

**Recensement des bâtiments autorisés
à changer de destination**

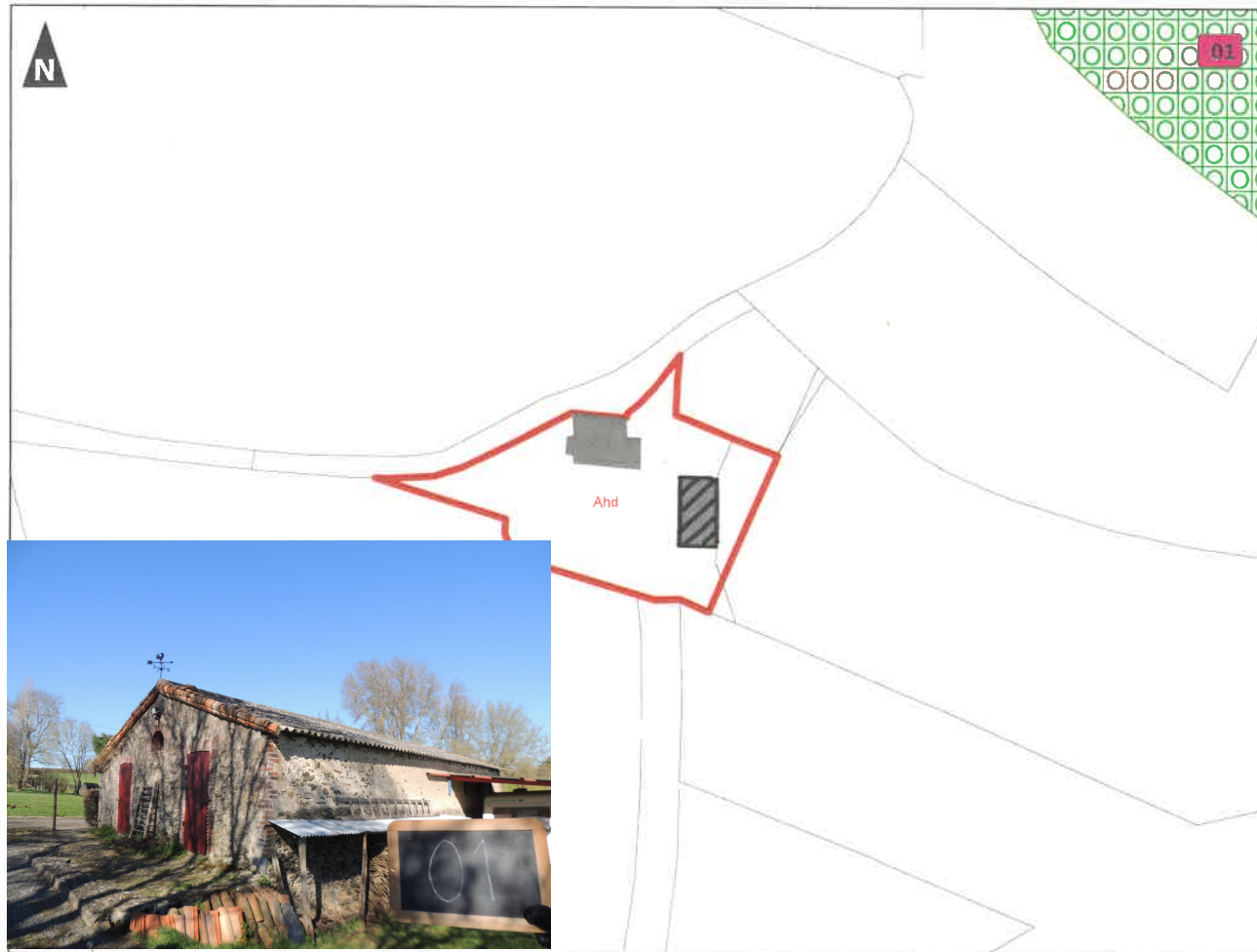
Identifiant du secteur : **01 CHALONNES-SUR-LOIRE**

Destinations ou sous-destinations retenues :

- | | |
|---|--|
| <input type="checkbox"/> Logement | <input type="checkbox"/> Bureau |
| <input type="checkbox"/> Hébergement | <input type="checkbox"/> Artisanat et commerce de détail |
| <input type="checkbox"/> Restauration | <input type="checkbox"/> Activité de service où s'effectue l'accueil d'une clientèle |
| <input type="checkbox"/> Industrie | <input type="checkbox"/> Hébergement hôtelier et touristique |
| <input type="checkbox"/> Entrepôt | <input type="checkbox"/> Equipements d'intérêt collectif et services publics |
| <input type="checkbox"/> Commerce de gros | |



F1587



Cocher ici si le secteur ne comporte pas de bâtiment pouvant changer de destination

Si le secteur comporte des bâtiments pouvant changer de destination, merci de les numéroter sur le plan et de renseigner le tableau correspondant.

Si le secteur comporte plus de bâtiments à renseigner, merci de réimprimer cette page et de numéroter les bâtiments D, E, F, etc.

Fournir une photo de chaque bâtiment en la nommant selon son identifiant.

Exemple : La photo du bâtiment A de ce secteur se nommera "SECTEUR_01_A.jpg"

Bâtiment "A"

	Oui	Non
Bâtiment présentant une qualité patrimoniale (architecture et matériaux traditionnels)	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Bâtiment en état d'accueillir les nouvelles destinations (4 murs porteurs et charpente en bon état)	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Bâtiment situé à plus de 100 m d'un bâtiment exploité par une activité agricole	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Bâtiment d'une surface au sol suffisante pour les nouvelles destinations (supérieure ou égale à 80 m ²) <i>106 m²</i>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Bâtiment situé hors des zones de risques et nuisances connus	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Bâtiment desservi par des réseaux suffisamment dimensionnés : voirie, eau potable, électricité et défense incendie	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Bâtiment situé à proximité d'une habitation existante	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

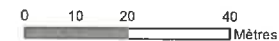
Bâtiment "B"

	Oui	Non
Bâtiment présentant une qualité patrimoniale (architecture et matériaux traditionnels)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Bâtiment en état d'accueillir les nouvelles destinations (4 murs porteurs et charpente en bon état)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Bâtiment situé à plus de 100 m d'un bâtiment exploité par une activité agricole	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Bâtiment d'une surface au sol suffisante pour les nouvelles destinations (supérieure ou égale à 80 m ²)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Bâtiment situé hors des zones de risques et nuisances connus	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Bâtiment desservi par des réseaux suffisamment dimensionnés : voirie, eau potable, électricité et défense incendie	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Bâtiment situé à proximité d'une habitation existante	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Légende

- Zones dont le changement de destination des bâtiments sous conditions peut être étudié
- Espace boisé classé (à conserver ou à créer) au titre de l'article L130-1 du Code de l'Urbanisme
- Boisement à protéger (article L.123-1-5 7°)
- Périmètre de risque minier
- Secteur à protéger pour un motif écologique au titre L. 123-1-5 III) 2° du CU (version suite à la loi ALUR en date du 24 mars 2014)
- Hameau devant être protégé (article L.123-1-5 7°)
- Zone inondable issue des PPRI

En secteurs A3 et A4 seuls les changements de destination des moulins et anciens moulins vers une destination touristique sont autorisés
En secteur Bv3 le changement de destination pour une nouvelle habitation est interdit



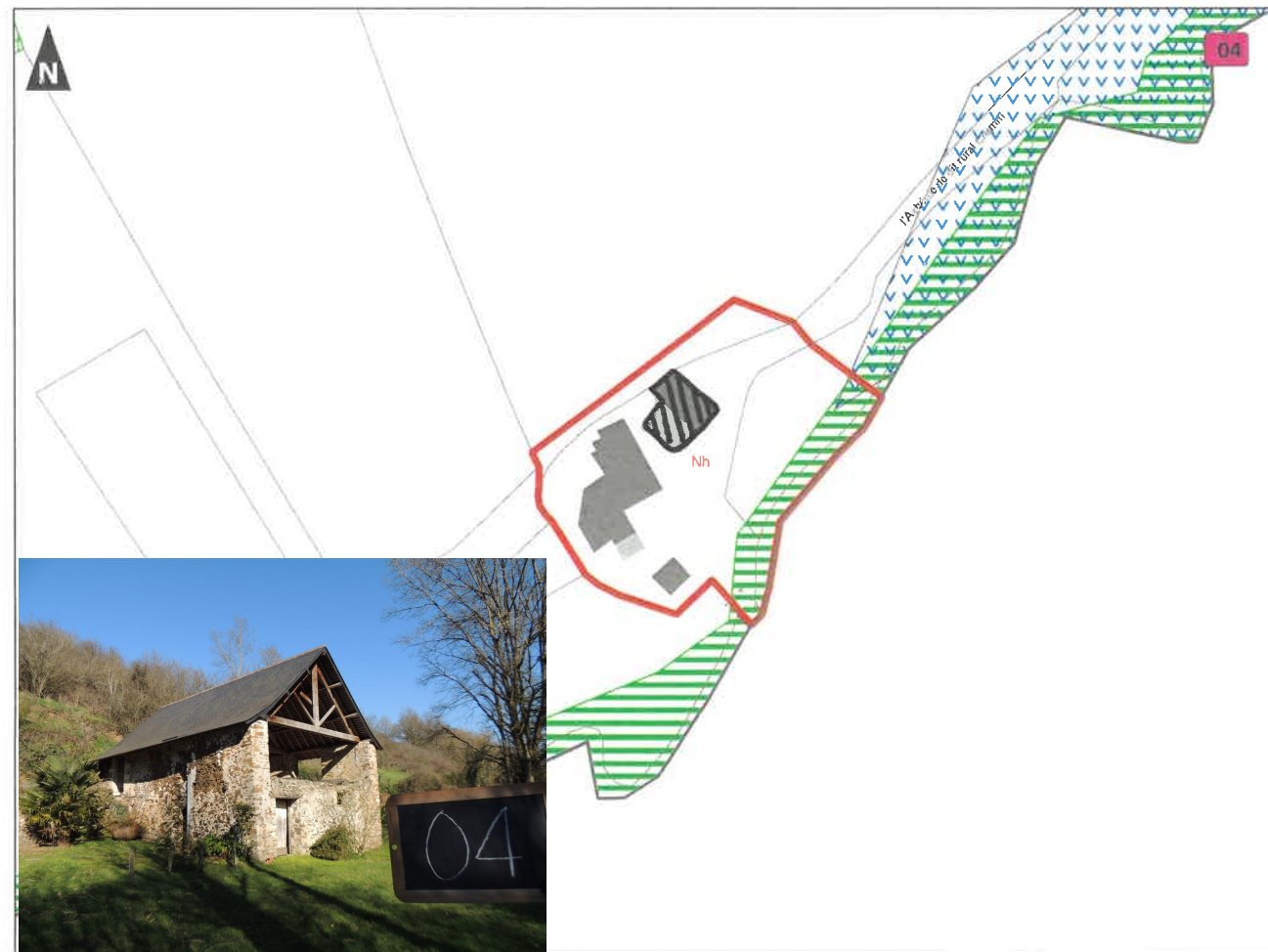
Plan Local d'Urbanisme de la Commune de
CHALONNES-SUR-LOIRE

Recensement des bâtiments autorisés
à changer de destination

Identifiant du secteur : **04 CHALONNES-SUR-LOIRE**

Destinations ou sous-destinations retenues :

- | | |
|---|--|
| <input type="checkbox"/> Logement | <input type="checkbox"/> Bureau |
| <input type="checkbox"/> Hébergement | <input type="checkbox"/> Artisanat et commerce de détail |
| <input type="checkbox"/> Restauration | <input type="checkbox"/> Activité de service où s'effectue l'accueil d'une clientèle |
| <input type="checkbox"/> Industrie | <input type="checkbox"/> Hébergement hôtelier et touristique |
| <input type="checkbox"/> Entrepôt | <input type="checkbox"/> Equipements d'intérêt collectif et services publics |
| <input type="checkbox"/> Commerce de gros | |



Cocher ici si le secteur ne comporte pas de bâtiment pouvant changer de destination

Si le secteur comporte des bâtiments pouvant changer de destination, merci de les numéroter sur le plan et de renseigner le tableau correspondant.

Si le secteur comporte plus de bâtiments à renseigner, merci de réimprimer cette page et de numéroter les bâtiments D, E, F, etc.

Fournir une photo de chaque bâtiment en la nommant selon son identifiant.

Exemple : La photo du bâtiment A de ce secteur se nommera "SECTEUR_04_A.jpg"

Bâtiment "A"

- | | Oui | Non |
|--|-------------------------------------|--------------------------|
| Bâtiment présentant une qualité patrimoniale (architecture et matériaux traditionnels) | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| Bâtiment en état d'accueillir les nouvelles destinations (4 murs porteurs et charpente en bon état) | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| Bâtiment situé à plus de 100 m d'un bâtiment exploité par une activité agricole | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| Bâtiment d'une surface au sol suffisante pour les nouvelles destinations (supérieure ou égale à 80 m2) | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| Bâtiment situé hors des zones de risques et nuisances connus | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| Bâtiment desservi par des réseaux suffisamment dimensionnés : voirie, eau potable, électricité et défense incendie | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| Bâtiment situé à proximité d'une habitation existante | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |

Bâtiment "B"

- | | Oui | Non |
|--|--------------------------|--------------------------|
| Bâtiment présentant une qualité patrimoniale (architecture et matériaux traditionnels) | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| Bâtiment en état d'accueillir les nouvelles destinations (4 murs porteurs et charpente en bon état) | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| Bâtiment situé à plus de 100 m d'un bâtiment exploité par une activité agricole | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| Bâtiment d'une surface au sol suffisante pour les nouvelles destinations (supérieure ou égale à 80 m2) | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| Bâtiment situé hors des zones de risques et nuisances connus | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| Bâtiment desservi par des réseaux suffisamment dimensionnés : voirie, eau potable, électricité et défense incendie | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| Bâtiment situé à proximité d'une habitation existante | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |

Légende

- Zones dont le changement de destination des bâtiments sous conditions peut être étudié
- Espace boisé classé (à conserver ou à créer) au titre de l'article L130-1 du Code de l'Urbanisme
- Boisement à protéger (article L.123-1-5 7°)
- Périmètre de risque minier
- Secteur à protéger pour un motif écologique au titre L. 123-1-5 III) 2° du CU (version suite à la loi ALUR en date du 24 mars 2014)
- Hameau devant être protégé (article L.123-1-5 7°)
- Zone inondable issue des PPRI

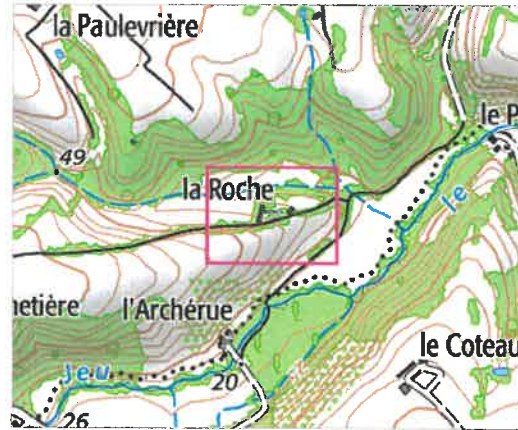
En secteurs A3 et A4 seuls les changements de destination des moulins et anciens moulins vers une destination touristiques sont autorisés
En secteur Bv3 le changement de destination pour une nouvelle habitation est interdit

0 10 20 40 Mètres

Identifiant du secteur : **05 CHALONNES-SUR-LOIRE**

Destinations ou sous-destinations retenues :

- | | |
|---|--|
| <input type="checkbox"/> Logement | <input type="checkbox"/> Bureau |
| <input type="checkbox"/> Hébergement | <input type="checkbox"/> Artisanat et commerce de détail |
| <input type="checkbox"/> Restauration | <input type="checkbox"/> Activité de service où s'effectue l'accueil d'une clientèle |
| <input type="checkbox"/> Industrie | <input type="checkbox"/> Hébergement hôtelier et touristique |
| <input type="checkbox"/> Entrepôt | <input type="checkbox"/> Equipements d'intérêt collectif et services publics |
| <input type="checkbox"/> Commerce de gros | |



Cocher ici si le secteur ne comporte pas de bâtiment pouvant changer de destination

Si le secteur comporte des bâtiments pouvant changer de destination, merci de les numérotérer sur le plan et de renseigner le tableau correspondant.

Si le secteur comporte plus de bâtiments à renseigner, merci de réimprimer cette page et de numérotérer les bâtiments D, E, F, etc.

Fournir une photo de chaque bâtiment en la nommant selon son identifiant.

Exemple : La photo du bâtiment A de ce secteur se nommera "SECTEUR_05_A.jpg"

Bâtiment "A"

	Oui	Non
Bâtiment présentant une qualité patrimoniale (architecture et matériaux traditionnels)	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Bâtiment en état d'accueillir les nouvelles destinations (4 murs porteurs et charpente en bon état)	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Bâtiment situé à plus de 100 m d'un bâtiment exploité par une activité agricole	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Bâtiment d'une surface au sol suffisante pour les nouvelles destinations (supérieure ou égale à 80 m ²)	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Bâtiment situé hors des zones de risques et nuisances connus	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Bâtiment desservi par des réseaux suffisamment dimensionnés : voirie, eau potable, électricité et défense incendie	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Bâtiment situé à proximité d'une habitation existante	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

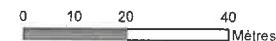
Bâtiment "B"

	Oui	Non
Bâtiment présentant une qualité patrimoniale (architecture et matériaux traditionnels)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Bâtiment en état d'accueillir les nouvelles destinations (4 murs porteurs et charpente en bon état)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Bâtiment situé à plus de 100 m d'un bâtiment exploité par une activité agricole	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Bâtiment d'une surface au sol suffisante pour les nouvelles destinations (supérieure ou égale à 80 m ²)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Bâtiment situé hors des zones de risques et nuisances connus	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Bâtiment desservi par des réseaux suffisamment dimensionnés : voirie, eau potable, électricité et défense incendie	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Bâtiment situé à proximité d'une habitation existante	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Légende

- Zones dont le changement de destination des bâtiments sous conditions peut être étudié
- Espace boisé classé (à conserver ou à créer) au titre de l'article L130-1 du Code de l'Urbanisme
- Boisement à protéger (article L.123-1-5 7°)
- Périmètre de risque minier
- Secteur à protéger pour un motif écologique au titre L. 123-1-5 III) 2° du CU (version suite à la loi ALUR en date du 24 mars 2014)
- Hameau devant être protégé (article L.123-1-5 7°)
- Zone inondable issue des PPRi

En secteurs A3 et A4 seuls les changements de destination des moulins et anciens moulins vers une destination touristique sont autorisés
En secteur Bv3 le changement de destination pour une nouvelle habitation est interdit



Recensement des bâtiments autorisés
à changer de destination

Identifiant du secteur : **06 CHALONNES-SUR-LOIRE**

Destinations ou sous-destinations retenues :

- | | |
|---|--|
| <input type="checkbox"/> Logement | <input type="checkbox"/> Bureau |
| <input type="checkbox"/> Hébergement | <input type="checkbox"/> Artisanat et commerce de détail |
| <input type="checkbox"/> Restauration | <input type="checkbox"/> Activité de service où s'effectue l'accueil d'une clientèle |
| <input type="checkbox"/> Industrie | <input type="checkbox"/> Hébergement hôtelier et touristique |
| <input type="checkbox"/> Entrepôt | <input type="checkbox"/> Equipements d'intérêt collectif et services publics |
| <input type="checkbox"/> Commerce de gros | |



Cocher ici si le secteur ne comporte pas de bâtiment pouvant changer de destination

Si le secteur comporte des bâtiments pouvant changer de destination, merci de les numéroter sur le plan et de renseigner le tableau correspondant.

Si le secteur comporte plus de bâtiments à renseigner, merci de réimprimer cette page et de numéroter les bâtiments D, E, F, etc.

Fournir une photo de chaque bâtiment en la nommant selon son identifiant.

Exemple : La photo du bâtiment A de ce secteur se nommera "SECTEUR_06_A.jpg"

Bâtiment "A"

	Oui	Non
Bâtiment présentant une qualité patrimoniale (architecture et matériaux traditionnels)	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Bâtiment en état d'accueillir les nouvelles destinations (4 murs porteurs et charpente en bon état)	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Bâtiment situé à plus de 100 m d'un bâtiment exploité par une activité agricole	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Bâtiment d'une surface au sol suffisante pour les nouvelles destinations (supérieure ou égale à 80 m2)	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Bâtiment situé hors des zones de risques et nuisances connus	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Bâtiment desservi par des réseaux suffisamment dimensionnés : voirie, eau potable, électricité et défense incendie	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Bâtiment situé à proximité d'une habitation existante	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Bâtiment "B"

	Oui	Non
Bâtiment présentant une qualité patrimoniale (architecture et matériaux traditionnels)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Bâtiment en état d'accueillir les nouvelles destinations (4 murs porteurs et charpente en bon état)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Bâtiment situé à plus de 100 m d'un bâtiment exploité par une activité agricole	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Bâtiment d'une surface au sol suffisante pour les nouvelles destinations (supérieure ou égale à 80 m2)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Bâtiment situé hors des zones de risques et nuisances connus	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Bâtiment desservi par des réseaux suffisamment dimensionnés : voirie, eau potable, électricité et défense incendie	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Bâtiment situé à proximité d'une habitation existante	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Légende

- Zones dont le changement de destination des bâtiments sous conditions peut être étudié
- Espace boisé classé (à conserver ou à créer) au titre de l'article L130-1 du Code de l'Urbanisme
- Boisement à protéger (article L.123-1-5 7°)
- Périmètre de risque minier
- Secteur à protéger pour un motif écologique au titre L. 123-1-5 III) 2° du CU (version suite à la loi ALUR en date du 24 mars 2014)
- Hameau devant être protégé (article L.123-1-5 7°)
- Zone inondable issue des PPR

En secteurs A3 et A4 seuls les changements de destination des moulins et anciens moulins vers une destination touristiques sont autorisés
En secteur Bv3 le changement de destination pour une nouvelle habitation est interdit

0 10 20 40
Mètres

Plan Local d'Urbanisme de la Commune de
CHALONNES-SUR-LOIRE

Recensement des bâtiments autorisés
à changer de destination

Identifiant du secteur : **08 CHALONNES-SUR-LOIRE**

Destinations ou sous-destinations retenues :

- | | |
|---|--|
| <input type="checkbox"/> Logement | <input type="checkbox"/> Bureau |
| <input type="checkbox"/> Hébergement | <input type="checkbox"/> Artisanat et commerce de détail |
| <input type="checkbox"/> Restauration | <input type="checkbox"/> Activité de service où s'effectue l'accueil d'une clientèle |
| <input type="checkbox"/> Industrie | <input type="checkbox"/> Hébergement hôtelier et touristique |
| <input type="checkbox"/> Entrepôt | <input type="checkbox"/> Equipements d'intérêt collectif et services publics |
| <input type="checkbox"/> Commerce de gros | |



Cocher ici si le secteur ne comporte pas de bâtiment pouvant changer de destination

Si le secteur comporte des bâtiments pouvant changer de destination, merci de les numéroter sur le plan et de renseigner le tableau correspondant.

Si le secteur comporte plus de bâtiments à renseigner, merci de réimprimer cette page et de numéroter les bâtiments D, E, F, etc.

Fournir une photo de chaque bâtiment en la nommant selon son identifiant.

Exemple : La photo du bâtiment A de ce secteur se nommera "SECTEUR_08_A.jpg"

Bâtiment "A"

- | | Oui | Non |
|---|-------------------------------------|--------------------------|
| Bâtiment présentant une qualité patrimoniale (architecture et matériaux traditionnels) | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| Bâtiment en état d'accueillir les nouvelles destinations (4 murs porteurs et charpente en bon état) | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| Bâtiment situé à plus de 100 m d'un bâtiment exploité par une activité agricole | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| Bâtiment d'une surface au sol suffisante pour les nouvelles destinations (supérieure ou égale à 80 m ²) | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| Bâtiment situé hors des zones de risques et nuisances connus | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| Bâtiment desservi par des réseaux suffisamment dimensionnés : voirie, eau potable, électricité et défense incendie | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| Bâtiment situé à proximité d'une habitation existante | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |

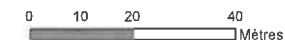
Bâtiment "B"

- | | Oui | Non |
|---|--------------------------|--------------------------|
| Bâtiment présentant une qualité patrimoniale (architecture et matériaux traditionnels) | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| Bâtiment en état d'accueillir les nouvelles destinations (4 murs porteurs et charpente en bon état) | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| Bâtiment situé à plus de 100 m d'un bâtiment exploité par une activité agricole | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| Bâtiment d'une surface au sol suffisante pour les nouvelles destinations (supérieure ou égale à 80 m ²) | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| Bâtiment situé hors des zones de risques et nuisances connus | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| Bâtiment desservi par des réseaux suffisamment dimensionnés : voirie, eau potable, électricité et défense incendie | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| Bâtiment situé à proximité d'une habitation existante | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |

Légende

- Zones dont le changement de destination des bâtiments sous conditions peut être étudié
- Espace boisé classé (à conserver ou à créer) au titre de l'article L130-1 du Code de l'Urbanisme
- Boisement à protéger (article L.123-1-5 7°)
- Périmètre de risque minier
- Secteur à protéger pour un motif écologique au titre L. 123-1-5 III) 2° du CU (version suite à la loi ALUR en date du 24 mars 2014)
- Hameau devant être protégé (article L.123-1-5 7°)
- Zone inondable issue des PPRI

En secteurs A3 et A4 seuls les changements de destination des moulins et anciens moulins vers une destination touristiques sont autorisés
En secteur Bv3 le changement de destination pour une nouvelle habitation est interdit



Plan Local d'Urbanisme de la Commune de
CHALONNES-SUR-LOIRE

Recensement des bâtiments autorisés
à changer de destination

Identifiant du secteur : **09 CHALONNES-SUR-LOIRE**

Destinations ou sous-destinations retenues :

- | | |
|---|--|
| <input type="checkbox"/> Logement | <input type="checkbox"/> Bureau |
| <input type="checkbox"/> Hébergement | <input type="checkbox"/> Artisanat et commerce de détail |
| <input type="checkbox"/> Restauration | <input type="checkbox"/> Activité de service où s'effectue l'accueil d'une clientèle |
| <input type="checkbox"/> Industrie | <input type="checkbox"/> Hébergement hôtelier et touristique |
| <input type="checkbox"/> Entrepôt | <input type="checkbox"/> Equipements d'intérêt collectif et services publics |
| <input type="checkbox"/> Commerce de gros | |



Cocher ici si le secteur ne comporte pas de bâtiment pouvant changer de destination

Si le secteur comporte des bâtiments pouvant changer de destination, merci de les numéroter sur le plan et de renseigner le tableau correspondant.

Si le secteur comporte plus de bâtiments à renseigner, merci de réimprimer cette page et de numéroter les bâtiments D, E, F, etc.

Fournir une photo de chaque bâtiment en la nommant selon son identifiant.

Exemple : La photo du bâtiment A de ce secteur se nommera "SECTEUR_09_A.jpg"



Bâtiment "A"

- | | Oui | Non |
|---|-------------------------------------|--------------------------|
| Bâtiment présentant une qualité patrimoniale (architecture et matériaux traditionnels) | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| Bâtiment en état d'accueillir les nouvelles destinations (4 murs porteurs et charpente en bon état) | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| Bâtiment situé à plus de 100 m d'un bâtiment exploité par une activité agricole | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| Bâtiment d'une surface au sol suffisante pour les nouvelles destinations (supérieure ou égale à 80 m ²) | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| Bâtiment situé hors des zones de risques et nuisances connus | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| Bâtiment desservi par des réseaux suffisamment dimensionnés : voirie, eau potable, électricité et défense incendie | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| Bâtiment situé à proximité d'une habitation existante | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |

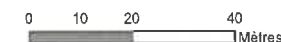
Bâtiment "B"

- | | Oui | Non |
|---|-------------------------------------|--------------------------|
| Bâtiment présentant une qualité patrimoniale (architecture et matériaux traditionnels) | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| Bâtiment en état d'accueillir les nouvelles destinations (4 murs porteurs et charpente en bon état) | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| Bâtiment situé à plus de 100 m d'un bâtiment exploité par une activité agricole | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| Bâtiment d'une surface au sol suffisante pour les nouvelles destinations (supérieure ou égale à 80 m ²) | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| Bâtiment situé hors des zones de risques et nuisances connus | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| Bâtiment desservi par des réseaux suffisamment dimensionnés : voirie, eau potable, électricité et défense incendie | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| Bâtiment situé à proximité d'une habitation existante | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |

Légende

- Zones dont le changement de destination des bâtiments sous conditions peut être étudié
- Espace boisé classé (à conserver ou à créer) au titre de l'article L130-1 du Code de l'Urbanisme
- Boisement à protéger (article L.123-1-5 7°)
- Périmètre de risque minier
- Secteur à protéger pour un motif écologique au titre L. 123-1-5 III) 2° du CU (version suite à la loi ALUR en date du 24 mars 2014)
- Hameau devant être protégé (article L.123-1-5 7°)
- Zone inondable issue des PPRI

En secteurs A3 et A4 seuls les changements de destination des moulins et anciens moulins vers une destination touristiques sont autorisés
En secteur Bv3 le changement de destination pour une nouvelle habitation est interdit



Recensement des bâtiments autorisés
à changer de destination

Identifiant du secteur : **12 CHALONNES-SUR-LOIRE**

Destinations ou sous-destinations retenues :

- | | |
|---|--|
| <input type="checkbox"/> Logement | <input type="checkbox"/> Bureau |
| <input type="checkbox"/> Hébergement | <input type="checkbox"/> Artisanal et commerce de détail |
| <input type="checkbox"/> Restauration | <input type="checkbox"/> Activité de service où s'effectue l'accueil d'une clientèle |
| <input type="checkbox"/> Industrie | <input type="checkbox"/> Hébergement hôtelier et touristique |
| <input type="checkbox"/> Entrepôt | <input type="checkbox"/> Equipements d'intérêt collectif et services publics |
| <input type="checkbox"/> Commerce de gros | |



Cocher ici si le secteur ne comporte pas de bâtiment pouvant changer de destination

Si le secteur comporte des bâtiments pouvant changer de destination, merci de les numéroter sur le plan et de renseigner le tableau correspondant.

Si le secteur comporte plus de bâtiments à renseigner, merci de réimprimer cette page et de numéroter les bâtiments D, E, F, etc.

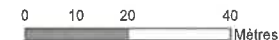
Fournir une photo de chaque bâtiment en la nommant selon son identifiant.
Exemple : La photo du bâtiment A de ce secteur se nommera "SECTEUR_12_A.jpg"

Bâtiment "A"	Oui	Non
Bâtiment présentant une qualité patrimoniale (architecture et matériaux traditionnels)	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Bâtiment en état d'accueillir les nouvelles destinations (4 murs porteurs et charpente en bon état)	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Bâtiment situé à plus de 100 m d'un bâtiment exploité par une activité agricole	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Bâtiment d'une surface au sol suffisante pour les nouvelles destinations (supérieure ou égale à 80 m2)	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Bâtiment situé hors des zones de risques et nuisances connus	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Bâtiment desservi par des réseaux suffisamment dimensionnés : voirie, eau potable, électricité et défense incendie	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Bâtiment situé à proximité d'une habitation existante	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Bâtiment "B"	Oui	Non
Bâtiment présentant une qualité patrimoniale (architecture et matériaux traditionnels)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Bâtiment en état d'accueillir les nouvelles destinations (4 murs porteurs et charpente en bon état)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Bâtiment situé à plus de 100 m d'un bâtiment exploité par une activité agricole	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Bâtiment d'une surface au sol suffisante pour les nouvelles destinations (supérieure ou égale à 80 m2)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Bâtiment situé hors des zones de risques et nuisances connus	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Bâtiment desservi par des réseaux suffisamment dimensionnés : voirie, eau potable, électricité et défense incendie	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Bâtiment situé à proximité d'une habitation existante	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Légende

- Zones dont le changement de destination des bâtiments sous conditions peut être étudié
- Espace boisé classé (à conserver ou à créer) au titre de l'article L130-1 du Code de l'Urbanisme
- Boisement à protéger (article L.123-1-5 7°)
- Périmètre de risque minier
- Secteur à protéger pour un motif écologique au titre L. 123-1-5 III) 2° du CU (version suite à la loi ALUR en date du 24 mars 2014)
- Hameau devant être protégé (article L.123-1-5 7°)
- Zone inondable issue des PPRi

En secteurs A3 et A4 seuls les changements de destination des moulins et anciens moulins vers une destination touristiques sont autorisés
En secteur Bv3 le changement de destination pour une nouvelle habitation est interdit



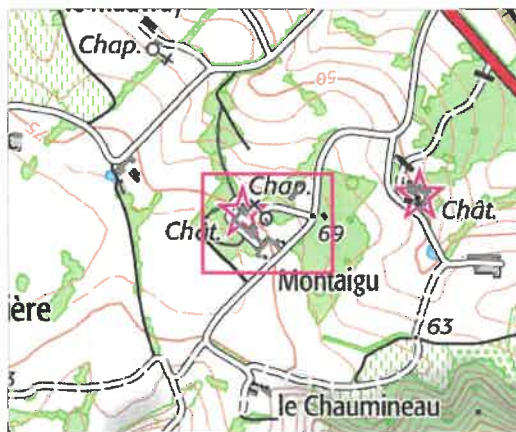
Plan Local d'Urbanisme de la Commune de
CHALONNES-SUR-LOIRE

Recensement des bâtiments autorisés
à changer de destination

Identifiant du secteur : **13 CHALONNES-SUR-LOIRE**

Destinations ou sous-destinations retenues :

- | | |
|---|--|
| <input type="checkbox"/> Logement | <input type="checkbox"/> Bureau |
| <input type="checkbox"/> Hébergement | <input type="checkbox"/> Artisanat et commerce de détail |
| <input type="checkbox"/> Restauration | <input type="checkbox"/> Activité de service où s'effectue l'accueil d'une clientèle |
| <input type="checkbox"/> Industrie | <input type="checkbox"/> Hébergement hôtelier et touristique |
| <input type="checkbox"/> Entrepôt | <input type="checkbox"/> Equipements d'intérêt collectif et services publics |
| <input type="checkbox"/> Commerce de gros | |



Cocher ici si le secteur ne comporte pas de bâtiment pouvant changer de destination

Si le secteur comporte des bâtiments pouvant changer de destination, merci de les numérotter sur le plan et de renseigner le tableau correspondant.

Si le secteur comporte plus de bâtiments à renseigner, merci de réimprimer cette page et de numérotter les bâtiments D, E, F, etc.

Fournir une photo de chaque bâtiment en la nommant selon son identifiant.

Exemple : La photo du bâtiment A de ce secteur se nommera "SECTEUR_13_A.jpg"

Bâtiment "A"

- | | Oui | Non |
|---|-------------------------------------|--------------------------|
| Bâtiment présentant une qualité patrimoniale (architecture et matériaux traditionnels) | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| Bâtiment en état d'accueillir les nouvelles destinations (4 murs porteurs et charpente en bon état) | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| Bâtiment situé à plus de 100 m d'un bâtiment exploité par une activité agricole | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| Bâtiment d'une surface au sol suffisante pour les nouvelles destinations (supérieure ou égale à 80 m ²) | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| Bâtiment situé hors des zones de risques et nuisances connus | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| Bâtiment desservi par des réseaux suffisamment dimensionnés : voirie, eau potable, électricité et défense incendie | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| Bâtiment situé à proximité d'une habitation existante | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |

Bâtiment "B"

- | | Oui | Non |
|---|--------------------------|--------------------------|
| Bâtiment présentant une qualité patrimoniale (architecture et matériaux traditionnels) | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| Bâtiment en état d'accueillir les nouvelles destinations (4 murs porteurs et charpente en bon état) | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| Bâtiment situé à plus de 100 m d'un bâtiment exploité par une activité agricole | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| Bâtiment d'une surface au sol suffisante pour les nouvelles destinations (supérieure ou égale à 80 m ²) | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| Bâtiment situé hors des zones de risques et nuisances connus | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| Bâtiment desservi par des réseaux suffisamment dimensionnés : voirie, eau potable, électricité et défense incendie | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| Bâtiment situé à proximité d'une habitation existante | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |

Légende

- Zones dont le changement de destination des bâtiments sous conditions peut être étudié
- Espace boisé classé (à conserver ou à créer) au titre de l'article L130-1 du Code de l'Urbanisme
- Boisement à protéger (article L.123-1-5 7°)
- Périmètre de risque minier
- Secteur à protéger pour un motif écologique au titre L. 123-1-5 III) 2° du CU (version suite à la loi ALUR en date du 24 mars 2014)
- Hameau devant être protégé (article L.123-1-5 7°)
- Zone inondable issue des PPRI

En secteurs A3 et A4 seuls les changements de destination des moulins et anciens moulins vers une destination touristiques sont autorisés
En secteur Bv3 le changement de destination pour une nouvelle habitation est interdit

0 10 20 40
Mètres



Plan Local d'Urbanisme de la Commune de
CHALONNES-SUR-LOIRE

Recensement des bâtiments autorisés
à changer de destination

Identifiant du secteur : **14 CHALONNES-SUR-LOIRE**

Destinations ou sous-destinations retenues :

- | | |
|---|--|
| <input type="checkbox"/> Logement | <input type="checkbox"/> Bureau |
| <input type="checkbox"/> Hébergement | <input type="checkbox"/> Artisanat et commerce de détail |
| <input type="checkbox"/> Restauration | <input type="checkbox"/> Activité de service où s'effectue l'accueil d'une clientèle |
| <input type="checkbox"/> Industrie | <input type="checkbox"/> Hébergement hôtelier et touristique |
| <input type="checkbox"/> Entrepôt | <input type="checkbox"/> Equipements d'intérêt collectif et services publics |
| <input type="checkbox"/> Commerce de gros | |



Cocher ici si le secteur ne comporte pas de bâtiment pouvant changer de destination

Si le secteur comporte des bâtiments pouvant changer de destination, merci de les numéroter sur le plan et de renseigner le tableau correspondant.

Si le secteur comporte plus de bâtiments à renseigner, merci de réimprimer cette page et de numéroter les bâtiments D, E, F, etc.

Fournir une photo de chaque bâtiment en la nommant selon son identifiant.

Exemple : La photo du bâtiment A de ce secteur se nommera "SECTEUR_14_A.jpg"

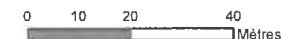
Bâtiment "A"	Oui	Non
Bâtiment présentant une qualité patrimoniale (architecture et matériaux traditionnels)	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Bâtiment en état d'accueillir les nouvelles destinations (4 murs porteurs et charpente en bon état)	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Bâtiment situé à plus de 100 m d'un bâtiment exploité par une activité agricole	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Bâtiment d'une surface au sol suffisante pour les nouvelles destinations (supérieure ou égale à 80 m ²)	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Bâtiment situé hors des zones de risques et nuisances connus	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Bâtiment desservi par des réseaux suffisamment dimensionnés : voirie, eau potable, électricité et défense incendie	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Bâtiment situé à proximité d'une habitation existante	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Bâtiment "B"	Oui	Non
Bâtiment présentant une qualité patrimoniale (architecture et matériaux traditionnels)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Bâtiment en état d'accueillir les nouvelles destinations (4 murs porteurs et charpente en bon état)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Bâtiment situé à plus de 100 m d'un bâtiment exploité par une activité agricole	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Bâtiment d'une surface au sol suffisante pour les nouvelles destinations (supérieure ou égale à 80 m ²)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Bâtiment situé hors des zones de risques et nuisances connus	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Bâtiment desservi par des réseaux suffisamment dimensionnés : voirie, eau potable, électricité et défense incendie	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Bâtiment situé à proximité d'une habitation existante	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Légende

- Zones dont le changement de destination des bâtiments sous conditions peut être étudié
- Espace boisé classé (à conserver ou à créer) au titre de l'article L.130-1 du Code de l'Urbanisme
- Boisement à protéger (article L.123-1-5 7°)
- Périmètre de risque minier
- Secteur à protéger pour un motif écologique au titre L. 123-1-5 III) 2° du CU (version suite à la loi ALUR en date du 24 mars 2014)
- Hameau devant être protégé (article L.123-1-5 7°)
- Zone inondable issue des PPRI

En secteurs A3 et A4 seuls les changements de destination des moulins et anciens moulins vers une destination touristiques sont autorisés
En secteur Bv3 le changement de destination pour une nouvelle habitation est interdit





Identifiant du secteur : **17 CHALONNES-SUR-LOIRE**

Destinations ou sous-destinations retenues :

- | | |
|---|--|
| <input type="checkbox"/> Logement | <input type="checkbox"/> Bureau |
| <input type="checkbox"/> Hébergement | <input type="checkbox"/> Artisanat et commerce de détail |
| <input type="checkbox"/> Restauration | <input type="checkbox"/> Activité de service où s'effectue l'accueil d'une clientèle |
| <input type="checkbox"/> Industrie | <input type="checkbox"/> Hébergement hôtelier et touristique |
| <input type="checkbox"/> Entrepôt | <input type="checkbox"/> Equipements d'intérêt collectif et services publics |
| <input type="checkbox"/> Commerce de gros | |



Cocher ici si le secteur ne comporte pas de bâtiment pouvant changer de destination

Si le secteur comporte des bâtiments pouvant changer de destination, merci de les numérotter sur le plan et de renseigner le tableau correspondant.

Si le secteur comporte plus de bâtiments à renseigner, merci de réimprimer cette page et de numérotter les bâtiments D, E, F, etc.

Fournir une photo de chaque bâtiment en la nommant selon son identifiant.

Exemple : La photo du bâtiment A de ce secteur se nommera "SECTEUR_17_A.jpg"

Bâtiment "A"

- | | Oui | Non |
|---|-------------------------------------|--------------------------|
| Bâtiment présentant une qualité patrimoniale (architecture et matériaux traditionnels) | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| Bâtiment en état d'accueillir les nouvelles destinations (4 murs porteurs et charpente en bon état) | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| Bâtiment situé à plus de 100 m d'un bâtiment exploité par une activité agricole | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| Bâtiment d'une surface au sol suffisante pour les nouvelles destinations (supérieure ou égale à 80 m ²) | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| Bâtiment situé hors des zones de risques et nuisances connus | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| Bâtiment desservi par des réseaux suffisamment dimensionnés : voirie, eau potable, électricité et défense incendie | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| Bâtiment situé à proximité d'une habitation existante | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |

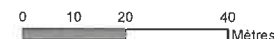
Bâtiment "B"

- | | Oui | Non |
|---|--------------------------|--------------------------|
| Bâtiment présentant une qualité patrimoniale (architecture et matériaux traditionnels) | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| Bâtiment en état d'accueillir les nouvelles destinations (4 murs porteurs et charpente en bon état) | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| Bâtiment situé à plus de 100 m d'un bâtiment exploité par une activité agricole | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| Bâtiment d'une surface au sol suffisante pour les nouvelles destinations (supérieure ou égale à 80 m ²) | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| Bâtiment situé hors des zones de risques et nuisances connus | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| Bâtiment desservi par des réseaux suffisamment dimensionnés : voirie, eau potable, électricité et défense incendie | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| Bâtiment situé à proximité d'une habitation existante | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |

Légende

- Zones dont le changement de destination des bâtiments sous conditions peut être étudié
- Espace boisé classé (à conserver ou à créer) au titre de l'article L130-1 du Code de l'Urbanisme
- Boisement à protéger (article L.123-1-5 7°)
- Périmètre de risque minier
- Secteur à protéger pour un motif écologique au titre L. 123-1-5 III) 2° du CU (version suite à la loi ALUR en date du 24 mars 2014)
- Hameau devant être protégé (article L.123-1-5 7°)
- Zone inondable issue des PPRI

En secteurs A3 et A4 seuls les changements de destination des moulins et anciens moulins vers une destination touristiques sont autorisés
En secteur Bv3 le changement de destination pour une nouvelle habitation est interdit



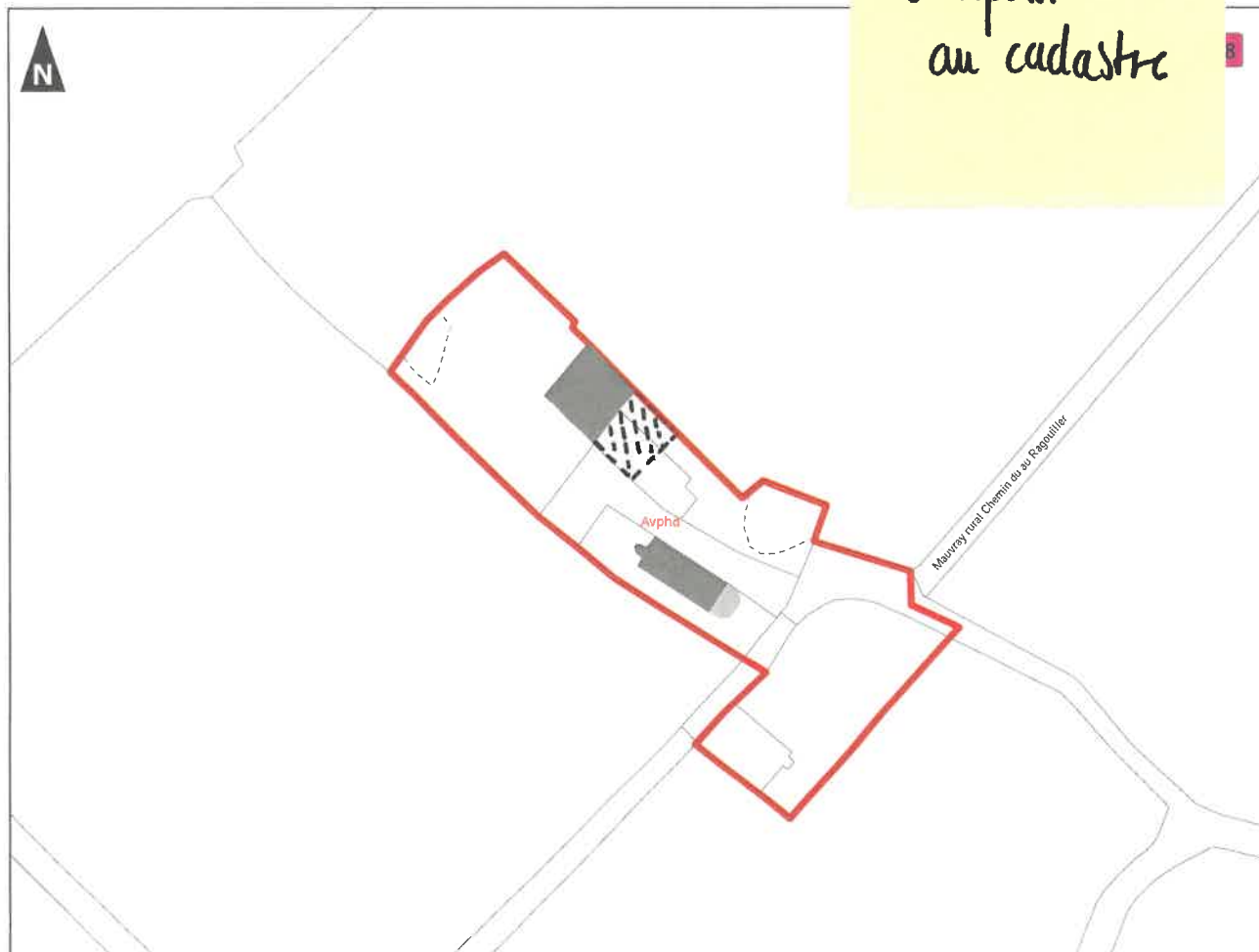


Pas réperer
au cadastre

Identifiant du secteur : **18 CHALONNES-SUR-LOIRE**

Destinations ou sous-destinations retenues :

- | | |
|---|--|
| <input type="checkbox"/> Logement | <input type="checkbox"/> Bureau |
| <input type="checkbox"/> Hébergement | <input type="checkbox"/> Artisanat et commerce de détail |
| <input type="checkbox"/> Restauration | <input type="checkbox"/> Activité de service où s'effectue l'accueil d'une clientèle |
| <input type="checkbox"/> Industrie | <input type="checkbox"/> Hébergement hôtelier et touristique |
| <input type="checkbox"/> Entrepôt | <input type="checkbox"/> Equipements d'intérêt collectif et services publics |
| <input type="checkbox"/> Commerce de gros | |



Cocher ici si le secteur ne comporte pas de bâtiment pouvant changer de destination

Si le secteur comporte des bâtiments pouvant changer de destination, merci de les numéroter sur le plan et de renseigner le tableau correspondant.

Si le secteur comporte plus de bâtiments à renseigner, merci de réimprimer cette page et de numéroter les bâtiments D, E, F, etc.

Fournir une photo de chaque bâtiment en la nommant selon son identifiant.

Exemple : La photo du bâtiment A de ce secteur se nommera "SECTEUR_18_A.jpg"

Bâtiment "A" Oui Non

- | | | |
|---|--------------------------|--------------------------|
| Bâtiment présentant une qualité patrimoniale (architecture et matériaux traditionnels) | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| Bâtiment en état d'accueillir les nouvelles destinations (4 murs porteurs et charpente en bon état) | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| Bâtiment situé à plus de 100 m d'un bâtiment exploité par une activité agricole | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| Bâtiment d'une surface au sol suffisante pour les nouvelles destinations (supérieure ou égale à 80 m ²) | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| Bâtiment situé hors des zones de risques et nuisances connus | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| Bâtiment desservi par des réseaux suffisamment dimensionnés : voirie, eau potable, électricité et défense incendie | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| Bâtiment situé à proximité d'une habitation existante | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |

Bâtiment "B" Oui Non

- | | | |
|---|--------------------------|--------------------------|
| Bâtiment présentant une qualité patrimoniale (architecture et matériaux traditionnels) | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| Bâtiment en état d'accueillir les nouvelles destinations (4 murs porteurs et charpente en bon état) | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| Bâtiment situé à plus de 100 m d'un bâtiment exploité par une activité agricole | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| Bâtiment d'une surface au sol suffisante pour les nouvelles destinations (supérieure ou égale à 80 m ²) | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| Bâtiment situé hors des zones de risques et nuisances connus | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| Bâtiment desservi par des réseaux suffisamment dimensionnés : voirie, eau potable, électricité et défense incendie | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| Bâtiment situé à proximité d'une habitation existante | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |

Légende

- Zones dont le changement de destination des bâtiments sous conditions peut être étudié
- Espace boisé classé (à conserver ou à créer) au titre de l'article L130-1 du Code de l'Urbanisme
- Boisement à protéger (article L.123-1-5 7°)
- Périmètre de risque minier
- Secteur à protéger pour un motif écologique au titre L. 123-1-5 III) 2° du CU (version suite à la loi ALUR en date du 24 mars 2014)
- Hameau devant être protégé (article L.123-1-5 7°)
- Zone inondable issue des PPRI

En secteurs A3 et A4 seuls les changements de destination des moulins et anciens moulins vers une destination touristiques sont autorisés
En secteur Bv3 le changement de destination pour une nouvelle habitation est interdit



Plan Local d'Urbanisme de la Commune de
CHALONNES-SUR-LOIRE

Recensement des bâtiments autorisés
à changer de destination

Identifiant du secteur : **23 CHALONNES-SUR-LOIRE**

Destinations ou sous-destinations retenues :

- | | |
|---|--|
| <input type="checkbox"/> Logement | <input type="checkbox"/> Bureau |
| <input type="checkbox"/> Hébergement | <input type="checkbox"/> Artisanat et commerce de détail |
| <input type="checkbox"/> Restauration | <input type="checkbox"/> Activité de service où s'effectue l'accueil d'une clientèle |
| <input type="checkbox"/> Industrie | <input type="checkbox"/> Hébergement hôtelier et touristique |
| <input type="checkbox"/> Entrepôt | <input type="checkbox"/> Equipements d'intérêt collectif et services publics |
| <input type="checkbox"/> Commerce de gros | |



I 2051



Cocher ici si le secteur ne comporte pas de bâtiment pouvant changer de destination

Si le secteur comporte des bâtiments pouvant changer de destination, merci de les numéroter sur le plan et de renseigner le tableau correspondant.

Si le secteur comporte plus de bâtiments à renseigner, merci de réimprimer cette page et de numéroter les bâtiments D, E, F, etc.

Fournir une photo de chaque bâtiment en la nommant selon son identifiant.

Exemple : La photo du bâtiment A de ce secteur se nommera "SECTEUR_23_A.jpg"

Bâtiment "A"	Oui	Non
Bâtiment présentant une qualité patrimoniale (architecture et matériaux traditionnels)	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Bâtiment en état d'accueillir les nouvelles destinations (4 murs porteurs et charpente en bon état)	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Bâtiment situé à plus de 100 m d'un bâtiment exploité par une activité agricole	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Bâtiment d'une surface au sol suffisante pour les nouvelles destinations (supérieure ou égale à 80 m ²)	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Bâtiment situé hors des zones de risques et nuisances connus	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Bâtiment desservi par des réseaux suffisamment dimensionnés : voirie, eau potable, électricité et défense incendie	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Bâtiment situé à proximité d'une habitation existante	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Bâtiment "B"	Oui	Non
Bâtiment présentant une qualité patrimoniale (architecture et matériaux traditionnels)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Bâtiment en état d'accueillir les nouvelles destinations (4 murs porteurs et charpente en bon état)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Bâtiment situé à plus de 100 m d'un bâtiment exploité par une activité agricole	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Bâtiment d'une surface au sol suffisante pour les nouvelles destinations (supérieure ou égale à 80 m ²)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Bâtiment situé hors des zones de risques et nuisances connus	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Bâtiment desservi par des réseaux suffisamment dimensionnés : voirie, eau potable, électricité et défense incendie	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Bâtiment situé à proximité d'une habitation existante	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Légende

- Zones dont le changement de destination des bâtiments sous conditions peut être étudié
- Espace boisé classé (à conserver ou à créer) au titre de l'article L130-1 du Code de l'Urbanisme
- Boisement à protéger (article L.123-1-5 7°)
- Périmètre de risque minier
- Secteur à protéger pour un motif écologique au titre L. 123-1-5 III) 2° du CU (version suite à la loi ALUR en date du 24 mars 2014)
- Hameau devant être protégé (article L.123-1-5 7°)
- Zone inondable issue des PPRI

En secteurs A3 et A4 seuls les changements de destination des moulins et anciens moulins vers une destination touristiques sont autorisés
En secteur Bv3 le changement de destination pour une nouvelle habitation est interdit

0 10 20 40
Mètres

Plan Local d'Urbanisme de la Commune de
CHALONNES-SUR-LOIRE

Recensement des bâtiments autorisés
à changer de destination

Identifiant du secteur : **24 CHALONNES-SUR-LOIRE**

Destinations ou sous-destinations retenues :

- | | |
|---|--|
| <input type="checkbox"/> Logement | <input type="checkbox"/> Bureau |
| <input type="checkbox"/> Hébergement | <input type="checkbox"/> Artisanat et commerce de détail |
| <input type="checkbox"/> Restauration | <input type="checkbox"/> Activité de service où s'effectue l'accueil d'une clientèle |
| <input type="checkbox"/> Industrie | <input type="checkbox"/> Hébergement hôtelier et touristique |
| <input type="checkbox"/> Entrepôt | <input type="checkbox"/> Equipements d'intérêt collectif et services publics |
| <input type="checkbox"/> Commerce de gros | |



€75



Cocher ici si le secteur ne comporte pas de bâtiment pouvant changer de destination

Si le secteur comporte des bâtiments pouvant changer de destination, merci de les numéroter sur le plan et de renseigner le tableau correspondant.

Si le secteur comporte plus de bâtiments à renseigner, merci de réimprimer cette page et de numéroter les bâtiments D, E, F, etc.

Fournir une photo de chaque bâtiment en la nommant selon son identifiant.

Exemple : La photo du bâtiment A de ce secteur se nommera "SECTEUR_24_A.jpg"

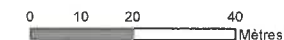
Bâtiment "A"	Oui	Non
Bâtiment présentant une qualité patrimoniale (architecture et matériaux traditionnels)	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Bâtiment en état d'accueillir les nouvelles destinations (4 murs porteurs et charpente en bon état)	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Bâtiment situé à plus de 100 m d'un bâtiment exploité par une activité agricole	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Bâtiment d'une surface au sol suffisante pour les nouvelles destinations (supérieure ou égale à 80 m ²) ± 95 m²	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Bâtiment situé hors des zones de risques et nuisances connus	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Bâtiment desservi par des réseaux suffisamment dimensionnés : voirie, eau potable, électricité et défense incendie	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Bâtiment situé à proximité d'une habitation existante	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Bâtiment "B"	Oui	Non
Bâtiment présentant une qualité patrimoniale (architecture et matériaux traditionnels)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Bâtiment en état d'accueillir les nouvelles destinations (4 murs porteurs et charpente en bon état)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Bâtiment situé à plus de 100 m d'un bâtiment exploité par une activité agricole	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Bâtiment d'une surface au sol suffisante pour les nouvelles destinations (supérieure ou égale à 80 m ²)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Bâtiment situé hors des zones de risques et nuisances connus	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Bâtiment desservi par des réseaux suffisamment dimensionnés : voirie, eau potable, électricité et défense incendie	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Bâtiment situé à proximité d'une habitation existante	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Légende

- Zones dont le changement de destination des bâtiments sous conditions peut être étudié
- Espace boisé classé (à conserver ou à créer) au titre de l'article L130-1 du Code de l'Urbanisme
- Boisement à protéger (article L.123-1-5 7°)
- Périmètre de risque minier
- Secteur à protéger pour un motif écologique au titre L. 123-1-5 III) 2° du CU (version suite à la loi ALUR en date du 24 mars 2014)
- Hameau devant être protégé (article L.123-1-5 7°)
- Zone inondable issue des PPRI

En secteurs A3 et A4 seuls les changements de destination des moulins et anciens moulins vers une destination touristiques sont autorisés
En secteur Bv3 le changement de destination pour une nouvelle habitation est interdit



Recensement des bâtiments autorisés
à changer de destination

Identifiant du secteur : **27 CHALONNES-SUR-LOIRE**

Destinations ou sous-destinations retenues :

- | | |
|---|--|
| <input type="checkbox"/> Logement | <input type="checkbox"/> Bureau |
| <input type="checkbox"/> Hébergement | <input type="checkbox"/> Artisanat et commerce de détail |
| <input type="checkbox"/> Restauration | <input type="checkbox"/> Activité de service où s'effectue l'accueil d'une clientèle |
| <input type="checkbox"/> Industrie | <input type="checkbox"/> Hébergement hôtelier et touristique |
| <input type="checkbox"/> Entrepôt | <input type="checkbox"/> Equipements d'intérêt collectif et services publics |
| <input type="checkbox"/> Commerce de gros | |



I 2045



Cocher ici si le secteur ne comporte pas de bâtiment pouvant changer de destination

Si le secteur comporte des bâtiments pouvant changer de destination, merci de les numérotter sur le plan et de renseigner le tableau correspondant.

Si le secteur comporte plus de bâtiments à renseigner, merci de réimprimer cette page et de numérotter les bâtiments D, E, F, etc.

Fournir une photo de chaque bâtiment en la nommant selon son identifiant.

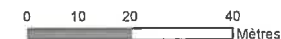
Exemple : La photo du bâtiment A de ce secteur se nommera "SECTEUR_27_A.jpg"

Bâtiment "A"	Oui	Non
Bâtiment présentant une qualité patrimoniale (architecture et matériaux traditionnels)	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Bâtiment en état d'accueillir les nouvelles destinations (4 murs porteurs et charpente en bon état)	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Bâtiment situé à plus de 100 m d'un bâtiment exploité par une activité agricole	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Bâtiment d'une surface au sol suffisante pour les nouvelles destinations (supérieure ou égale à 80 m2)	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Bâtiment situé hors des zones de risques et nuisances connus	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Bâtiment desservi par des réseaux suffisamment dimensionnés : voirie, eau potable, électricité et défense incendie	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Bâtiment situé à proximité d'une habitation existante	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Bâtiment "B"		
Bâtiment présentant une qualité patrimoniale (architecture et matériaux traditionnels)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Bâtiment en état d'accueillir les nouvelles destinations (4 murs porteurs et charpente en bon état)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Bâtiment situé à plus de 100 m d'un bâtiment exploité par une activité agricole	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Bâtiment d'une surface au sol suffisante pour les nouvelles destinations (supérieure ou égale à 80 m2)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Bâtiment situé hors des zones de risques et nuisances connus	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Bâtiment desservi par des réseaux suffisamment dimensionnés : voirie, eau potable, électricité et défense incendie	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Bâtiment situé à proximité d'une habitation existante	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Légende

- Zones dont le changement de destination des bâtiments sous conditions peut être étudié
- Espace boisé classé (à conserver ou à créer) au titre de l'article L130-1 du Code de l'Urbanisme
- Boisement à protéger (article L.123-1-5 7°)
- Périmètre de risque minier
- Secteur à protéger pour un motif écologique au titre L. 123-1-5 III) 2° du CU (version suite à la loi ALUR en date du 24 mars 2014)
- Hameau devant être protégé (article L.123-1-5 7°)
- Zone inondable issue des PPRI

En secteurs A3 et A4 seuls les changements de destination des moulins et anciens moulins vers une destination touristiques sont autorisés
En secteur Bv3 le changement de destination pour une nouvelle habitation est interdit



Recensement des bâtiments autorisés
à changer de destination

Identifiant du secteur : **28 CHALONNES-SUR-LOIRE**

Destinations ou sous-destinations retenues :

- | | |
|---|--|
| <input type="checkbox"/> Logement | <input type="checkbox"/> Bureau |
| <input type="checkbox"/> Hébergement | <input type="checkbox"/> Artisanat et commerce de détail |
| <input type="checkbox"/> Restauration | <input type="checkbox"/> Activité de service où s'effectue l'accueil d'une clientèle |
| <input type="checkbox"/> Industrie | <input type="checkbox"/> Hébergement hôtelier et touristique |
| <input type="checkbox"/> Entrepôt | <input type="checkbox"/> Equipements d'intérêt collectif et services publics |
| <input type="checkbox"/> Commerce de gros | |



1 1207



Cocher ici si le secteur ne comporte pas de bâtiment pouvant changer de destination

Si le secteur comporte des bâtiments pouvant changer de destination, merci de les numéroter sur le plan et de renseigner le tableau correspondant.

Si le secteur comporte plus de bâtiments à renseigner, merci de réimprimer cette page et de numéroter les bâtiments D, E, F, etc.

Fournir une photo de chaque bâtiment en la nommant selon son identifiant.

Exemple : La photo du bâtiment A de ce secteur se nommera "SECTEUR_28_A.jpg"

Bâtiment "A"	Oui	Non
Bâtiment présentant une qualité patrimoniale (architecture et matériaux traditionnels)	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Bâtiment en état d'accueillir les nouvelles destinations (4 murs porteurs et charpente en bon état)	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Bâtiment situé à plus de 100 m d'un bâtiment exploité par une activité agricole	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Bâtiment d'une surface au sol suffisante pour les nouvelles destinations (supérieure ou égale à 80 m2)	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Bâtiment situé hors des zones de risques et nuisances connus	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Bâtiment desservi par des réseaux suffisamment dimensionnés : voirie, eau potable, électricité et défense incendie	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Bâtiment situé à proximité d'une habitation existante	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Bâtiment "B"	Oui	Non
Bâtiment présentant une qualité patrimoniale (architecture et matériaux traditionnels)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Bâtiment en état d'accueillir les nouvelles destinations (4 murs porteurs et charpente en bon état)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Bâtiment situé à plus de 100 m d'un bâtiment exploité par une activité agricole	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Bâtiment d'une surface au sol suffisante pour les nouvelles destinations (supérieure ou égale à 80 m2)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Bâtiment situé hors des zones de risques et nuisances connus	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Bâtiment desservi par des réseaux suffisamment dimensionnés : voirie, eau potable, électricité et défense incendie	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Bâtiment situé à proximité d'une habitation existante	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Légende

- Zones dont le changement de destination des bâtiments sous conditions peut être étudié
- Espace boisé classé (à conserver ou à créer) au titre de l'article L130-1 du Code de l'Urbanisme
- Boisement à protéger (article L.123-1-5 7°)
- Périmètre de risque minier
- Secteur à protéger pour un motif écologique au titre L. 123-1-5 III) 2° du CU (version suite à la loi ALUR en date du 24 mars 2014)
- Hameau devant être protégé (article L.123-1-5 7°)
- Zone inondable issue des PPRI

En secteurs A3 et A4 seuls les changements de destination des moulins et anciens moulins vers une destination touristiques sont autorisés
En secteur Bv3 le changement de destination pour une nouvelle habitation est interdit

0 10 20 40
Mètres

Plan Local d'Urbanisme de la Commune de
CHALONNES-SUR-LOIRE

Recensement des bâtiments autorisés
à changer de destination

Identifiant du secteur : **30 CHALONNES-SUR-LOIRE**

Destinations ou sous-destinations retenues :

- | | |
|---|--|
| <input type="checkbox"/> Logement | <input type="checkbox"/> Bureau |
| <input type="checkbox"/> Hébergement | <input type="checkbox"/> Artisanat et commerce de détail |
| <input type="checkbox"/> Restauration | <input type="checkbox"/> Activité de service où s'effectue l'accueil d'une clientèle |
| <input type="checkbox"/> Industrie | <input type="checkbox"/> Hébergement hôtelier et touristique |
| <input type="checkbox"/> Entrepôt | <input type="checkbox"/> Equipements d'intérêt collectif et services publics |
| <input type="checkbox"/> Commerce de gros | |



Cocher ici si le secteur ne comporte pas de bâtiment pouvant changer de destination

Si le secteur comporte des bâtiments pouvant changer de destination, merci de les numéroter sur le plan et de renseigner le tableau correspondant.

Si le secteur comporte plus de bâtiments à renseigner, merci de réimprimer cette page et de numéroter les bâtiments D, E, F, etc.

Fournir une photo de chaque bâtiment en la nommant selon son identifiant.
Exemple : La photo du bâtiment A de ce secteur se nommera "SECTEUR_30_A.jpg"

Bâtiment "A"		Oui	Non
Bâtiment présentant une qualité patrimoniale (architecture et matériaux traditionnels)	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Bâtiment en état d'accueillir les nouvelles destinations (4 murs porteurs et charpente en bon état)	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Bâtiment situé à plus de 100 m d'un bâtiment exploité par une activité agricole	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Bâtiment d'une surface au sol suffisante pour les nouvelles destinations (supérieure ou égale à 80 m2)	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Bâtiment situé hors des zones de risques et nuisances connus	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Bâtiment desservi par des réseaux suffisamment dimensionnés : voirie, eau potable, électricité et défense incendie	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Bâtiment situé à proximité d'une habitation existante	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Bâtiment "B"		Oui	Non
Bâtiment présentant une qualité patrimoniale (architecture et matériaux traditionnels)	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Bâtiment en état d'accueillir les nouvelles destinations (4 murs porteurs et charpente en bon état)	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Bâtiment situé à plus de 100 m d'un bâtiment exploité par une activité agricole	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Bâtiment d'une surface au sol suffisante pour les nouvelles destinations (supérieure ou égale à 80 m2)	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Bâtiment situé hors des zones de risques et nuisances connus	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Bâtiment desservi par des réseaux suffisamment dimensionnés : voirie, eau potable, électricité et défense incendie	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Bâtiment situé à proximité d'une habitation existante	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

- Légende
- Zones dont le changement de destination des bâtiments sous conditions peut être étudié
 - Espace boisé classé (à conserver ou à créer) au titre de l'article L130-1 du Code de l'Urbanisme
 - Boisement à protéger (article L.123-1-5 7°)
 - Périmètre de risque minier
 - Secteur à protéger pour un motif écologique au titre L. 123-1-5 III) 2° du CU (version suite à la loi ALUR en date du 24 mars 2014)
 - Hameau devant être protégé (article L.123-1-5 7°)
 - Zone inondable issue des PPRI

En secteurs A3 et A4 seuls les changements de destination des moulins et anciens moulins vers une destination touristiques sont autorisés
En secteur Bv3 le changement de destination pour une nouvelle habitation est interdit



Recensement des bâtiments autorisés
à changer de destination

Identifiant du secteur : **30 CHALONNES-SUR-LOIRE**

Destinations ou sous-destinations retenues :

- | | |
|---|--|
| <input type="checkbox"/> Logement | <input type="checkbox"/> Bureau |
| <input type="checkbox"/> Hébergement | <input type="checkbox"/> Artisanat et commerce de détail |
| <input type="checkbox"/> Restauration | <input type="checkbox"/> Activité de service où s'effectue l'accueil d'une clientèle |
| <input type="checkbox"/> Industrie | <input type="checkbox"/> Hébergement hôtelier et touristique |
| <input type="checkbox"/> Entrepôt | <input type="checkbox"/> Equipements d'intérêt collectif et services publics |
| <input type="checkbox"/> Commerce de gros | |



Cocher ici si le secteur ne comporte pas de bâtiment pouvant changer de destination

Si le secteur comporte des bâtiments pouvant changer de destination, merci de les numéroter sur le plan et de renseigner le tableau correspondant.

Si le secteur comporte plus de bâtiments à renseigner, merci de réimprimer cette page et de numéroter les bâtiments D, E, F, etc.

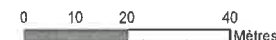
Fournir une photo de chaque bâtiment en la nommant selon son identifiant.
Exemple : La photo du bâtiment A de ce secteur se nommera "SECTEUR_30_A.jpg"

Bâtiment	Oui	Non
Bâtiment "A"		
Bâtiment présentant une qualité patrimoniale (architecture et matériaux traditionnels)	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Bâtiment en état d'accueillir les nouvelles destinations (4 murs porteurs et charpente en bon état)	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Bâtiment situé à plus de 100 m d'un bâtiment exploité par une activité agricole	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Bâtiment d'une surface au sol suffisante pour les nouvelles destinations (supérieure ou égale à 80 m2)	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Bâtiment situé hors des zones de risques et nuisances connus	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Bâtiment desservi par des réseaux suffisamment dimensionnés : voirie, eau potable, électricité et défense incendie	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Bâtiment situé à proximité d'une habitation existante	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Bâtiment "B"		
Bâtiment présentant une qualité patrimoniale (architecture et matériaux traditionnels)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Bâtiment en état d'accueillir les nouvelles destinations (4 murs porteurs et charpente en bon état)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Bâtiment situé à plus de 100 m d'un bâtiment exploité par une activité agricole	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Bâtiment d'une surface au sol suffisante pour les nouvelles destinations (supérieure ou égale à 80 m2)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Bâtiment situé hors des zones de risques et nuisances connus	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Bâtiment desservi par des réseaux suffisamment dimensionnés : voirie, eau potable, électricité et défense incendie	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Bâtiment situé à proximité d'une habitation existante	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Légende

- Zones dont le changement de destination des bâtiments sous conditions peut être étudié
- Espace boisé classé (à conserver ou à créer) au titre de l'article L130-1 du Code de l'Urbanisme
- Boisement à protéger (article L.123-1-5 7°)
- Périmètre de risque minier
- Secteur à protéger pour un motif écologique au titre L. 123-1-5 III) 2° du CU (version suite à la loi ALUR en date du 24 mars 2014)
- Hameau devant être protégé (article L.123-1-5 7°)
- Zone inondable issue des PPRI

En secteurs A3 et A4 seuls les changements de destination des moulins et anciens moulins vers une destination touristiques sont autorisés
En secteur Bv3 le changement de destination pour une nouvelle habitation est interdit



Recensement des bâtiments autorisés
à changer de destination

Identifiant du secteur : **33 CHALONNES-SUR-LOIRE**

Destinations ou sous-destinations retenues :

- | | |
|---|--|
| <input type="checkbox"/> Logement | <input type="checkbox"/> Bureau |
| <input type="checkbox"/> Hébergement | <input type="checkbox"/> Artisanat et commerce de détail |
| <input type="checkbox"/> Restauration | <input type="checkbox"/> Activité de service où s'effectue l'accueil d'une clientèle |
| <input type="checkbox"/> Industrie | <input type="checkbox"/> Hébergement hôtelier et touristique |
| <input type="checkbox"/> Entrepôt | <input type="checkbox"/> Equipements d'intérêt collectif et services publics |
| <input type="checkbox"/> Commerce de gros | |



Cocher ici si le secteur ne comporte pas de bâtiment pouvant changer de destination

Si le secteur comporte des bâtiments pouvant changer de destination, merci de les numéroter sur le plan et de renseigner le tableau correspondant.

Si le secteur comporte plus de bâtiments à renseigner, merci de réimprimer cette page et de numéroter les bâtiments D, E, F, etc.

Fournir une photo de chaque bâtiment en la nommant selon son identifiant.
Exemple : La photo du bâtiment A de ce secteur se nommera "SECTEUR_33_A.jpg"

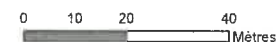


Bâtiment "A"		Oui	Non
Bâtiment présentant une qualité patrimoniale (architecture et matériaux traditionnels)	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Bâtiment en état d'accueillir les nouvelles destinations (4 murs porteurs et charpente en bon état)	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Bâtiment situé à plus de 100 m d'un bâtiment exploité par une activité agricole	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Bâtiment d'une surface au sol suffisante pour les nouvelles destinations (supérieure ou égale à 80 m2)	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Bâtiment situé hors des zones de risques et nuisances connus	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Bâtiment desservi par des réseaux suffisamment dimensionnés : voirie, eau potable, électricité et défense incendie	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Bâtiment situé à proximité d'une habitation existante	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Bâtiment "B"		Oui	Non
Bâtiment présentant une qualité patrimoniale (architecture et matériaux traditionnels)	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Bâtiment en état d'accueillir les nouvelles destinations (4 murs porteurs et charpente en bon état)	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Bâtiment situé à plus de 100 m d'un bâtiment exploité par une activité agricole	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Bâtiment d'une surface au sol suffisante pour les nouvelles destinations (supérieure ou égale à 80 m2)	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Bâtiment situé hors des zones de risques et nuisances connus	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Bâtiment desservi par des réseaux suffisamment dimensionnés : voirie, eau potable, électricité et défense incendie	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Bâtiment situé à proximité d'une habitation existante	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

Légende

- Zones dont le changement de destination des bâtiments sous conditions peut être étudié
- Espace boisé classé (à conserver ou à créer) au titre de l'article L130-1 du Code de l'Urbanisme
- Boisement à protéger (article L.123-1-5 7°)
- Périmètre de risque minier
- Secteur à protéger pour un motif écologique au titre L. 123-1-5 III) 2° du CU (version suite à la loi ALUR en date du 24 mars 2014)
- Hameau devant être protégé (article L.123-1-5 7°)
- Zone inondable issue des PPRI

En secteurs A3 et A4 seuls les changements de destination des moulins et anciens moulins vers une destination touristique sont autorisés
En secteur Bv3 le changement de destination pour une nouvelle habitation est interdit



Plan Local d'Urbanisme de la Commune de
CHALONNES-SUR-LOIRE

Recensement des bâtiments autorisés
à changer de destination

Identifiant du secteur : **35 CHALONNES-SUR-LOIRE**

Destinations ou sous-destinations retenues :

- | | |
|---|--|
| <input type="checkbox"/> Logement | <input type="checkbox"/> Bureau |
| <input type="checkbox"/> Hébergement | <input type="checkbox"/> Artisanat et commerce de détail |
| <input type="checkbox"/> Restauration | <input type="checkbox"/> Activité de service où s'effectue l'accueil d'une clientèle |
| <input type="checkbox"/> Industrie | <input type="checkbox"/> Hébergement hôtelier et touristique |
| <input type="checkbox"/> Entrepôt | <input type="checkbox"/> Equipements d'intérêt collectif et services publics |
| <input type="checkbox"/> Commerce de gros | |



D 1448



Cocher ici si le secteur ne comporte pas de bâtiment pouvant changer de destination

Si le secteur comporte des bâtiments pouvant changer de destination, merci de les numéroter sur le plan et de renseigner le tableau correspondant.

Si le secteur comporte plus de bâtiments à renseigner, merci de réimprimer cette page et de numéroter les bâtiments D, E, F, etc.

Fournir une photo de chaque bâtiment en la nommant selon son identifiant.
Exemple : La photo du bâtiment A de ce secteur se nommera "SECTEUR_35_A.jpg"

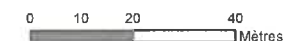
Bâtiment "A"	Oui	Non
Bâtiment présentant une qualité patrimoniale (architecture et matériaux traditionnels)	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Bâtiment en état d'accueillir les nouvelles destinations (4 murs porteurs et charpente en bon état)	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Bâtiment situé à plus de 100 m d'un bâtiment exploité par une activité agricole	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Bâtiment d'une surface au sol suffisante pour les nouvelles destinations (supérieure ou égale à 80 m ²)	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Bâtiment situé hors des zones de risques et nuisances connus	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Bâtiment desservi par des réseaux suffisamment dimensionnés : voirie, eau potable, électricité et défense incendie	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Bâtiment situé à proximité d'une habitation existante	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Bâtiment "B"	Oui	Non
Bâtiment présentant une qualité patrimoniale (architecture et matériaux traditionnels)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Bâtiment en état d'accueillir les nouvelles destinations (4 murs porteurs et charpente en bon état)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Bâtiment situé à plus de 100 m d'un bâtiment exploité par une activité agricole	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Bâtiment d'une surface au sol suffisante pour les nouvelles destinations (supérieure ou égale à 80 m ²)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Bâtiment situé hors des zones de risques et nuisances connus	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Bâtiment desservi par des réseaux suffisamment dimensionnés : voirie, eau potable, électricité et défense incendie	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Bâtiment situé à proximité d'une habitation existante	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Légende

- Zones dont le changement de destination des bâtiments sous conditions peut être étudié
- Espace boisé classé (à conserver ou à créer) au titre de l'article L.130-1 du Code de l'Urbanisme
- Boisement à protéger (article L.123-1-5 7°)
- Périmètre de risque minier
- Secteur à protéger pour un motif écologique au titre L. 123-1-5 III) 2° du CU (version suite à la loi ALUR en date du 24 mars 2014)
- Hameau devant être protégé (article L.123-1-5 7°)
- Zone inondable issue des PPRI

En secteurs A3 et A4 seuls les changements de destination des moulins et anciens moulins vers une destination touristiques sont autorisés
En secteur Bv3 le changement de destination pour une nouvelle habitation est interdit

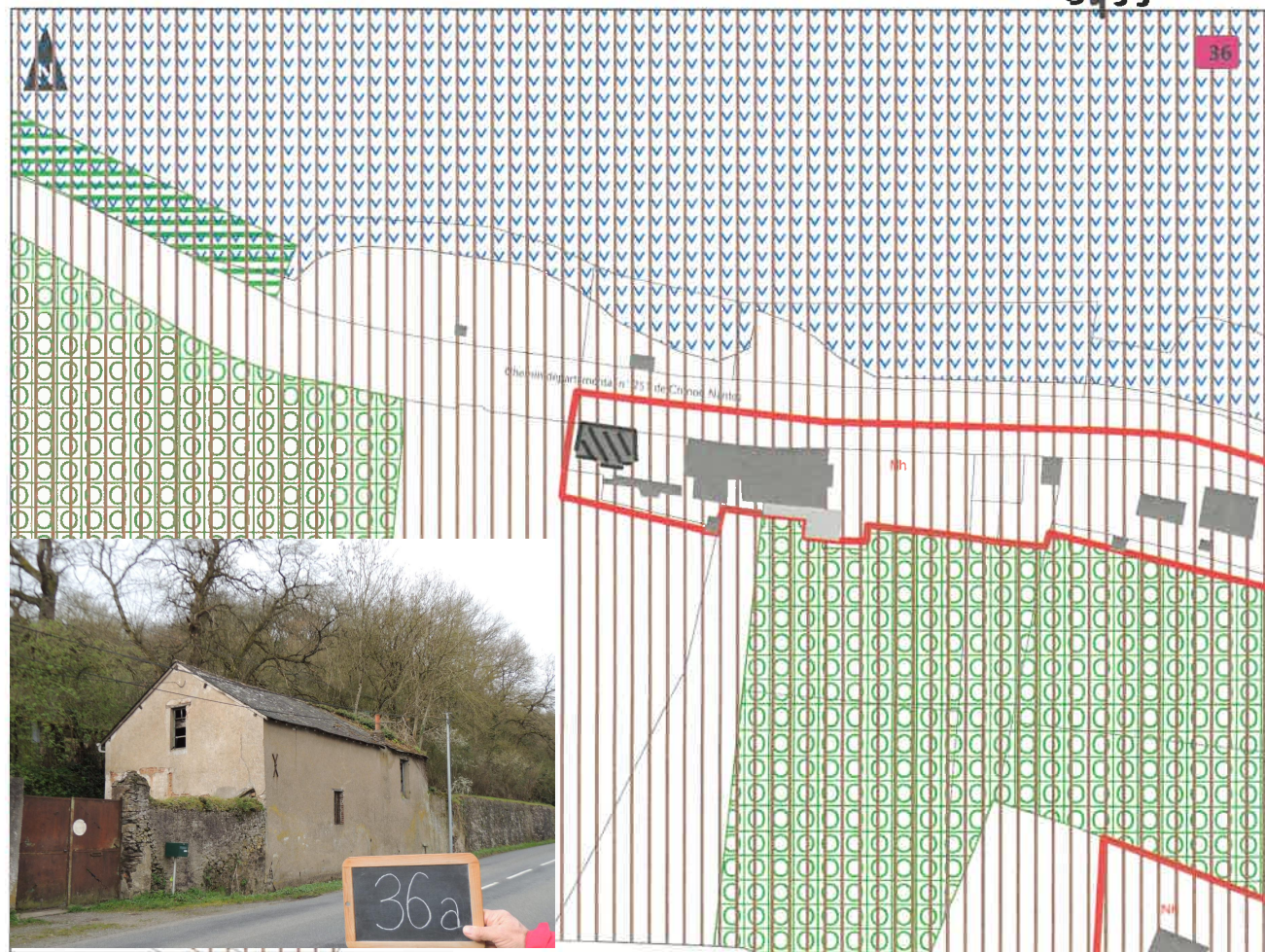


Recensement des bâtiments autorisés
à changer de destination

Identifiant du secteur : **36 CHALONNES-SUR-LOIRE**

Destinations ou sous-destinations retenues :

- | | |
|---|--|
| <input type="checkbox"/> Logement | <input type="checkbox"/> Bureau |
| <input type="checkbox"/> Hébergement | <input type="checkbox"/> Artisanat et commerce de détail |
| <input type="checkbox"/> Restauration | <input type="checkbox"/> Activité de service où s'effectue l'accueil d'une clientèle |
| <input type="checkbox"/> Industrie | <input type="checkbox"/> Hébergement hôtelier et touristique |
| <input type="checkbox"/> Entrepôt | <input type="checkbox"/> Equipements d'intérêt collectif et services publics |
| <input type="checkbox"/> Commerce de gros | |



Cocher ici si le secteur ne comporte pas de bâtiment pouvant changer de destination

Si le secteur comporte des bâtiments pouvant changer de destination, merci de les numéroter sur le plan et de renseigner le tableau correspondant.

Si le secteur comporte plus de bâtiments à renseigner, merci de réimprimer cette page et de numéroter les bâtiments D, E, F, etc.

Fournir une photo de chaque bâtiment en la nommant selon son identifiant.

Exemple : La photo du bâtiment A de ce secteur se nommera "SECTEUR_36_A.jpg"

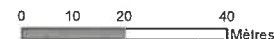
Bâtiment "A"	Oui	Non
Bâtiment présentant une qualité patrimoniale (architecture et matériaux traditionnels)	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Bâtiment en état d'accueillir les nouvelles destinations (4 murs porteurs et charpente en bon état)	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Bâtiment situé à plus de 100 m d'un bâtiment exploité par une activité agricole	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Bâtiment d'une surface au sol suffisante pour les nouvelles destinations (supérieure ou égale à 80 m2)	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Bâtiment situé hors des zones de risques et nuisances connus	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Bâtiment desservi par des réseaux suffisamment dimensionnés : voirie, eau potable, électricité et défense incendie	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Bâtiment situé à proximité d'une habitation existante	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Bâtiment "B"	Oui	Non
Bâtiment présentant une qualité patrimoniale (architecture et matériaux traditionnels)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Bâtiment en état d'accueillir les nouvelles destinations (4 murs porteurs et charpente en bon état)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Bâtiment situé à plus de 100 m d'un bâtiment exploité par une activité agricole	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Bâtiment d'une surface au sol suffisante pour les nouvelles destinations (supérieure ou égale à 80 m2)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Bâtiment situé hors des zones de risques et nuisances connus	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Bâtiment desservi par des réseaux suffisamment dimensionnés : voirie, eau potable, électricité et défense incendie	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Bâtiment situé à proximité d'une habitation existante	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Légende

- Zones dont le changement de destination des bâtiments sous conditions peut être étudié
- Espace boisé classé (à conserver ou à créer) au titre de l'article L130-1 du Code de l'Urbanisme
- Boisement à protéger (article L.123-1-5 7°)
- Périmètre de risque minier
- Secteur à protéger pour un motif écologique au titre L. 123-1-5 III) 2° du CU (version suite à la loi ALUR en date du 24 mars 2014)
- Hameau devant être protégé (article L.123-1-5 7°)
- Zone inondable issue des PPRI

En secteurs A3 et A4 seuls les changements de destination des moulins et anciens moulins vers une destination touristique sont autorisés
En secteur Bv3 le changement de destination pour une nouvelle habitation est interdit



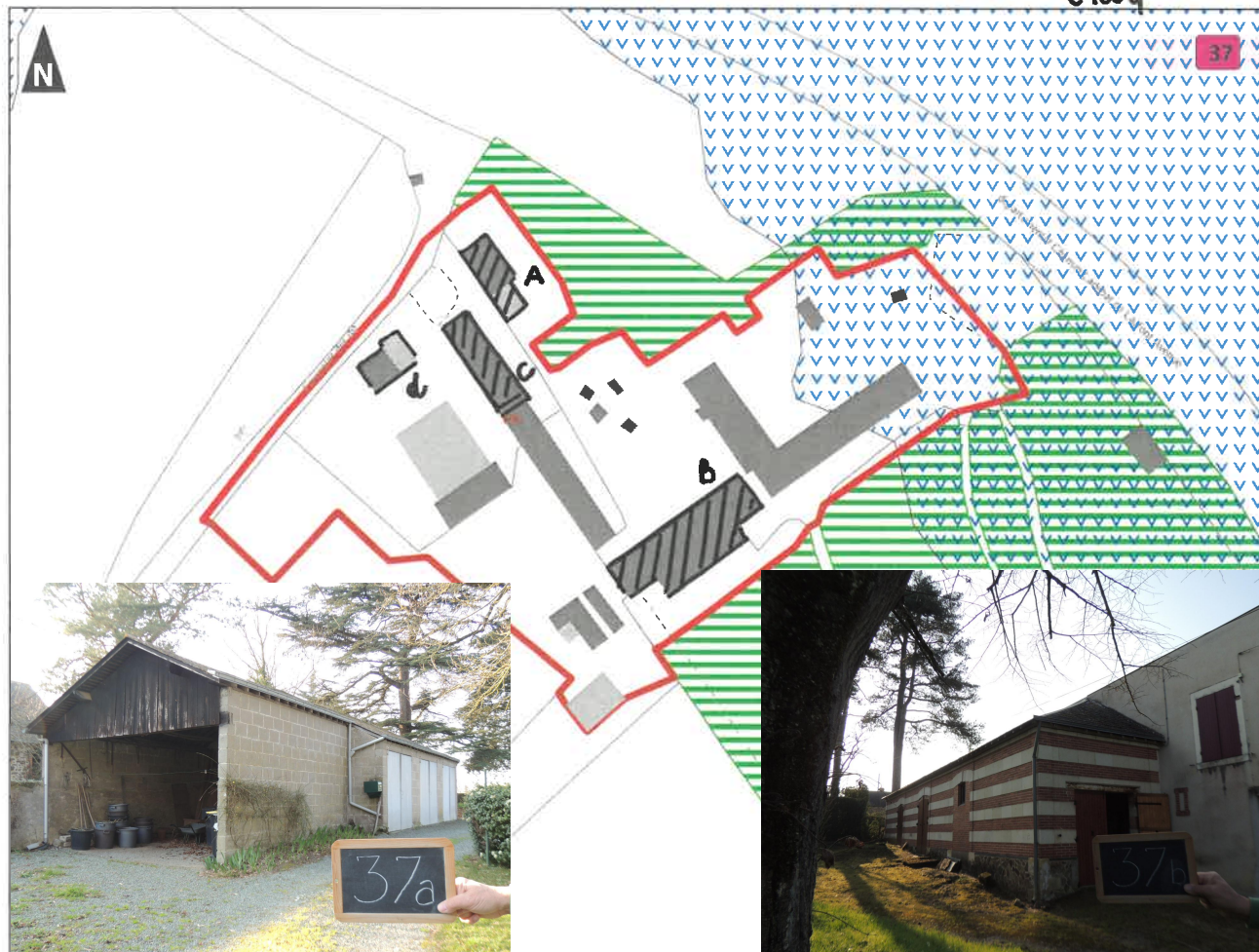
Plan Local d'Urbanisme de la Commune de
CHALONNES-SUR-LOIRE

Recensement des bâtiments autorisés
à changer de destination

Identifiant du secteur : **37 CHALONNES-SUR-LOIRE**

Destinations ou sous-destinations retenues :

- | | |
|---|--|
| <input type="checkbox"/> Logement | <input type="checkbox"/> Bureau |
| <input type="checkbox"/> Hébergement | <input type="checkbox"/> Artisanal et commerce de détail |
| <input type="checkbox"/> Restauration | <input type="checkbox"/> Activité de service où s'effectue l'accueil d'une clientèle |
| <input type="checkbox"/> Industrie | <input type="checkbox"/> Hébergement hôtelier et touristique |
| <input type="checkbox"/> Entrepôt | <input type="checkbox"/> Equipements d'intérêt collectif et services publics |
| <input type="checkbox"/> Commerce de gros | |



Cocher ici si le secteur ne comporte pas de bâtiment pouvant changer de destination

Si le secteur comporte des bâtiments pouvant changer de destination, merci de les numéroter sur le plan et de renseigner le tableau correspondant.

Si le secteur comporte plus de bâtiments à renseigner, merci de réimprimer cette page et de numéroter les bâtiments D, E, F, etc.

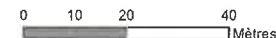
Fournir une photo de chaque bâtiment en la nommant selon son identifiant.
Exemple : La photo du bâtiment A de ce secteur se nommera "SECTEUR_37_A.jpg"

Bâtiment "A"	Oui	Non
Bâtiment présentant une qualité patrimoniale (architecture et matériaux traditionnels)	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Bâtiment en état d'accueillir les nouvelles destinations (4 murs porteurs et charpente en bon état)	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Bâtiment situé à plus de 100 m d'un bâtiment exploité par une activité agricole	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Bâtiment d'une surface au sol suffisante pour les nouvelles destinations (supérieure ou égale à 80 m ²) 160 m²	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Bâtiment situé hors des zones de risques et nuisances connus	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Bâtiment desservi par des réseaux suffisamment dimensionnés : voirie, eau potable, électricité et défense incendie	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Bâtiment situé à proximité d'une habitation existante	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Bâtiment "B"	Oui	Non
Bâtiment présentant une qualité patrimoniale (architecture et matériaux traditionnels)	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Bâtiment en état d'accueillir les nouvelles destinations (4 murs porteurs et charpente en bon état)	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Bâtiment situé à plus de 100 m d'un bâtiment exploité par une activité agricole	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Bâtiment d'une surface au sol suffisante pour les nouvelles destinations (supérieure ou égale à 80 m ²) 337 m²	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Bâtiment situé hors des zones de risques et nuisances connus	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Bâtiment desservi par des réseaux suffisamment dimensionnés : voirie, eau potable, électricité et défense incendie	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Bâtiment situé à proximité d'une habitation existante	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Légende

- Zones dont le changement de destination des bâtiments sous conditions peut être étudié
- Espace boisé classé (à conserver ou à créer) au titre de l'article L130-1 du Code de l'Urbanisme
- Boisement à protéger (article L.123-1-5 7°)
- Périmètre de risque minier
- Secteur à protéger pour un motif écologique au titre L. 123-1-5 III) 2° du CU (version suite à la loi ALUR en date du 24 mars 2014)
- Hameau devant être protégé (article L.123-1-5 7°)
- Zone inondable issue des PPRI

En secteurs A3 et A4 seuls les changements de destination des moulins et anciens moulins vers une destination touristiques sont autorisés
En secteur Bv3 le changement de destination pour une nouvelle habitation est interdit



Plan Local d'Urbanisme de la Commune de CHALONNES-SUR-LOIRE

Recensement des bâtiments autorisés à changer de destination



El165

Identifiant du secteur : **37 CHALONNES-SUR-LOIRE**

Destinations ou sous-destinations retenues :

- | | |
|---|--|
| <input type="checkbox"/> Logement | <input type="checkbox"/> Bureau |
| <input type="checkbox"/> Hébergement | <input type="checkbox"/> Artisanat et commerce de détail |
| <input type="checkbox"/> Restauration | <input type="checkbox"/> Activité de service où s'effectue l'accueil d'une clientèle |
| <input type="checkbox"/> Industrie | <input type="checkbox"/> Hébergement hôtelier et touristique |
| <input type="checkbox"/> Entrepôt | <input type="checkbox"/> Equipements d'intérêt collectif et services publics |
| <input type="checkbox"/> Commerce de gros | |



Cocher ici si le secteur ne comporte pas de bâtiment pouvant changer de destination

Si le secteur comporte des bâtiments pouvant changer de destination, merci de les numéroter sur le plan et de renseigner le tableau correspondant.

Si le secteur comporte plus de bâtiments à renseigner, merci de réimprimer cette page et de numéroter les bâtiments D, E, F, etc.

Fournir une photo de chaque bâtiment en la nommant selon son identifiant.
Exemple : La photo du bâtiment A de ce secteur se nommera "SECTEUR_37_A.jpg"

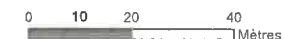
Bâtiment "A" C	Oui	Non
Bâtiment présentant une qualité patrimoniale (architecture et matériaux traditionnels)	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Bâtiment en état d'accueillir les nouvelles destinations (4 murs porteurs et charpente en bon état)	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Bâtiment situé à plus de 100 m d'un bâtiment exploité par une activité agricole	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Bâtiment d'une surface au sol suffisante pour les nouvelles destinations (supérieure ou égale à 80 m ²) 140 m²	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Bâtiment situé hors des zones de risques et nuisances connus	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Bâtiment desservi par des réseaux suffisamment dimensionnés : voirie, eau potable, électricité et défense incendie	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Bâtiment situé à proximité d'une habitation existante	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Bâtiment "B" D	Oui	Non
Bâtiment présentant une qualité patrimoniale (architecture et matériaux traditionnels)	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Bâtiment en état d'accueillir les nouvelles destinations (4 murs porteurs et charpente en bon état)	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Bâtiment situé à plus de 100 m d'un bâtiment exploité par une activité agricole	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Bâtiment d'une surface au sol suffisante pour les nouvelles destinations (supérieure ou égale à 80 m ²) 78 m²	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Bâtiment situé hors des zones de risques et nuisances connus	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Bâtiment desservi par des réseaux suffisamment dimensionnés : voirie, eau potable, électricité et défense incendie	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Bâtiment situé à proximité d'une habitation existante	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Légende

- Zones dont le changement de destination des bâtiments sous conditions peut être étudié
- Espace boisé classé (à conserver ou à créer) au titre de l'article L130-1 du Code de l'Urbanisme
- Boisement à protéger (article L.123-1-5 7°)
- Périmètre de risque minier
- Secteur à protéger pour un motif écologique au titre L. 123-1-5 III) 2° du CU (version suite à la loi ALUR en date du 24 mars 2014)
- Hameau devant être protégé (article L.123-1-5 7°)
- Zone inondable issue des PPR1

En secteurs A3 et A4 seuls les changements de destination des moulins et anciens moulins vers une destination touristiques sont autorisés
En secteur Bv3 le changement de destination pour une nouvelle habitation est interdit



Identifiant du secteur : **41 CHALONNES-SUR-LOIRE**

Destinations ou sous-destinations retenues :

- | | |
|---|--|
| <input type="checkbox"/> Logement | <input type="checkbox"/> Bureau |
| <input type="checkbox"/> Hébergement | <input type="checkbox"/> Artisanat et commerce de détail |
| <input type="checkbox"/> Restauration | <input type="checkbox"/> Activité de service où s'effectue l'accueil d'une clientèle |
| <input type="checkbox"/> Industrie | <input type="checkbox"/> Hébergement hôtelier et touristique |
| <input type="checkbox"/> Entrepôt | <input type="checkbox"/> Equipements d'intérêt collectif et services publics |
| <input type="checkbox"/> Commerce de gros | |



Cocher ici si le secteur ne comporte pas de bâtiment pouvant changer de destination

Si le secteur comporte des bâtiments pouvant changer de destination, merci de les numéroter sur le plan et de renseigner le tableau correspondant.

Si le secteur comporte plus de bâtiments à renseigner, merci de réimprimer cette page et de numéroter les bâtiments D, E, F, etc.

Fournir une photo de chaque bâtiment en la nommant selon son identifiant.

Exemple : La photo du bâtiment A de ce secteur se nommera "SECTEUR_41_A.jpg"

Bâtiment "A" Oui Non

- Bâtiment présentant une qualité patrimoniale (architecture et matériaux traditionnels)
- Bâtiment en état d'accueillir les nouvelles destinations (4 murs porteurs et charpente en bon état)
- Bâtiment situé à plus de 100 m d'un bâtiment exploité par une activité agricole
- Bâtiment d'une surface au sol suffisante pour les nouvelles destinations (supérieure ou égale à 80 m²)
- Bâtiment situé hors des zones de risques et nuisances connus
- Bâtiment desservi par des réseaux suffisamment dimensionnés : voirie, eau potable, électricité et défense incendie
- Bâtiment situé à proximité d'une habitation existante

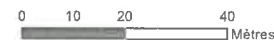
Bâtiment "B" Oui Non

- Bâtiment présentant une qualité patrimoniale (architecture et matériaux traditionnels)
- Bâtiment en état d'accueillir les nouvelles destinations (4 murs porteurs et charpente en bon état)
- Bâtiment situé à plus de 100 m d'un bâtiment exploité par une activité agricole
- Bâtiment d'une surface au sol suffisante pour les nouvelles destinations (supérieure ou égale à 80 m²)
- Bâtiment situé hors des zones de risques et nuisances connus
- Bâtiment desservi par des réseaux suffisamment dimensionnés : voirie, eau potable, électricité et défense incendie
- Bâtiment situé à proximité d'une habitation existante

Légende

- Zones dont le changement de destination des bâtiments sous conditions peut être étudié
- Espace boisé classé (à conserver ou à créer) au titre de l'article L130-1 du Code de l'Urbanisme
- Boisement à protéger (article L.123-1-5 7°)
- Périmètre de risque minier
- Secteur à protéger pour un motif écologique au titre L. 123-1-5 III) 2° du CU (version suite à la loi ALUR en date du 24 mars 2014)
- Hameau devant être protégé (article L.123-1-5 7°)
- Zone inondable issue des PPRI

En secteurs A3 et A4 seuls les changements de destination des moulins et anciens moulins vers une destination touristiques sont autorisés
En secteur Bv3 le changement de destination pour une nouvelle habitation est interdit



Plan Local d'Urbanisme de la Commune de
CHALONNES-SUR-LOIRE

Recensement des bâtiments autorisés
à changer de destination

Identifiant du secteur : **41 CHALONNES-SUR-LOIRE**

Destinations ou sous-destinations retenues :

- | | |
|---|--|
| <input type="checkbox"/> Logement | <input type="checkbox"/> Bureau |
| <input type="checkbox"/> Hébergement | <input type="checkbox"/> Artisanat et commerce de détail |
| <input type="checkbox"/> Restauration | <input type="checkbox"/> Activité de service où s'effectue l'accueil d'une clientèle |
| <input type="checkbox"/> Industrie | <input type="checkbox"/> Hébergement hôtelier et touristique |
| <input type="checkbox"/> Entrepôt | <input type="checkbox"/> Equipements d'intérêt collectif et services publics |
| <input type="checkbox"/> Commerce de gros | |



Cocher ici si le secteur ne comporte pas de bâtiment pouvant changer de destination

Si le secteur comporte des bâtiments pouvant changer de destination, merci de les numéroter sur le plan et de renseigner le tableau correspondant.

Si le secteur comporte plus de bâtiments à renseigner, merci de réimprimer cette page et de numéroter les bâtiments D, E, F, etc.

Fournir une photo de chaque bâtiment en la nommant selon son identifiant.

Exemple : La photo du bâtiment A de ce secteur se nommera "SECTEUR_41_A.jpg"

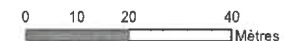
Bâtiment "A"	Oui	Non
Bâtiment présentant une qualité patrimoniale (architecture et matériaux traditionnels)	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Bâtiment en état d'accueillir les nouvelles destinations (4 murs porteurs et charpente en bon état)	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Bâtiment situé à plus de 100 m d'un bâtiment exploité par une activité agricole	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Bâtiment d'une surface au sol suffisante pour les nouvelles destinations (supérieure ou égale à 80 m ²)	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Bâtiment situé hors des zones de risques et nuisances connus	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Bâtiment desservi par des réseaux suffisamment dimensionnés : voirie, eau potable, électricité et défense incendie	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Bâtiment situé à proximité d'une habitation existante	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Bâtiment "B"	Oui	Non
Bâtiment présentant une qualité patrimoniale (architecture et matériaux traditionnels)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Bâtiment en état d'accueillir les nouvelles destinations (4 murs porteurs et charpente en bon état)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Bâtiment situé à plus de 100 m d'un bâtiment exploité par une activité agricole	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Bâtiment d'une surface au sol suffisante pour les nouvelles destinations (supérieure ou égale à 80 m ²)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Bâtiment situé hors des zones de risques et nuisances connus	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Bâtiment desservi par des réseaux suffisamment dimensionnés : voirie, eau potable, électricité et défense incendie	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Bâtiment situé à proximité d'une habitation existante	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Légende

- Zones dont le changement de destination des bâtiments sous conditions peut être étudié
- Espace boisé classé (à conserver ou à créer) au titre de l'article L130-1 du Code de l'Urbanisme
- Boisement à protéger (article L.123-1-5 7°)
- Périmètre de risque minier
- Secteur à protéger pour un motif écologique au titre L. 123-1-5 III) 2° du CU (version suite à la loi ALUR en date du 24 mars 2014)
- Hameau devant être protégé (article L.123-1-5 7°)
- Zone inondable issue des PPRI

En secteurs A3 et A4 seuls les changements de destination des moulins et anciens moulins vers une destination touristiques sont autorisés
En secteur Bv3 le changement de destination pour une nouvelle habitation est interdit



Plan Local d'Urbanisme de la Commune de
CHALONNES-SUR-LOIRE

Recensement des bâtiments autorisés
à changer de destination

Identifiant du secteur : **46 CHALONNES-SUR-LOIRE**

Destinations ou sous-destinations retenues :

- | | |
|---|--|
| <input type="checkbox"/> Logement | <input type="checkbox"/> Bureau |
| <input type="checkbox"/> Hébergement | <input type="checkbox"/> Artisanat et commerce de détail |
| <input type="checkbox"/> Restauration | <input type="checkbox"/> Activité de service où s'effectue l'accueil d'une clientèle |
| <input type="checkbox"/> Industrie | <input type="checkbox"/> Hébergement hôtelier et touristique |
| <input type="checkbox"/> Entrepôt | <input type="checkbox"/> Equipements d'intérêt collectif et services publics |
| <input type="checkbox"/> Commerce de gros | |



Cocher ici si le secteur ne comporte pas de bâtiment pouvant changer de destination

Si le secteur comporte des bâtiments pouvant changer de destination, merci de les numérotter sur le plan et de renseigner le tableau correspondant.

Si le secteur comporte plus de bâtiments à renseigner, merci de réimprimer cette page et de numérotter les bâtiments D, E, F, etc.

Fournir une photo de chaque bâtiment en la nommant selon son identifiant.

Exemple : La photo du bâtiment A de ce secteur se nommera "SECTEUR_46_A.jpg"

Bâtiment "A"

- | | Oui | Non |
|--|-------------------------------------|--------------------------|
| Bâtiment présentant une qualité patrimoniale (architecture et matériaux traditionnels) | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| Bâtiment en état d'accueillir les nouvelles destinations (4 murs porteurs et charpente en bon état) | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| Bâtiment situé à plus de 100 m d'un bâtiment exploité par une activité agricole | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| Bâtiment d'une surface au sol suffisante pour les nouvelles destinations (supérieure ou égale à 80 m2) | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| Bâtiment situé hors des zones de risques et nuisances connus | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| Bâtiment desservi par des réseaux suffisamment dimensionnés : voirie, eau potable, électricité et défense incendie | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| Bâtiment situé à proximité d'une habitation existante | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |

Bâtiment "B"

- | | Oui | Non |
|--|--------------------------|--------------------------|
| Bâtiment présentant une qualité patrimoniale (architecture et matériaux traditionnels) | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| Bâtiment en état d'accueillir les nouvelles destinations (4 murs porteurs et charpente en bon état) | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| Bâtiment situé à plus de 100 m d'un bâtiment exploité par une activité agricole | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| Bâtiment d'une surface au sol suffisante pour les nouvelles destinations (supérieure ou égale à 80 m2) | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| Bâtiment situé hors des zones de risques et nuisances connus | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| Bâtiment desservi par des réseaux suffisamment dimensionnés : voirie, eau potable, électricité et défense incendie | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| Bâtiment situé à proximité d'une habitation existante | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |

Légende

- Zones dont le changement de destination des bâtiments sous conditions peut être étudié
- Espace boisé classé (à conserver ou à créer) au titre de l'article L130-1 du Code de l'Urbanisme
- Boisement à protéger (article L.123-1-5 7°)
- Périmètre de risque minier
- Secteur à protéger pour un motif écologique au titre L. 123-1-5 III) 2° du CU (version suite à la loi ALUR en date du 24 mars 2014)
- Hameau devant être protégé (article L.123-1-5 7°)
- Zone inondable issue des PPRI

En secteurs A3 et A4 seuls les changements de destination des moulins et anciens moulins vers une destination touristiques sont autorisés
En secteur Bv3 le changement de destination pour une nouvelle habitation est interdit

0 10 20 40
Mètres





Identifiant du secteur : **48 CHALONNES-SUR-LOIRE**

Destinations ou sous-destinations retenues :

- | | |
|---|--|
| <input type="checkbox"/> Logement | <input type="checkbox"/> Bureau |
| <input type="checkbox"/> Hébergement | <input type="checkbox"/> Artisanat et commerce de détail |
| <input type="checkbox"/> Restauration | <input type="checkbox"/> Activité de service où s'effectue l'accueil d'une clientèle |
| <input type="checkbox"/> Industrie | <input type="checkbox"/> Hébergement hôtelier et touristique |
| <input type="checkbox"/> Entrepôt | <input type="checkbox"/> Equipements d'intérêt collectif et services publics |
| <input type="checkbox"/> Commerce de gros | |



Cocher ici si le secteur ne comporte pas de bâtiment pouvant changer de destination

Si le secteur comporte des bâtiments pouvant changer de destination, merci de les numéroter sur le plan et de renseigner le tableau correspondant.

Si le secteur comporte plus de bâtiments à renseigner, merci de réimprimer cette page et de numéroter les bâtiments D, E, F, etc.

Fournir une photo de chaque bâtiment en la nommant selon son identifiant.

Exemple : La photo du bâtiment A de ce secteur se nommera "SECTEUR_48_A.jpg"

Bâtiment "A"

- | | Oui | Non |
|--|-------------------------------------|--------------------------|
| Bâtiment présentant une qualité patrimoniale (architecture et matériaux traditionnels) | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| Bâtiment en état d'accueillir les nouvelles destinations (4 murs porteurs et charpente en bon état) | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| Bâtiment situé à plus de 100 m d'un bâtiment exploité par une activité agricole | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| Bâtiment d'une surface au sol suffisante pour les nouvelles destinations (supérieure ou égale à 80 m2) | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| Bâtiment situé hors des zones de risques et nuisances connus | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| Bâtiment desservi par des réseaux suffisamment dimensionnés : voirie, eau potable, électricité et défense incendie | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| Bâtiment situé à proximité d'une habitation existante | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |

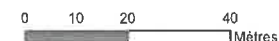
Bâtiment "B"

- | | Oui | Non |
|--|-------------------------------------|--------------------------|
| Bâtiment présentant une qualité patrimoniale (architecture et matériaux traditionnels) | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| Bâtiment en état d'accueillir les nouvelles destinations (4 murs porteurs et charpente en bon état) | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| Bâtiment situé à plus de 100 m d'un bâtiment exploité par une activité agricole | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| Bâtiment d'une surface au sol suffisante pour les nouvelles destinations (supérieure ou égale à 80 m2) | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| Bâtiment situé hors des zones de risques et nuisances connus | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| Bâtiment desservi par des réseaux suffisamment dimensionnés : voirie, eau potable, électricité et défense incendie | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| Bâtiment situé à proximité d'une habitation existante | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |

Légende

- Zones dont le changement de destination des bâtiments sous conditions peut être étudié
- Espace boisé classé (à conserver ou à créer) au titre de l'article L130-1 du Code de l'Urbanisme
- Boisement à protéger (article L.123-1-5 7°)
- Périmètre de risque minier
- Secteur à protéger pour un motif écologique au titre L. 123-1-5 III) 2° du CU (version suite à la loi ALUR en date du 24 mars 2014)
- Hameau devant être protégé (article L.123-1-5 7°)
- Zone inondable issue des PPR

En secteurs A3 et A4 seuls les changements de destination des moulins et anciens moulins vers une destination touristiques sont autorisés
En secteur Bv3 le changement de destination pour une nouvelle habitation est interdit





Identifiant du secteur : **48 CHALONNES-SUR-LOIRE**

Destinations ou sous-destinations retenues :

- | | |
|---|--|
| <input type="checkbox"/> Logement | <input type="checkbox"/> Bureau |
| <input type="checkbox"/> Hébergement | <input type="checkbox"/> Artisanat et commerce de détail |
| <input type="checkbox"/> Restauration | <input type="checkbox"/> Activité de service où s'effectue l'accueil d'une clientèle |
| <input type="checkbox"/> Industrie | <input type="checkbox"/> Hébergement hôtelier et touristique |
| <input type="checkbox"/> Entrepôt | <input type="checkbox"/> Equipements d'intérêt collectif et services publics |
| <input type="checkbox"/> Commerce de gros | |



Cocher ici si le secteur ne comporte pas de bâtiment pouvant changer de destination

Si le secteur comporte des bâtiments pouvant changer de destination, merci de les numéroter sur le plan et de renseigner le tableau correspondant.

Si le secteur comporte plus de bâtiments à renseigner, merci de réimprimer cette page et de numéroter les bâtiments D, E, F, etc.

Fournir une photo de chaque bâtiment en la nommant selon son identifiant.

Exemple : La photo du bâtiment A de ce secteur se nommera "SECTEUR_48_A.jpg"

Bâtiment "A" C

- | | Oui | Non |
|--|-------------------------------------|--------------------------|
| Bâtiment présentant une qualité patrimoniale (architecture et matériaux traditionnels) | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| Bâtiment en état d'accueillir les nouvelles destinations (4 murs porteurs et charpente en bon état) | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| Bâtiment situé à plus de 100 m d'un bâtiment exploité par une activité agricole | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| Bâtiment d'une surface au sol suffisante pour les nouvelles destinations (supérieure ou égale à 80 m2) | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| Bâtiment situé hors des zones de risques et nuisances connus | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| Bâtiment desservi par des réseaux suffisamment dimensionnés : voirie, eau potable, électricité et défense incendie | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| Bâtiment situé à proximité d'une habitation existante | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |

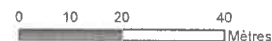
Bâtiment "B"

- | | Oui | Non |
|--|--------------------------|--------------------------|
| Bâtiment présentant une qualité patrimoniale (architecture et matériaux traditionnels) | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| Bâtiment en état d'accueillir les nouvelles destinations (4 murs porteurs et charpente en bon état) | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| Bâtiment situé à plus de 100 m d'un bâtiment exploité par une activité agricole | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| Bâtiment d'une surface au sol suffisante pour les nouvelles destinations (supérieure ou égale à 80 m2) | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| Bâtiment situé hors des zones de risques et nuisances connus | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| Bâtiment desservi par des réseaux suffisamment dimensionnés : voirie, eau potable, électricité et défense incendie | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| Bâtiment situé à proximité d'une habitation existante | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |

Légende

- Zones dont le changement de destination des bâtiments sous conditions peut être étudié
- Espace boisé classé (à conserver ou à créer) au titre de l'article L130-1 du Code de l'Urbanisme
- Boisement à protéger (article L.123-1-5 7°)
- Périmètre de risque minier
- Secteur à protéger pour un motif écologique au titre L. 123-1-5 III) 2° du CU (version suite à la loi ALUR en date du 24 mars 2014)
- Hameau devant être protégé (article L.123-1-5 7°)
- Zone inondable issue des PPRI

En secteurs A3 et A4 seuls les changements de destination des moulins et anciens moulins vers une destination touristiques sont autorisés
En secteur Bv3 le changement de destination pour une nouvelle habitation est interdit



Plan Local d'Urbanisme de la Commune de
CHALONNES-SUR-LOIRE

Recensement des bâtiments autorisés
à changer de destination

Identifiant du secteur : **49 CHALONNES-SUR-LOIRE**

Destinations ou sous-destinations retenues :

- | | |
|---|--|
| <input type="checkbox"/> Logement | <input type="checkbox"/> Bureau |
| <input type="checkbox"/> Hébergement | <input type="checkbox"/> Artisanat et commerce de détail |
| <input type="checkbox"/> Restauration | <input type="checkbox"/> Activité de service où s'effectue l'accueil d'une clientèle |
| <input type="checkbox"/> Industrie | <input type="checkbox"/> Hébergement hôtelier et touristique |
| <input type="checkbox"/> Entrepôt | <input type="checkbox"/> Equipements d'intérêt collectif et services publics |
| <input type="checkbox"/> Commerce de gros | |



Cocher ici si le secteur ne comporte pas de bâtiment pouvant changer de destination

Si le secteur comporte des bâtiments pouvant changer de destination, merci de les numéroter sur le plan et de renseigner le tableau correspondant.

Si le secteur comporte plus de bâtiments à renseigner, merci de réimprimer cette page et de numéroter les bâtiments D, E, F, etc.

Fournir une photo de chaque bâtiment en la nommant selon son identifiant.

Exemple : La photo du bâtiment A de ce secteur se nommera "SECTEUR_49_A.jpg"

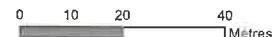
Bâtiment "A"	Oui	Non
Bâtiment présentant une qualité patrimoniale (architecture et matériaux traditionnels)	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Bâtiment en état d'accueillir les nouvelles destinations (4 murs porteurs et charpente en bon état)	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Bâtiment situé à plus de 100 m d'un bâtiment exploité par une activité agricole	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Bâtiment d'une surface au sol suffisante pour les nouvelles destinations (supérieure ou égale à 80 m2)	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Bâtiment situé hors des zones de risques et nuisances connus	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Bâtiment desservi par des réseaux suffisamment dimensionnés : voirie, eau potable, électricité et défense incendie	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Bâtiment situé à proximité d'une habitation existante	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Bâtiment "B"	Oui	Non
Bâtiment présentant une qualité patrimoniale (architecture et matériaux traditionnels)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Bâtiment en état d'accueillir les nouvelles destinations (4 murs porteurs et charpente en bon état)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Bâtiment situé à plus de 100 m d'un bâtiment exploité par une activité agricole	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Bâtiment d'une surface au sol suffisante pour les nouvelles destinations (supérieure ou égale à 80 m2)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Bâtiment situé hors des zones de risques et nuisances connus	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Bâtiment desservi par des réseaux suffisamment dimensionnés : voirie, eau potable, électricité et défense incendie	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Bâtiment situé à proximité d'une habitation existante	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Légende

- Zones dont le changement de destination des bâtiments sous conditions peut être étudié
- Espace boisé classé (à conserver ou à créer) au titre de l'article L130-1 du Code de l'Urbanisme
- Boisement à protéger (article L.123-1-5 7°)
- Périmètre de risque minier
- Secteur à protéger pour un motif écologique au titre L. 123-1-5 III) 2° du CU (version suite à la loi ALUR en date du 24 mars 2014)
- Hameau devant être protégé (article L.123-1-5 7°)
- Zone inondable issue des PPRI

En secteurs A3 et A4 seuls les changements de destination des moulins et anciens moulins vers une destination touristiques sont autorisés
En secteur Bv3 le changement de destination pour une nouvelle habitation est interdit



Plan Local d'Urbanisme de la Commune de
CHALONNES-SUR-LOIRE

Recensement des bâtiments autorisés
à changer de destination

Identifiant du secteur : **50 CHALONNES-SUR-LOIRE**

Destinations ou sous-destinations retenues :

- | | |
|---|--|
| <input type="checkbox"/> Logement | <input type="checkbox"/> Bureau |
| <input type="checkbox"/> Hébergement | <input type="checkbox"/> Artisanal et commerce de détail |
| <input type="checkbox"/> Restauration | <input type="checkbox"/> Activité de service où s'effectue l'accueil d'une clientèle |
| <input type="checkbox"/> Industrie | <input type="checkbox"/> Hébergement hôtelier et touristique |
| <input type="checkbox"/> Entrepôt | <input type="checkbox"/> Equipements d'intérêt collectif et services publics |
| <input type="checkbox"/> Commerce de gros | |



Cocher ici si le secteur ne comporte pas de bâtiment pouvant changer de destination

Si le secteur comporte des bâtiments pouvant changer de destination, merci de les numéroter sur le plan et de renseigner le tableau correspondant.

Si le secteur comporte plus de bâtiments à renseigner, merci de réimprimer cette page et de numéroter les bâtiments D, E, F, etc.

Fournir une photo de chaque bâtiment en la nommant selon son identifiant.

Exemple : La photo du bâtiment A de ce secteur se nommera "SECTEUR_50_A.jpg"

Bâtiment "A"

	Oui	Non
Bâtiment présentant une qualité patrimoniale (architecture et matériaux traditionnels)	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Bâtiment en état d'accueillir les nouvelles destinations (4 murs porteurs et charpente en bon état)	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Bâtiment situé à plus de 100 m d'un bâtiment exploité par une activité agricole	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Bâtiment d'une surface au sol suffisante pour les nouvelles destinations (supérieure ou égale à 80 m2)	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Bâtiment situé hors des zones de risques et nuisances connus	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Bâtiment desservi par des réseaux suffisamment dimensionnés : voirie, eau potable, électricité et défense incendie	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Bâtiment situé à proximité d'une habitation existante	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

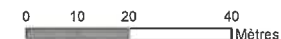
Bâtiment "B"

	Oui	Non
Bâtiment présentant une qualité patrimoniale (architecture et matériaux traditionnels)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Bâtiment en état d'accueillir les nouvelles destinations (4 murs porteurs et charpente en bon état)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Bâtiment situé à plus de 100 m d'un bâtiment exploité par une activité agricole	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Bâtiment d'une surface au sol suffisante pour les nouvelles destinations (supérieure ou égale à 80 m2)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Bâtiment situé hors des zones de risques et nuisances connus	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Bâtiment desservi par des réseaux suffisamment dimensionnés : voirie, eau potable, électricité et défense incendie	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Bâtiment situé à proximité d'une habitation existante	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Légende

- Zones dont le changement de destination des bâtiments sous conditions peut être étudié
- Espace boisé classé (à conserver ou à créer) au titre de l'article L.123-1 du Code de l'Urbanisme
- Boisement à protéger (article L.123-1-5 7°)
- Périmètre de risque minier
- Secteur à protéger pour un motif écologique au titre L. 123-1-5 III) 2° du CU (version suite à la loi ALUR en date du 24 mars 2014)
- Hameau devant être protégé (article L.123-1-5 7°)
- Zone inondable issue des PPRI

En secteurs A3 et A4 seuls les changements de destination des moulins et anciens moulins vers une destination touristiques sont autorisés
En secteur Bv3 le changement de destination pour une nouvelle habitation est interdit

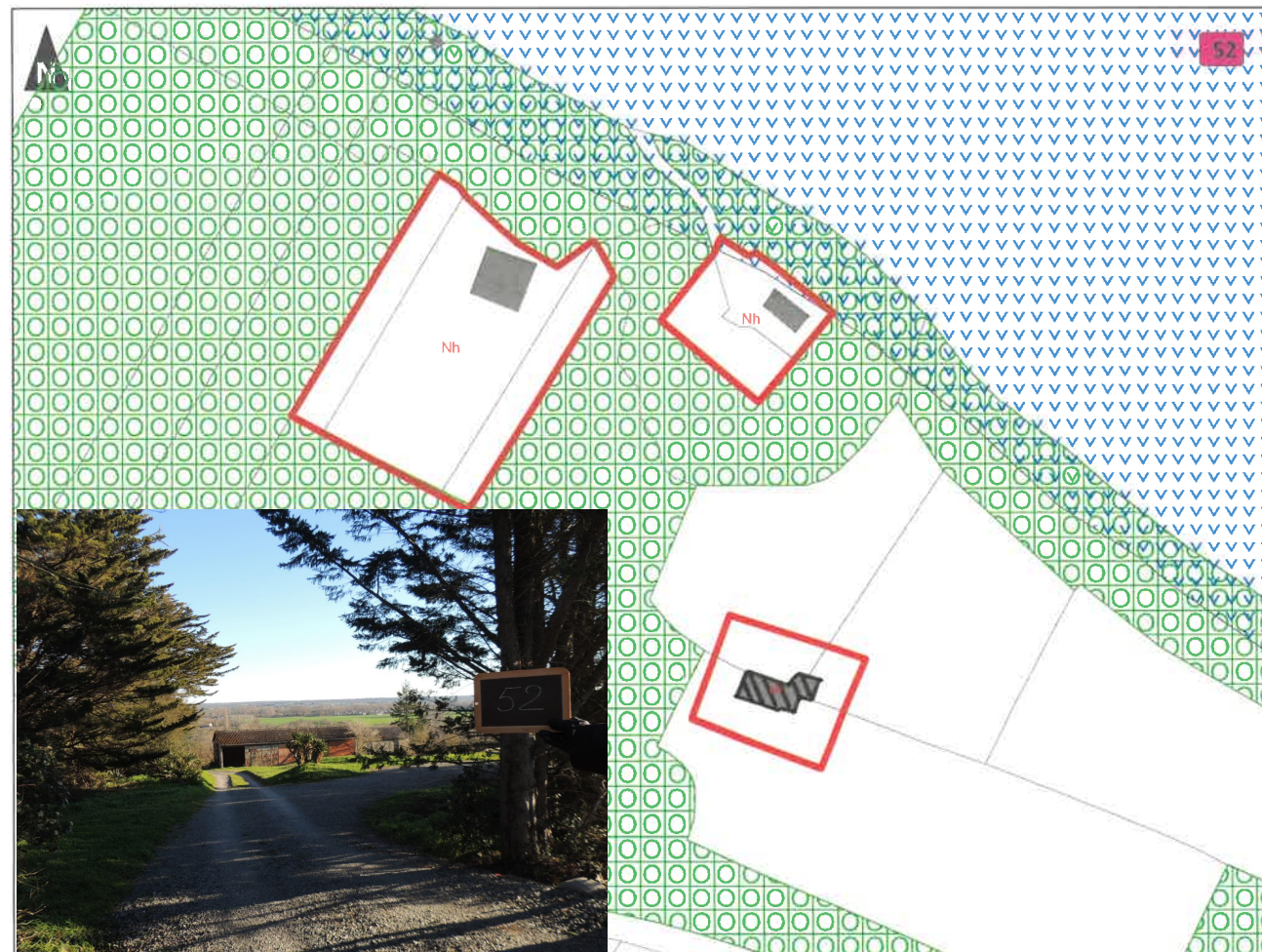
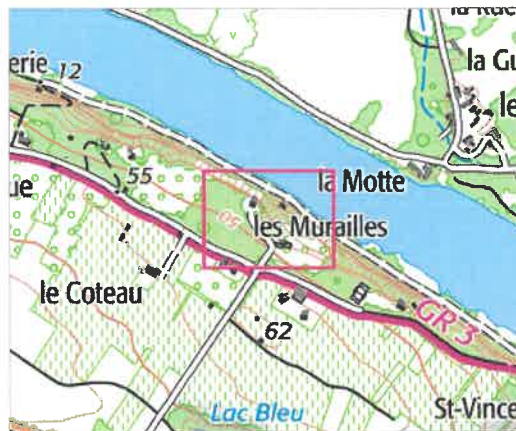


Recensement des bâtiments autorisés
à changer de destination

Identifiant du secteur : **52 CHALONNES-SUR-LOIRE**

Destinations ou sous-destinations retenues :

- | | |
|---|--|
| <input type="checkbox"/> Logement | <input type="checkbox"/> Bureau |
| <input type="checkbox"/> Hébergement | <input type="checkbox"/> Artisanat et commerce de détail |
| <input type="checkbox"/> Restauration | <input type="checkbox"/> Activité de service où s'effectue l'accueil d'une clientèle |
| <input type="checkbox"/> Industrie | <input type="checkbox"/> Hébergement hôtelier et touristique |
| <input type="checkbox"/> Entrepôt | <input type="checkbox"/> Equipements d'intérêt collectif et services publics |
| <input type="checkbox"/> Commerce de gros | |



Cocher ici si le secteur ne comporte pas de bâtiment pouvant changer de destination

Si le secteur comporte des bâtiments pouvant changer de destination, merci de les numérotter sur le plan et de renseigner le tableau correspondant.

Si le secteur comporte plus de bâtiments à renseigner, merci de réimprimer cette page et de numérotter les bâtiments D, E, F, etc.

Fournir une photo de chaque bâtiment en la nommant selon son identifiant.
Exemple : La photo du bâtiment A de ce secteur se nommera "SECTEUR_52_A.jpg"

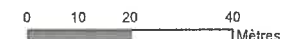
Bâtiment "A"	Oui	Non
Bâtiment présentant une qualité patrimoniale (architecture et matériaux traditionnels)	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Bâtiment en état d'accueillir les nouvelles destinations (4 murs porteurs et charpente en bon état)	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Bâtiment situé à plus de 100 m d'un bâtiment exploité par une activité agricole	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Bâtiment d'une surface au sol suffisante pour les nouvelles destinations (supérieure ou égale à 80 m ²)	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Bâtiment situé hors des zones de risques et nuisances connus	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Bâtiment desservi par des réseaux suffisamment dimensionnés : voirie, eau potable, électricité et défense incendie	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Bâtiment situé à proximité d'une habitation existante	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Bâtiment "B"	Oui	Non
Bâtiment présentant une qualité patrimoniale (architecture et matériaux traditionnels)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Bâtiment en état d'accueillir les nouvelles destinations (4 murs porteurs et charpente en bon état)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Bâtiment situé à plus de 100 m d'un bâtiment exploité par une activité agricole	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Bâtiment d'une surface au sol suffisante pour les nouvelles destinations (supérieure ou égale à 80 m ²)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Bâtiment situé hors des zones de risques et nuisances connus	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Bâtiment desservi par des réseaux suffisamment dimensionnés : voirie, eau potable, électricité et défense incendie	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Bâtiment situé à proximité d'une habitation existante	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Légende

- Zones dont le changement de destination des bâtiments sous conditions peut être étudié
- Espace boisé classé (à conserver ou à créer) au titre de l'article L130-1 du Code de l'Urbanisme
- Boisement à protéger (article L.123-1-5 7°)
- Périmètre de risque minier
- Secteur à protéger pour un motif écologique au titre L. 123-1-5 III) 2° du CU (version suite à la loi ALUR en date du 24 mars 2014)
- Hameau devant être protégé (article L.123-1-5 7°)
- Zone inondable issue des PPRI

En secteurs A3 et A4 seuls les changements de destination des moulins et anciens moulins vers une destination touristiques sont autorisés
En secteur Bv3 le changement de destination pour une nouvelle habitation est interdit



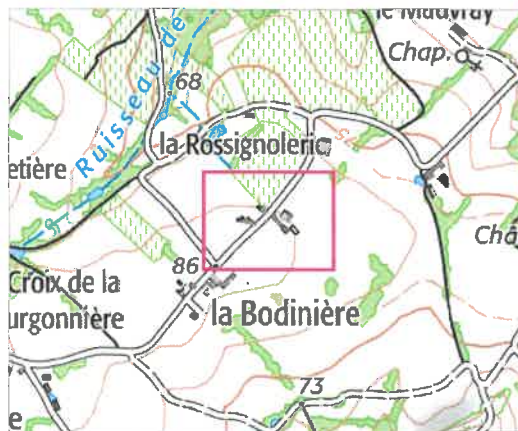
Plan Local d'Urbanisme de la Commune de
CHALONNES-SUR-LOIRE

Recensement des bâtiments autorisés
à changer de destination

Identifiant du secteur : **55 CHALONNES-SUR-LOIRE**

Destinations ou sous-destinations retenues :

- | | |
|---|--|
| <input type="checkbox"/> Logement | <input type="checkbox"/> Bureau |
| <input type="checkbox"/> Hébergement | <input type="checkbox"/> Artisanat et commerce de détail |
| <input type="checkbox"/> Restauration | <input type="checkbox"/> Activité de service où s'effectue l'accueil d'une clientèle |
| <input type="checkbox"/> Industrie | <input type="checkbox"/> Hébergement hôtelier et touristique |
| <input type="checkbox"/> Entrepôt | <input type="checkbox"/> Equipements d'intérêt collectif et services publics |
| <input type="checkbox"/> Commerce de gros | |



Cocher ici si le secteur ne comporte pas de bâtiment pouvant changer de destination

Si le secteur comporte des bâtiments pouvant changer de destination, merci de les numéroter sur le plan et de renseigner le tableau correspondant.

Si le secteur comporte plus de bâtiments à renseigner, merci de réimprimer cette page et de numéroter les bâtiments D, E, F, etc.

Fournir une photo de chaque bâtiment en la nommant selon son identifiant.

Exemple : La photo du bâtiment A de ce secteur se nommera "SECTEUR_55_A.jpg"

Bâtiment "A"

- | | Oui | Non |
|---|-------------------------------------|--------------------------|
| Bâtiment présentant une qualité patrimoniale (architecture et matériaux traditionnels) | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| Bâtiment en état d'accueillir les nouvelles destinations (4 murs porteurs et charpente en bon état) | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| Bâtiment situé à plus de 100 m d'un bâtiment exploité par une activité agricole | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| Bâtiment d'une surface au sol suffisante pour les nouvelles destinations (supérieure ou égale à 80 m ²) | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| Bâtiment situé hors des zones de risques et nuisances connus | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| Bâtiment desservi par des réseaux suffisamment dimensionnés : voirie, eau potable, électricité et défense incendie | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| Bâtiment situé à proximité d'une habitation existante | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |

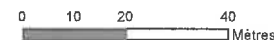
Bâtiment "B"

- | | Oui | Non |
|---|-------------------------------------|--------------------------|
| Bâtiment présentant une qualité patrimoniale (architecture et matériaux traditionnels) | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| Bâtiment en état d'accueillir les nouvelles destinations (4 murs porteurs et charpente en bon état) | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| Bâtiment situé à plus de 100 m d'un bâtiment exploité par une activité agricole | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| Bâtiment d'une surface au sol suffisante pour les nouvelles destinations (supérieure ou égale à 80 m ²) | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| Bâtiment situé hors des zones de risques et nuisances connus | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| Bâtiment desservi par des réseaux suffisamment dimensionnés : voirie, eau potable, électricité et défense incendie | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| Bâtiment situé à proximité d'une habitation existante | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |

Légende

- Zones dont le changement de destination des bâtiments sous conditions peut être étudié
- Espace boisé classé (à conserver ou à créer) au titre de l'article L130-1 du Code de l'Urbanisme
- Boisement à protéger (article L.123-1-5 7°)
- Périmètre de risque minier
- Secteur à protéger pour un motif écologique au titre L. 123-1-5 III) 2° du CU (version suite à la loi ALUR en date du 24 mars 2014)
- Hameau devant être protégé (article L.123-1-5 7°)
- Zone inondable issue des PPRI

En secteurs A3 et A4 seuls les changements de destination des moulins et anciens moulins vers une destination touristiques sont autorisés
En secteur Bv3 le changement de destination pour une nouvelle habitation est interdit



Identifiant du secteur : **56 CHALONNES-SUR-LOIRE**

Destinations ou sous-destinations retenues :

- | | |
|---|--|
| <input type="checkbox"/> Logement | <input type="checkbox"/> Bureau |
| <input type="checkbox"/> Hébergement | <input type="checkbox"/> Artisanat et commerce de détail |
| <input type="checkbox"/> Restauration | <input type="checkbox"/> Activité de service où s'effectue l'accueil d'une clientèle |
| <input type="checkbox"/> Industrie | <input type="checkbox"/> Hébergement hôtelier et touristique |
| <input type="checkbox"/> Entrepôt | <input type="checkbox"/> Equipements d'intérêt collectif et services publics |
| <input type="checkbox"/> Commerce de gros | |



Cocher ici si le secteur ne comporte pas de bâtiment pouvant changer de destination

Si le secteur comporte des bâtiments pouvant changer de destination, merci de les numéroter sur le plan et de renseigner le tableau correspondant.

Si le secteur comporte plus de bâtiments à renseigner, merci de réimprimer cette page et de numéroter les bâtiments D, E, F, etc.

Fournir une photo de chaque bâtiment en la nommant selon son identifiant.

Exemple : La photo du bâtiment A de ce secteur se nommera "SECTEUR_56_A.jpg"

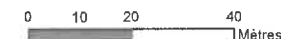
Bâtiment "A"	Oui	Non
Bâtiment présentant une qualité patrimoniale (architecture et matériaux traditionnels)	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Bâtiment en état d'accueillir les nouvelles destinations (4 murs porteurs et charpente en bon état)	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Bâtiment situé à plus de 100 m d'un bâtiment exploité par une activité agricole	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Bâtiment d'une surface au sol suffisante pour les nouvelles destinations (supérieure ou égale à 80 m2)	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Bâtiment situé hors des zones de risques et nuisances connus	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Bâtiment desservi par des réseaux suffisamment dimensionnés : voirie, eau potable, électricité et défense incendie	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Bâtiment situé à proximité d'une habitation existante	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Bâtiment "B"	Oui	Non
Bâtiment présentant une qualité patrimoniale (architecture et matériaux traditionnels)	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Bâtiment en état d'accueillir les nouvelles destinations (4 murs porteurs et charpente en bon état)	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Bâtiment situé à plus de 100 m d'un bâtiment exploité par une activité agricole	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Bâtiment d'une surface au sol suffisante pour les nouvelles destinations (supérieure ou égale à 80 m2)	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Bâtiment situé hors des zones de risques et nuisances connus	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Bâtiment desservi par des réseaux suffisamment dimensionnés : voirie, eau potable, électricité et défense incendie	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Bâtiment situé à proximité d'une habitation existante	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Légende

- Zones dont le changement de destination des bâtiments sous conditions peut être étudié
- Espace boisé classé (à conserver ou à créer) au titre de l'article L130-1 du Code de l'Urbanisme
- Boisement à protéger (article L.123-1-5 7°)
- Périmètre de risque minier
- Secteur à protéger pour un motif écologique au titre L. 123-1-5 III) 2° du CU (version suite à la loi ALUR en date du 24 mars 2014)
- Hameau devant être protégé (article L.123-1-5 7°)
- Zone inondable issue des PPRI

En secteurs A3 et A4 seuls les changements de destination des moulins et anciens moulins vers une destination touristiques sont autorisés
En secteur Bv3 le changement de destination pour une nouvelle habitation est interdit



Identifiant du secteur : **63 CHALONNES-SUR-LOIRE**

Destinations ou sous-destinations retenues :

- | | |
|---|--|
| <input type="checkbox"/> Logement | <input type="checkbox"/> Bureau |
| <input type="checkbox"/> Hébergement | <input type="checkbox"/> Artisanat et commerce de détail |
| <input type="checkbox"/> Restauration | <input type="checkbox"/> Activité de service où s'effectue l'accueil d'une clientèle |
| <input type="checkbox"/> Industrie | <input type="checkbox"/> Hébergement hôtelier et touristique |
| <input type="checkbox"/> Entrepôt | <input type="checkbox"/> Equipements d'intérêt collectif et services publics |
| <input type="checkbox"/> Commerce de gros | |



Cocher ici si le secteur ne comporte pas de bâtiment pouvant changer de destination

Si le secteur comporte des bâtiments pouvant changer de destination, merci de les numéroter sur le plan et de renseigner le tableau correspondant.

Si le secteur comporte plus de bâtiments à renseigner, merci de réimprimer cette page et de numéroter les bâtiments D, E, F, etc.

Fournir une photo de chaque bâtiment en la nommant selon son identifiant.
Exemple : La photo du bâtiment A de ce secteur se nommera "SECTEUR_63_A.jpg"

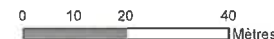
Bâtiment "A"	Oui	Non
Bâtiment présentant une qualité patrimoniale (architecture et matériaux traditionnels)	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Bâtiment en état d'accueillir les nouvelles destinations (4 murs porteurs et charpente en bon état)	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Bâtiment situé à plus de 100 m d'un bâtiment exploité par une activité agricole	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Bâtiment d'une surface au sol suffisante pour les nouvelles destinations (supérieure ou égale à 80 m ²)	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Bâtiment situé hors des zones de risques et nuisances connus	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Bâtiment desservi par des réseaux suffisamment dimensionnés : voirie, eau potable, électricité et défense incendie	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Bâtiment situé à proximité d'une habitation existante	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Bâtiment "B"	Oui	Non
Bâtiment présentant une qualité patrimoniale (architecture et matériaux traditionnels)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Bâtiment en état d'accueillir les nouvelles destinations (4 murs porteurs et charpente en bon état)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Bâtiment situé à plus de 100 m d'un bâtiment exploité par une activité agricole	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Bâtiment d'une surface au sol suffisante pour les nouvelles destinations (supérieure ou égale à 80 m ²)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Bâtiment situé hors des zones de risques et nuisances connus	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Bâtiment desservi par des réseaux suffisamment dimensionnés : voirie, eau potable, électricité et défense incendie	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Bâtiment situé à proximité d'une habitation existante	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Légende

- Zones dont le changement de destination des bâtiments sous conditions peut être étudié
- Espace boisé classé (à conserver ou à créer) au titre de l'article L130-1 du Code de l'Urbanisme
- Boisement à protéger (article L.123-1-5 7°)
- Périphérie de risque minier
- Secteur à protéger pour un motif écologique au titre L. 123-1-5 III) 2° du CU (version suite à la loi ALUR en date du 24 mars 2014)
- Hameau devant être protégé (article L.123-1-5 7°)
- Zone inondable issue des PPRI

En secteurs A3 et A4 seuls les changements de destination des moulins et anciens moulins vers une destination touristiques sont autorisés
En secteur Bv3 le changement de destination pour une nouvelle habitation est interdit

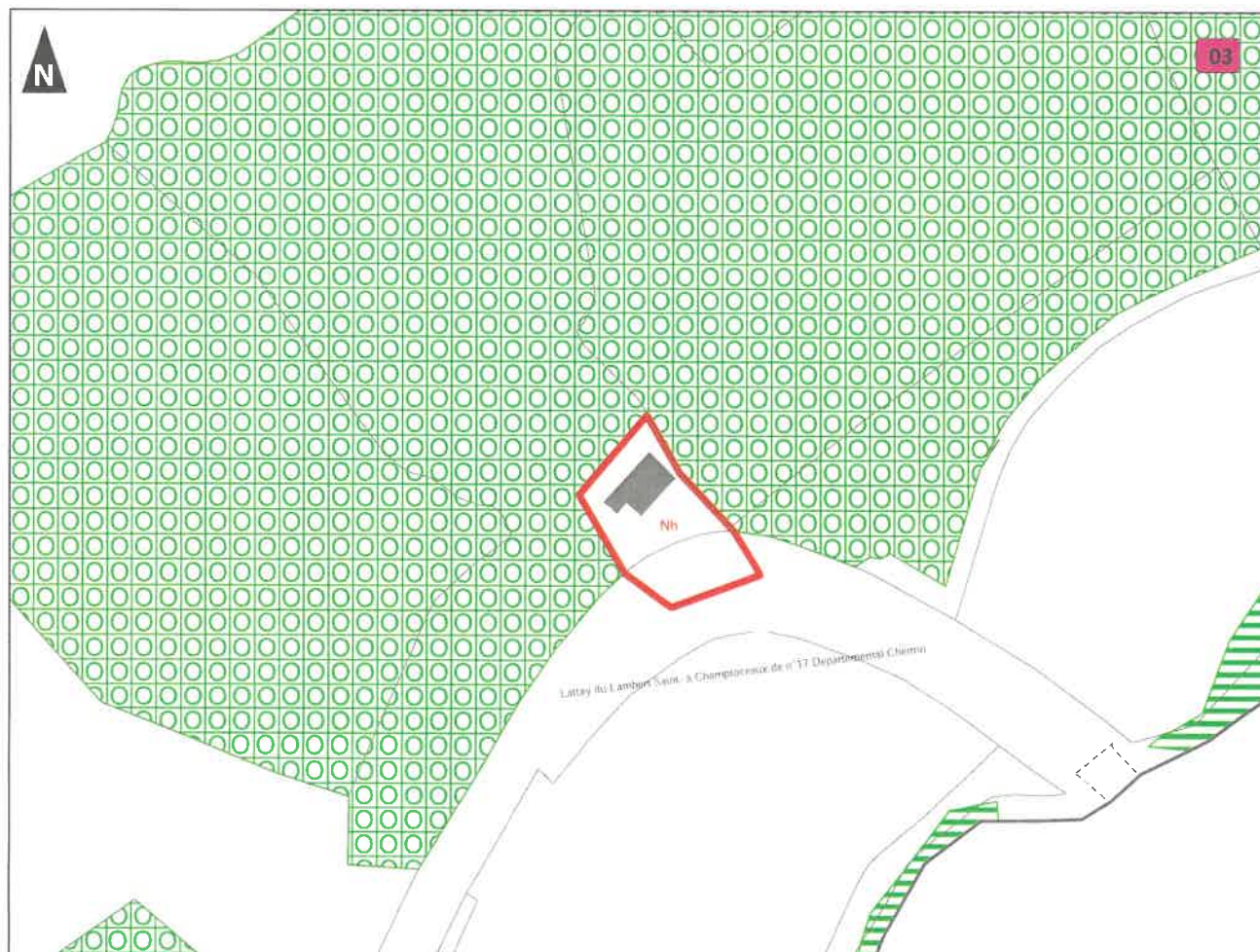


Recensement des bâtiments autorisés
à changer de destination

Identifiant du secteur : **03 CHALONNES-SUR-LOIRE**

Destinations ou sous-destinations retenues :

- | | |
|---|--|
| <input type="checkbox"/> Logement | <input type="checkbox"/> Bureau |
| <input type="checkbox"/> Hébergement | <input type="checkbox"/> Artisanat et commerce de détail |
| <input type="checkbox"/> Restauration | <input type="checkbox"/> Activité de service où s'effectue l'accueil d'une clientèle |
| <input type="checkbox"/> Industrie | <input type="checkbox"/> Hébergement hôtelier et touristique |
| <input type="checkbox"/> Entrepôt | <input type="checkbox"/> Equipements d'intérêt collectif et services publics |
| <input type="checkbox"/> Commerce de gros | |



Cocher ici si le secteur ne comporte pas de bâtiment pouvant changer de destination



Si le secteur comporte des bâtiments pouvant changer de destination, merci de les numérotter sur le plan et de renseigner le tableau correspondant.

Si le secteur comporte plus de bâtiments à renseigner, merci de réimprimer cette page et de numérotter les bâtiments D, E, F, etc.

Fournir une photo de chaque bâtiment en la nommant selon son identifiant.

Exemple : La photo du bâtiment A de ce secteur se nommera "SECTEUR_03_A.jpg"

Bâtiment "A"

- | | Oui | Non |
|--|--------------------------|--------------------------|
| Bâtiment présentant une qualité patrimoniale (architecture et matériaux traditionnels) | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| Bâtiment en état d'accueillir les nouvelles destinations (4 murs porteurs et charpente en bon état) | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| Bâtiment situé à plus de 100 m d'un bâtiment exploité par une activité agricole | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| Bâtiment d'une surface au sol suffisante pour les nouvelles destinations (supérieure ou égale à 80 m2) | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| Bâtiment situé hors des zones de risques et nuisances connus | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| Bâtiment desservi par des réseaux suffisamment dimensionnés : voirie, eau potable, électricité et défense incendie | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| Bâtiment situé à proximité d'une habitation existante | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |

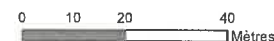
Bâtiment "B"

- | | Oui | Non |
|--|--------------------------|--------------------------|
| Bâtiment présentant une qualité patrimoniale (architecture et matériaux traditionnels) | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| Bâtiment en état d'accueillir les nouvelles destinations (4 murs porteurs et charpente en bon état) | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| Bâtiment situé à plus de 100 m d'un bâtiment exploité par une activité agricole | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| Bâtiment d'une surface au sol suffisante pour les nouvelles destinations (supérieure ou égale à 80 m2) | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| Bâtiment situé hors des zones de risques et nuisances connus | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| Bâtiment desservi par des réseaux suffisamment dimensionnés : voirie, eau potable, électricité et défense incendie | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| Bâtiment situé à proximité d'une habitation existante | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |

Légende

- Zones dont le changement de destination des bâtiments sous conditions peut être étudié
- Espace boisé classé (à conserver ou à créer) au titre de l'article L130-1 du Code de l'Urbanisme
- Boisement à protéger (article L.123-1-5 7°)
- Périmètre de risque minier
- Secteur à protéger pour un motif écologique au titre L. 123-1-5 III) 2° du CU (version suite à la loi ALUR en date du 24 mars 2014)
- Hameau devant être protégé (article L.123-1-5 7°)
- Zone inondable issue des PPRI

En secteurs A3 et A4 seuls les changements de destination des moulins et anciens moulins vers une destination touristiques sont autorisés
En secteur Bv3 le changement de destination pour une nouvelle habitation est interdit



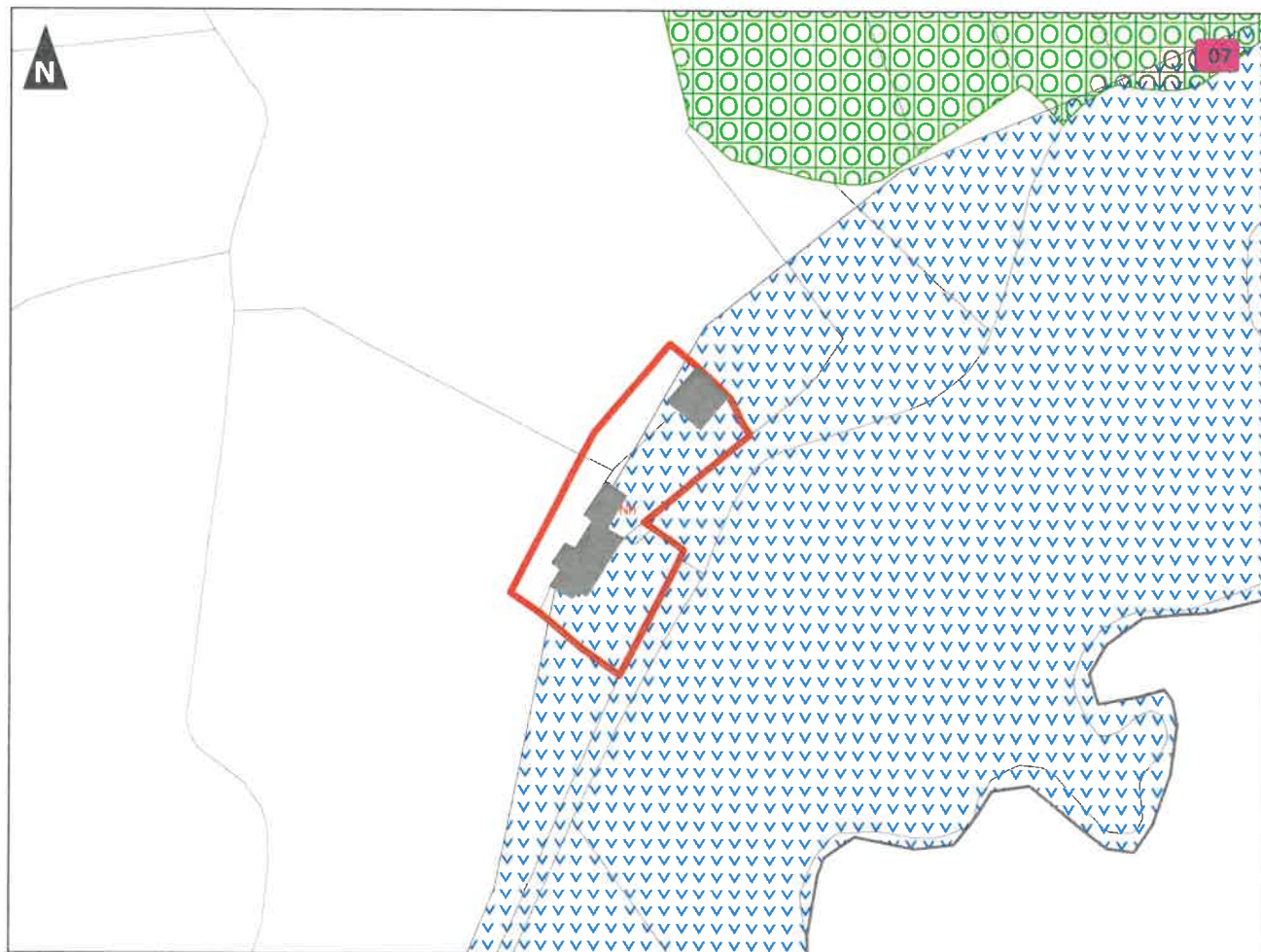
Plan Local d'Urbanisme de la Commune de
CHALONNES-SUR-LOIRE

Recensement des bâtiments autorisés
à changer de destination

Identifiant du secteur : **07 CHALONNES-SUR-LOIRE**

Destinations ou sous-destinations retenues :

- | | |
|---|--|
| <input type="checkbox"/> Logement | <input type="checkbox"/> Bureau |
| <input type="checkbox"/> Hébergement | <input type="checkbox"/> Artisanat et commerce de détail |
| <input type="checkbox"/> Restauration | <input type="checkbox"/> Activité de service où s'effectue l'accueil d'une clientèle |
| <input type="checkbox"/> Industrie | <input type="checkbox"/> Hébergement hôtelier et touristique |
| <input type="checkbox"/> Entrepôt | <input type="checkbox"/> Equipements d'intérêt collectif et services publics |
| <input type="checkbox"/> Commerce de gros | |



Cocher ici si le secteur ne comporte pas de bâtiment pouvant changer de destination



Si le secteur comporte des bâtiments pouvant changer de destination, merci de les numéroter sur le plan et de renseigner le tableau correspondant.

Si le secteur comporte plus de bâtiments à renseigner, merci de réimprimer cette page et de numéroter les bâtiments D, E, F, etc.

Fournir une photo de chaque bâtiment en la nommant selon son identifiant.

Exemple : La photo du bâtiment A de ce secteur se nommera "SECTEUR_07_A.jpg"

Bâtiment "A"	Oui	Non
Bâtiment présentant une qualité patrimoniale (architecture et matériaux traditionnels)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Bâtiment en état d'accueillir les nouvelles destinations (4 murs porteurs et charpente en bon état)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Bâtiment situé à plus de 100 m d'un bâtiment exploité par une activité agricole	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Bâtiment d'une surface au sol suffisante pour les nouvelles destinations (supérieure ou égale à 80 m ²)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Bâtiment situé hors des zones de risques et nuisances connus	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Bâtiment desservi par des réseaux suffisamment dimensionnés : voirie, eau potable, électricité et défense incendie	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Bâtiment situé à proximité d'une habitation existante	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Bâtiment "B"		
Bâtiment présentant une qualité patrimoniale (architecture et matériaux traditionnels)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Bâtiment en état d'accueillir les nouvelles destinations (4 murs porteurs et charpente en bon état)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Bâtiment situé à plus de 100 m d'un bâtiment exploité par une activité agricole	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Bâtiment d'une surface au sol suffisante pour les nouvelles destinations (supérieure ou égale à 80 m ²)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Bâtiment situé hors des zones de risques et nuisances connus	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Bâtiment desservi par des réseaux suffisamment dimensionnés : voirie, eau potable, électricité et défense incendie	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Bâtiment situé à proximité d'une habitation existante	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Légende

- Zones dont le changement de destination des bâtiments sous conditions peut être étudié
- Espace boisé classé (à conserver ou à créer) au titre de l'article L130-1 du Code de l'Urbanisme
- Boisement à protéger (article L.123-1-5 7°)
- Périmètre de risque minier
- Secteur à protéger pour un motif écologique au titre L. 123-1-5 III) 2° du CU (version suite à la loi ALUR en date du 24 mars 2014)
- Hameau devant être protégé (article L.123-1-5 7°)
- Zone inondable issue des PPRI

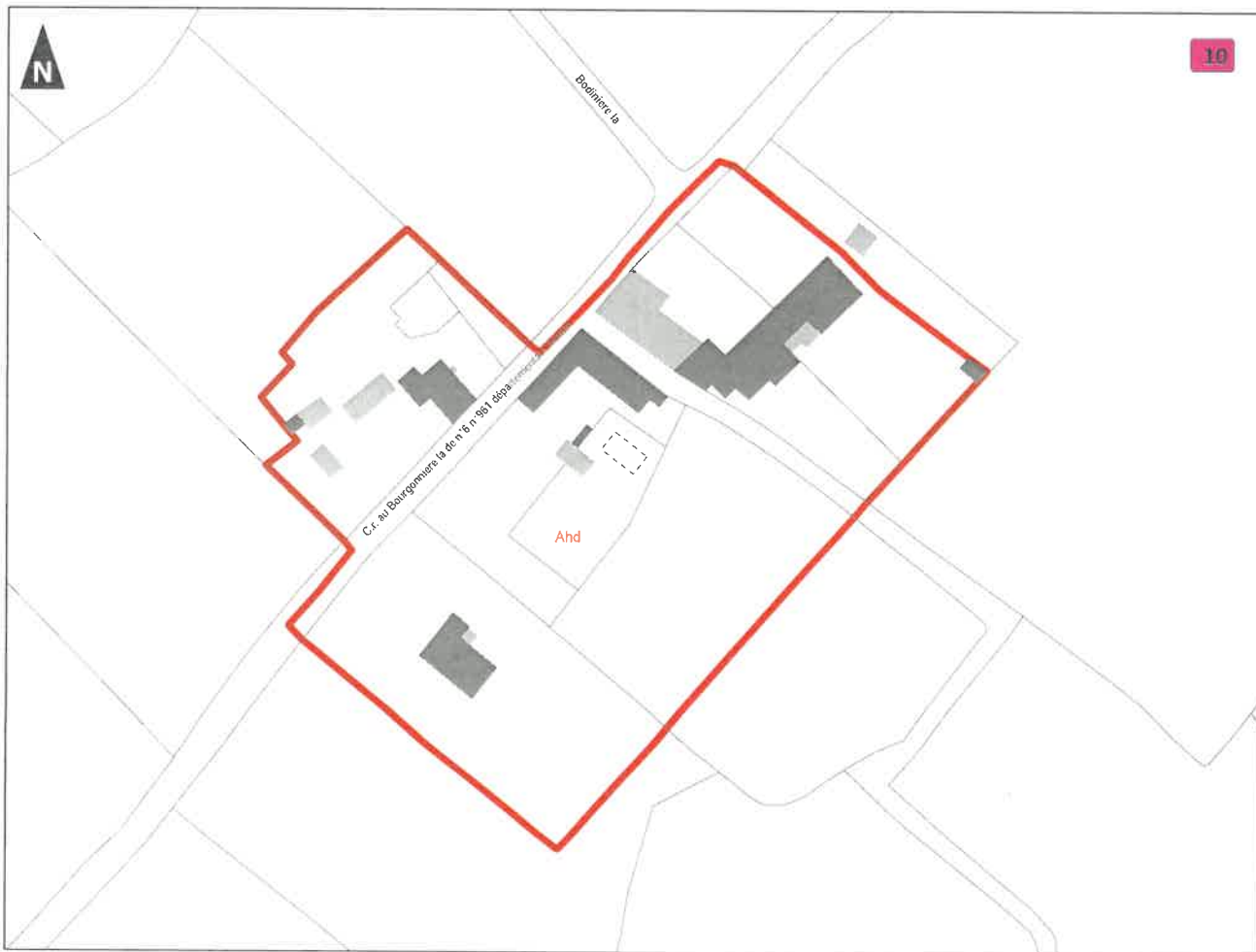
En secteurs A3 et A4 seuls les changements de destination des moulins et anciens moulins vers une destination touristiques sont autorisés
En secteur Bv3 le changement de destination pour une nouvelle habitation est interdit

0 10 20 40
Mètres

Identifiant du secteur : **10 CHALONNES-SUR-LOIRE**

Destinations ou sous-destinations retenues :

- | | |
|---|--|
| <input type="checkbox"/> Logement | <input type="checkbox"/> Bureau |
| <input type="checkbox"/> Hébergement | <input type="checkbox"/> Artisanat et commerce de détail |
| <input type="checkbox"/> Restauration | <input type="checkbox"/> Activité de service où s'effectue l'accueil d'une clientèle |
| <input type="checkbox"/> Industrie | <input type="checkbox"/> Hébergement hôtelier et touristique |
| <input type="checkbox"/> Entrepôt | <input type="checkbox"/> Equipements d'intérêt collectif et services publics |
| <input type="checkbox"/> Commerce de gros | |



Cocher ici si le secteur ne comporte pas de bâtiment pouvant changer de destination



Si le secteur comporte des bâtiments pouvant changer de destination, merci de les numéroter sur le plan et de renseigner le tableau correspondant.

Si le secteur comporte plus de bâtiments à renseigner, merci de réimprimer cette page et de numéroter les bâtiments D, E, F, etc.

Fournir une photo de chaque bâtiment en la nommant selon son identifiant.

Exemple : La photo du bâtiment A de ce secteur se nommera "SECTEUR_10_A.jpg"

Bâtiment "A"

- | | Oui | Non |
|---|--------------------------|--------------------------|
| Bâtiment présentant une qualité patrimoniale (architecture et matériaux traditionnels) | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| Bâtiment en état d'accueillir les nouvelles destinations (4 murs porteurs et charpente en bon état) | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| Bâtiment situé à plus de 100 m d'un bâtiment exploité par une activité agricole | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| Bâtiment d'une surface au sol suffisante pour les nouvelles destinations (supérieure ou égale à 80 m ²) | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| Bâtiment situé hors des zones de risques et nuisances connus | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| Bâtiment desservi par des réseaux suffisamment dimensionnés : voirie, eau potable, électricité et défense incendie | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| Bâtiment situé à proximité d'une habitation existante | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |

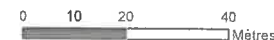
Bâtiment "B"

- | | Oui | Non |
|---|--------------------------|--------------------------|
| Bâtiment présentant une qualité patrimoniale (architecture et matériaux traditionnels) | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| Bâtiment en état d'accueillir les nouvelles destinations (4 murs porteurs et charpente en bon état) | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| Bâtiment situé à plus de 100 m d'un bâtiment exploité par une activité agricole | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| Bâtiment d'une surface au sol suffisante pour les nouvelles destinations (supérieure ou égale à 80 m ²) | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| Bâtiment situé hors des zones de risques et nuisances connus | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| Bâtiment desservi par des réseaux suffisamment dimensionnés : voirie, eau potable, électricité et défense incendie | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| Bâtiment situé à proximité d'une habitation existante | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |

Légende

- Zones dont le changement de destination des bâtiments sous conditions peut être étudié
- Espace boisé classé (à conserver ou à créer) au titre de l'article L130-1 du Code de l'Urbanisme
- Boisement à protéger (article L.123-1-5 7°)
- Périmètre de risque minier
- Secteur à protéger pour un motif écologique au titre L. 123-1-5 III) 2° du CU (version suite à la loi ALUR en date du 24 mars 2014)
- Hameau devant être protégé (article L.123-1-5 7°)
- Zone inondable issue des PPRI

En secteurs A3 et A4 seuls les changements de destination des moulins et anciens moulins vers une destination touristiques sont autorisés
En secteur Bv3 le changement de destination pour une nouvelle habitation est interdit



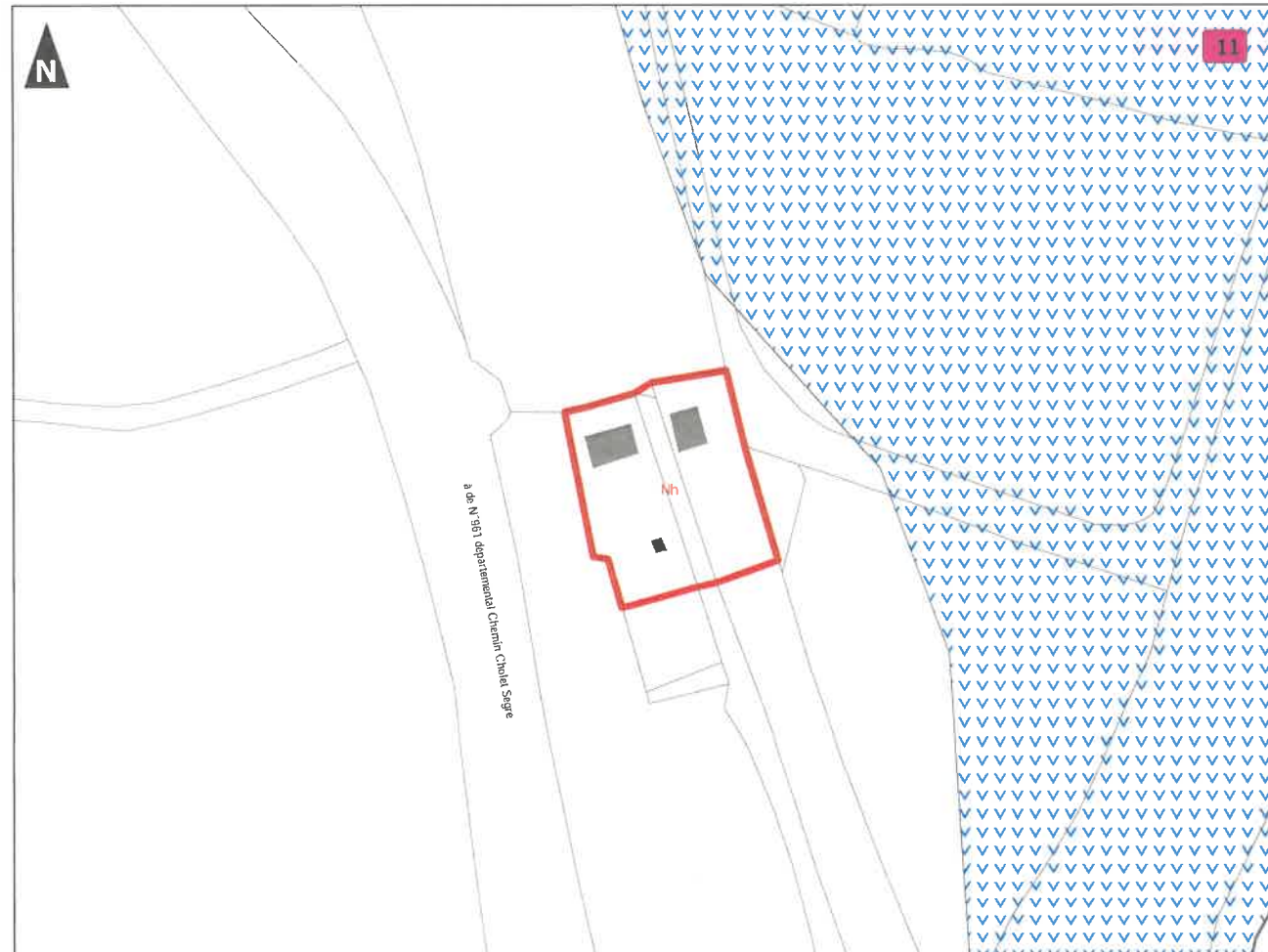
Plan Local d'Urbanisme de la Commune de
CHALONNES-SUR-LOIRE

Recensement des bâtiments autorisés
à changer de destination

Identifiant du secteur : **11 CHALONNES-SUR-LOIRE**

Destinations ou sous-destinations retenues :

- | | |
|---|--|
| <input type="checkbox"/> Logement | <input type="checkbox"/> Bureau |
| <input type="checkbox"/> Hébergement | <input type="checkbox"/> Artisanat et commerce de détail |
| <input type="checkbox"/> Restauration | <input type="checkbox"/> Activité de service où s'effectue l'accueil d'une clientèle |
| <input type="checkbox"/> Industrie | <input type="checkbox"/> Hébergement hôtelier et touristique |
| <input type="checkbox"/> Entrepôt | <input type="checkbox"/> Equipements d'intérêt collectif et services publics |
| <input type="checkbox"/> Commerce de gros | |



Cocher ici si le secteur ne comporte pas de bâtiment pouvant changer de destination



Si le secteur comporte des bâtiments pouvant changer de destination, merci de les numéroter sur le plan et de renseigner le tableau correspondant.

Si le secteur comporte plus de bâtiments à renseigner, merci de réimprimer cette page et de numéroter les bâtiments D, E, F, etc.

Fournir une photo de chaque bâtiment en la nommant selon son identifiant.

Exemple : La photo du bâtiment A de ce secteur se nommera "SECTEUR_11_A.jpg"

Bâtiment "A"

	Oui	Non
Bâtiment présentant une qualité patrimoniale (architecture et matériaux traditionnels)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Bâtiment en état d'accueillir les nouvelles destinations (4 murs porteurs et charpente en bon état)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Bâtiment situé à plus de 100 m d'un bâtiment exploité par une activité agricole	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Bâtiment d'une surface au sol suffisante pour les nouvelles destinations (supérieure ou égale à 80 m ²)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Bâtiment situé hors des zones de risques et nuisances connus	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Bâtiment desservi par des réseaux suffisamment dimensionnés : voirie, eau potable, électricité et défense incendie	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Bâtiment situé à proximité d'une habitation existante	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

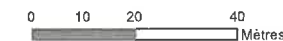
Bâtiment "B"

	Oui	Non
Bâtiment présentant une qualité patrimoniale (architecture et matériaux traditionnels)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Bâtiment en état d'accueillir les nouvelles destinations (4 murs porteurs et charpente en bon état)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Bâtiment situé à plus de 100 m d'un bâtiment exploité par une activité agricole	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Bâtiment d'une surface au sol suffisante pour les nouvelles destinations (supérieure ou égale à 80 m ²)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Bâtiment situé hors des zones de risques et nuisances connus	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Bâtiment desservi par des réseaux suffisamment dimensionnés : voirie, eau potable, électricité et défense incendie	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Bâtiment situé à proximité d'une habitation existante	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Légende

- Zones dont le changement de destination des bâtiments sous conditions peut être étudié
- Espace boisé classé (à conserver ou à créer) au titre de l'article L130-1 du Code de l'Urbanisme
- Boisement à protéger (article L.123-1-5 7°)
- Périmètre de risque minier
- Secteur à protéger pour un motif écologique au titre L. 123-1-5 III) 2° du CU (version suite à la loi ALUR en date du 24 mars 2014)
- Hameau devant être protégé (article L.123-1-5 7°)
- Zone inondable issue des PPRI

En secteurs A3 et A4 seuls les changements de destination des moulins et anciens moulins vers une destination touristiques sont autorisés
En secteur Bv3 le changement de destination pour une nouvelle habitation est interdit

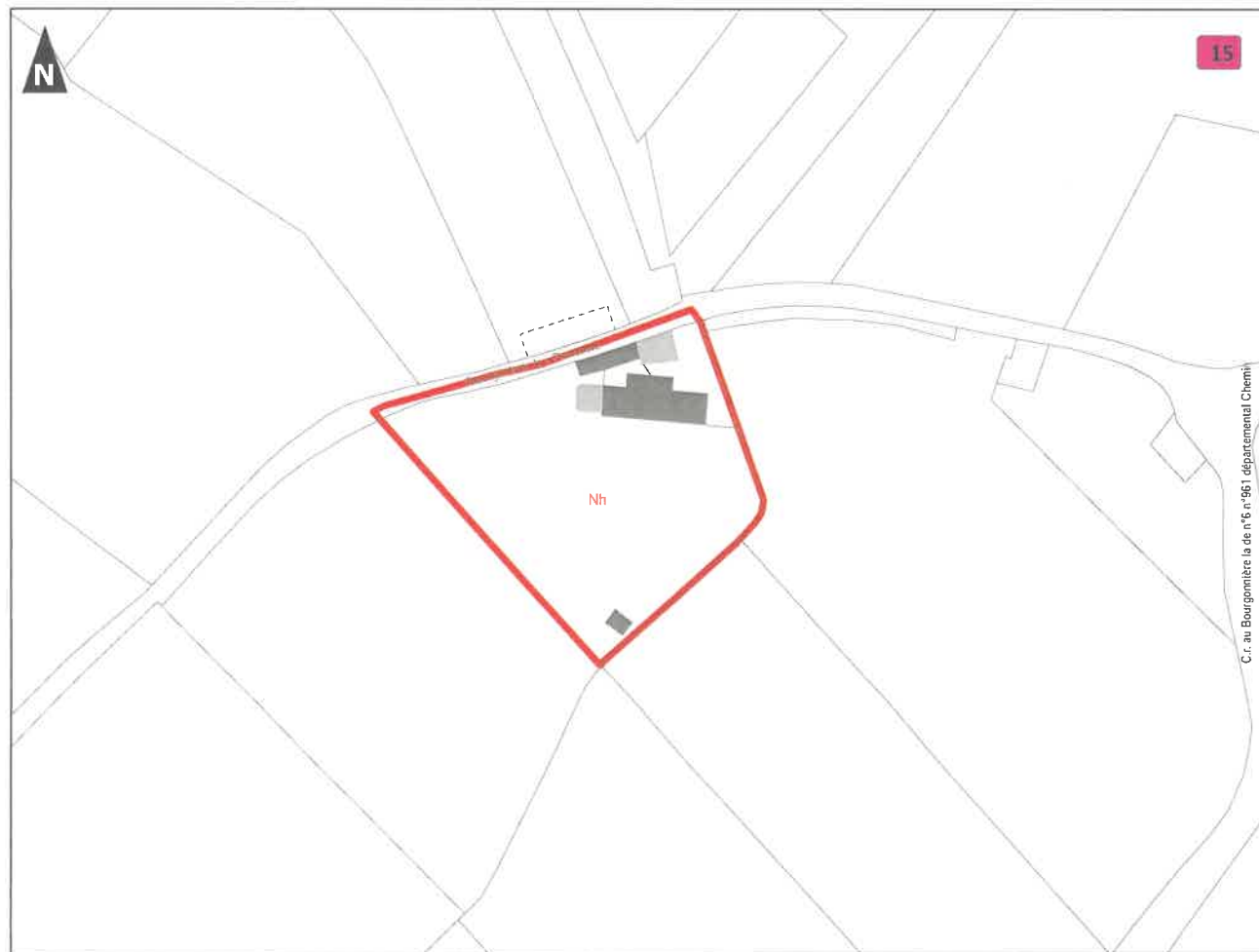


Recensement des bâtiments autorisés
à changer de destination

Identifiant du secteur : **15 CHALONNES-SUR-LOIRE**

Destinations ou sous-destinations retenues :

- | | |
|---|--|
| <input type="checkbox"/> Logement | <input type="checkbox"/> Bureau |
| <input type="checkbox"/> Hébergement | <input type="checkbox"/> Artisanat et commerce de détail |
| <input type="checkbox"/> Restauration | <input type="checkbox"/> Activité de service où s'effectue l'accueil d'une clientèle |
| <input type="checkbox"/> Industrie | <input type="checkbox"/> Hébergement hôtelier et touristique |
| <input type="checkbox"/> Entrepôt | <input type="checkbox"/> Equipements d'intérêt collectif et services publics |
| <input type="checkbox"/> Commerce de gros | |



Cocher ici si le secteur ne comporte pas de bâtiment pouvant changer de destination



Si le secteur comporte des bâtiments pouvant changer de destination, merci de les numéroter sur le plan et de renseigner le tableau correspondant.

Si le secteur comporte plus de bâtiments à renseigner, merci de réimprimer cette page et de numéroter les bâtiments D, E, F, etc.

Fournir une photo de chaque bâtiment en la nommant selon son identifiant.

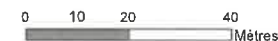
Exemple : La photo du bâtiment A de ce secteur se nommera "SECTEUR_15_A.jpg"

Bâtiment "A"	Oui	Non
Bâtiment présentant une qualité patrimoniale (architecture et matériaux traditionnels)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Bâtiment en état d'accueillir les nouvelles destinations (4 murs porteurs et charpente en bon état)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Bâtiment situé à plus de 100 m d'un bâtiment exploité par une activité agricole	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Bâtiment d'une surface au sol suffisante pour les nouvelles destinations (supérieure ou égale à 80 m2)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Bâtiment situé hors des zones de risques et nuisances connus	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Bâtiment desservi par des réseaux suffisamment dimensionnés : voirie, eau potable, électricité et défense incendie	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Bâtiment situé à proximité d'une habitation existante	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Bâtiment "B"		
Bâtiment présentant une qualité patrimoniale (architecture et matériaux traditionnels)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Bâtiment en état d'accueillir les nouvelles destinations (4 murs porteurs et charpente en bon état)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Bâtiment situé à plus de 100 m d'un bâtiment exploité par une activité agricole	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Bâtiment d'une surface au sol suffisante pour les nouvelles destinations (supérieure ou égale à 80 m2)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Bâtiment situé hors des zones de risques et nuisances connus	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Bâtiment desservi par des réseaux suffisamment dimensionnés : voirie, eau potable, électricité et défense incendie	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Bâtiment situé à proximité d'une habitation existante	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Légende

- Zones dont le changement de destination des bâtiments sous conditions peut être étudié
- Espace boisé classé (à conserver ou à créer) au titre de l'article L130-1 du Code de l'Urbanisme
- Boisement à protéger (article L.123-1-5 7°)
- Périmètre de risque minier
- Secteur à protéger pour un motif écologique au titre L. 123-1-5 III) 2° du CU (version suite à la loi ALUR en date du 24 mars 2014)
- Hameau devant être protégé (article L.123-1-5 7°)
- Zone inondable issue des PPRI

En secteurs A3 et A4 seuls les changements de destination des moulins et anciens moulins vers une destination touristiques sont autorisés
En secteur Bv3 le changement de destination pour une nouvelle habitation est interdit

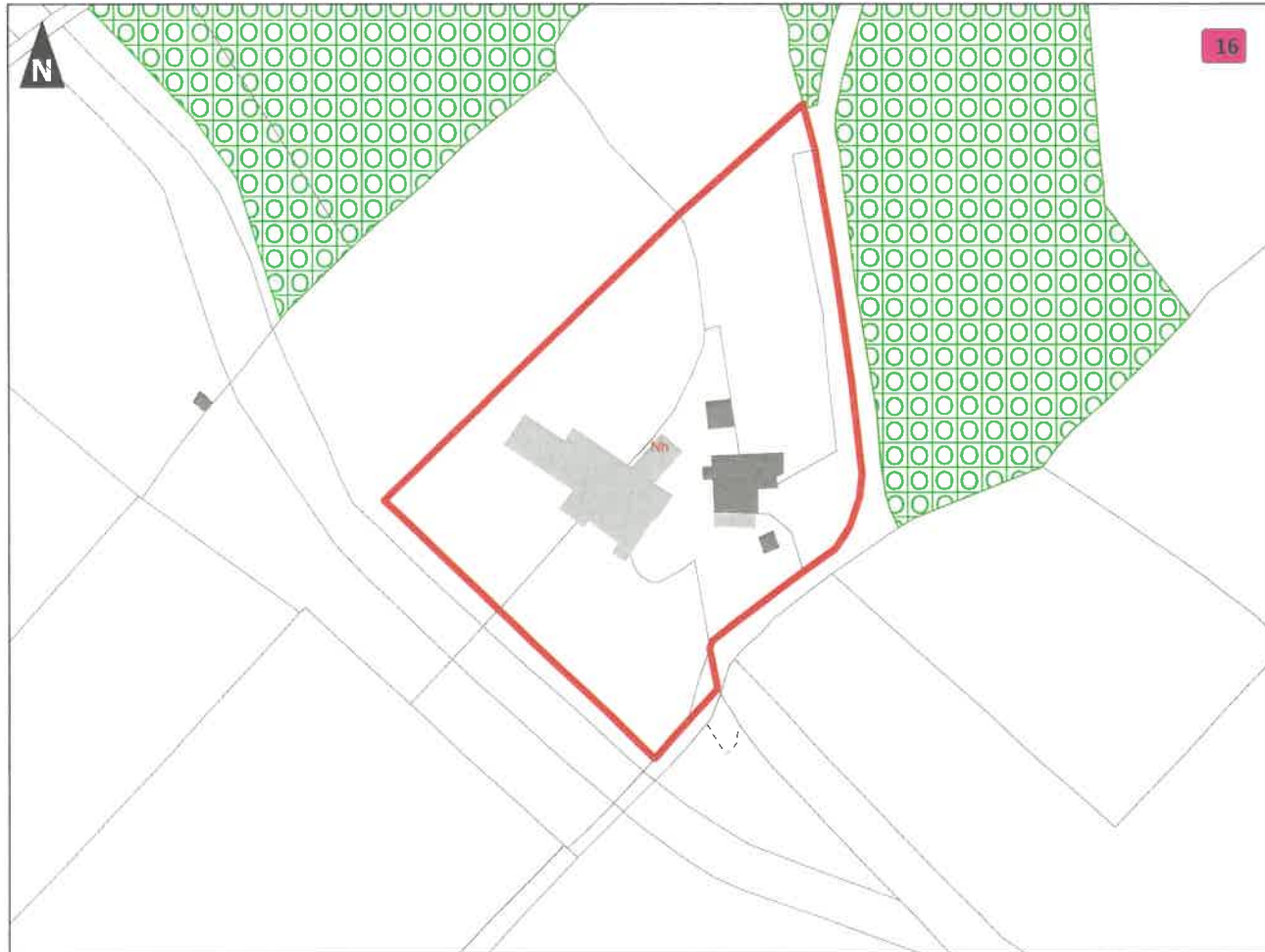
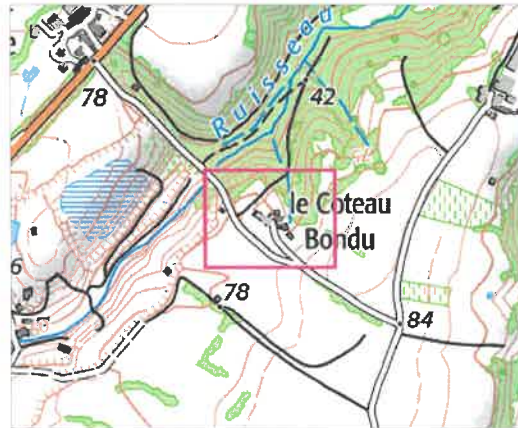


Recensement des bâtiments autorisés
à changer de destination

Identifiant du secteur : **16 CHALONNES-SUR-LOIRE**

Destinations ou sous-destinations retenues :

- | | |
|---|--|
| <input type="checkbox"/> Logement | <input type="checkbox"/> Bureau |
| <input type="checkbox"/> Hébergement | <input type="checkbox"/> Artisanat et commerce de détail |
| <input type="checkbox"/> Restauration | <input type="checkbox"/> Activité de service où s'effectue l'accueil d'une clientèle |
| <input type="checkbox"/> Industrie | <input type="checkbox"/> Hébergement hôtelier et touristique |
| <input type="checkbox"/> Entrepôt | <input type="checkbox"/> Equipements d'intérêt collectif et services publics |
| <input type="checkbox"/> Commerce de gros | |



Cocher ici si le secteur ne comporte pas de bâtiment pouvant changer de destination



Si le secteur comporte des bâtiments pouvant changer de destination, merci de les numéroter sur le plan et de renseigner le tableau correspondant.

Si le secteur comporte plus de bâtiments à renseigner, merci de réimprimer cette page et de numéroter les bâtiments D, E, F, etc.

Fournir une photo de chaque bâtiment en la nommant selon son identifiant.

Exemple : La photo du bâtiment A de ce secteur se nommera "SECTEUR_16_A.jpg"

Bâtiment "A"	Oui	Non
Bâtiment présentant une qualité patrimoniale (architecture et matériaux traditionnels)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Bâtiment en état d'accueillir les nouvelles destinations (4 murs porteurs et charpente en bon état)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Bâtiment situé à plus de 100 m d'un bâtiment exploité par une activité agricole	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Bâtiment d'une surface au sol suffisante pour les nouvelles destinations (supérieure ou égale à 80 m ²)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Bâtiment situé hors des zones de risques et nuisances connus	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Bâtiment desservi par des réseaux suffisamment dimensionnés : voirie, eau potable, électricité et défense incendie	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Bâtiment situé à proximité d'une habitation existante	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Bâtiment "B"	Oui	Non
Bâtiment présentant une qualité patrimoniale (architecture et matériaux traditionnels)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Bâtiment en état d'accueillir les nouvelles destinations (4 murs porteurs et charpente en bon état)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Bâtiment situé à plus de 100 m d'un bâtiment exploité par une activité agricole	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Bâtiment d'une surface au sol suffisante pour les nouvelles destinations (supérieure ou égale à 80 m ²)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Bâtiment situé hors des zones de risques et nuisances connus	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Bâtiment desservi par des réseaux suffisamment dimensionnés : voirie, eau potable, électricité et défense incendie	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Bâtiment situé à proximité d'une habitation existante	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Légende

- Zones dont le changement de destination des bâtiments sous conditions peut être étudié
- Espace boisé classé (à conserver ou à créer) au titre de l'article L130-1 du Code de l'Urbanisme
- Boisement à protéger (article L.123-1-5 7°)
- Périmètre de risque minier
- Secteur à protéger pour un motif écologique au titre L. 123-1-5 III) 2° du CU (version suite à la loi ALUR en date du 24 mars 2014)
- Hameau devant être protégé (article L.123-1-5 7°)
- Zone inondable issue des PPRI

En secteurs A3 et A4 seuls les changements de destination des moulins et anciens moulins vers une destination touristiques sont autorisés
En secteur Bv3 le changement de destination pour une nouvelle habitation est interdit

0 10 20 40
Mètres

Recensement des bâtiments autorisés
à changer de destination

Identifiant du secteur : **19 CHALONNES-SUR-LOIRE**

Destinations ou sous-destinations retenues :

- | | |
|---|--|
| <input type="checkbox"/> Logement | <input type="checkbox"/> Bureau |
| <input type="checkbox"/> Hébergement | <input type="checkbox"/> Artisanat et commerce de détail |
| <input type="checkbox"/> Restauration | <input type="checkbox"/> Activité de service où s'effectue l'accueil d'une clientèle |
| <input type="checkbox"/> Industrie | <input type="checkbox"/> Hébergement hôtelier et touristique |
| <input type="checkbox"/> Entrepôt | <input type="checkbox"/> Equipements d'intérêt collectif et services publics |
| <input type="checkbox"/> Commerce de gros | |



Cocher ici si le secteur ne comporte pas de bâtiment pouvant changer de destination



Si le secteur comporte des bâtiments pouvant changer de destination, merci de les numérotter sur le plan et de renseigner le tableau correspondant.

Si le secteur comporte plus de bâtiments à renseigner, merci de réimprimer cette page et de numérotter les bâtiments D, E, F, etc.

Fournir une photo de chaque bâtiment en la nommant selon son identifiant.

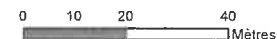
Exemple : La photo du bâtiment A de ce secteur se nommera "SECTEUR_19_A.jpg"

Bâtiment "A"	Oui	Non
Bâtiment présentant une qualité patrimoniale (architecture et matériaux traditionnels)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Bâtiment en état d'accueillir les nouvelles destinations (4 murs porteurs et charpente en bon état)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Bâtiment situé à plus de 100 m d'un bâtiment exploité par une activité agricole	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Bâtiment d'une surface au sol suffisante pour les nouvelles destinations (supérieure ou égale à 80 m ²)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Bâtiment situé hors des zones de risques et nuisances connus	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Bâtiment desservi par des réseaux suffisamment dimensionnés : voirie, eau potable, électricité et défense incendie	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Bâtiment situé à proximité d'une habitation existante	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Bâtiment "B"		
Bâtiment présentant une qualité patrimoniale (architecture et matériaux traditionnels)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Bâtiment en état d'accueillir les nouvelles destinations (4 murs porteurs et charpente en bon état)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Bâtiment situé à plus de 100 m d'un bâtiment exploité par une activité agricole	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Bâtiment d'une surface au sol suffisante pour les nouvelles destinations (supérieure ou égale à 80 m ²)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Bâtiment situé hors des zones de risques et nuisances connus	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Bâtiment desservi par des réseaux suffisamment dimensionnés : voirie, eau potable, électricité et défense incendie	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Bâtiment situé à proximité d'une habitation existante	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Légende

- Zones dont le changement de destination des bâtiments sous conditions peut être étudié
- Espace boisé classé (à conserver ou à créer) au titre de l'article L.130-1 du Code de l'Urbanisme
- Boisement à protéger (article L.123-1-5 7°)
- Périmètre de risque minier
- Secteur à protéger pour un motif écologique au titre L. 123-1-5 III) 2° du CU (version suite à la loi ALUR en date du 24 mars 2014)
- Hameau devant être protégé (article L.123-1-5 7°)
- Zone inondable issue des PPRI

En secteurs A3 et A4 seuls les changements de destination des moulins et anciens moulins vers une destination touristiques sont autorisés
En secteur Bv3 le changement de destination pour une nouvelle habitation est interdit

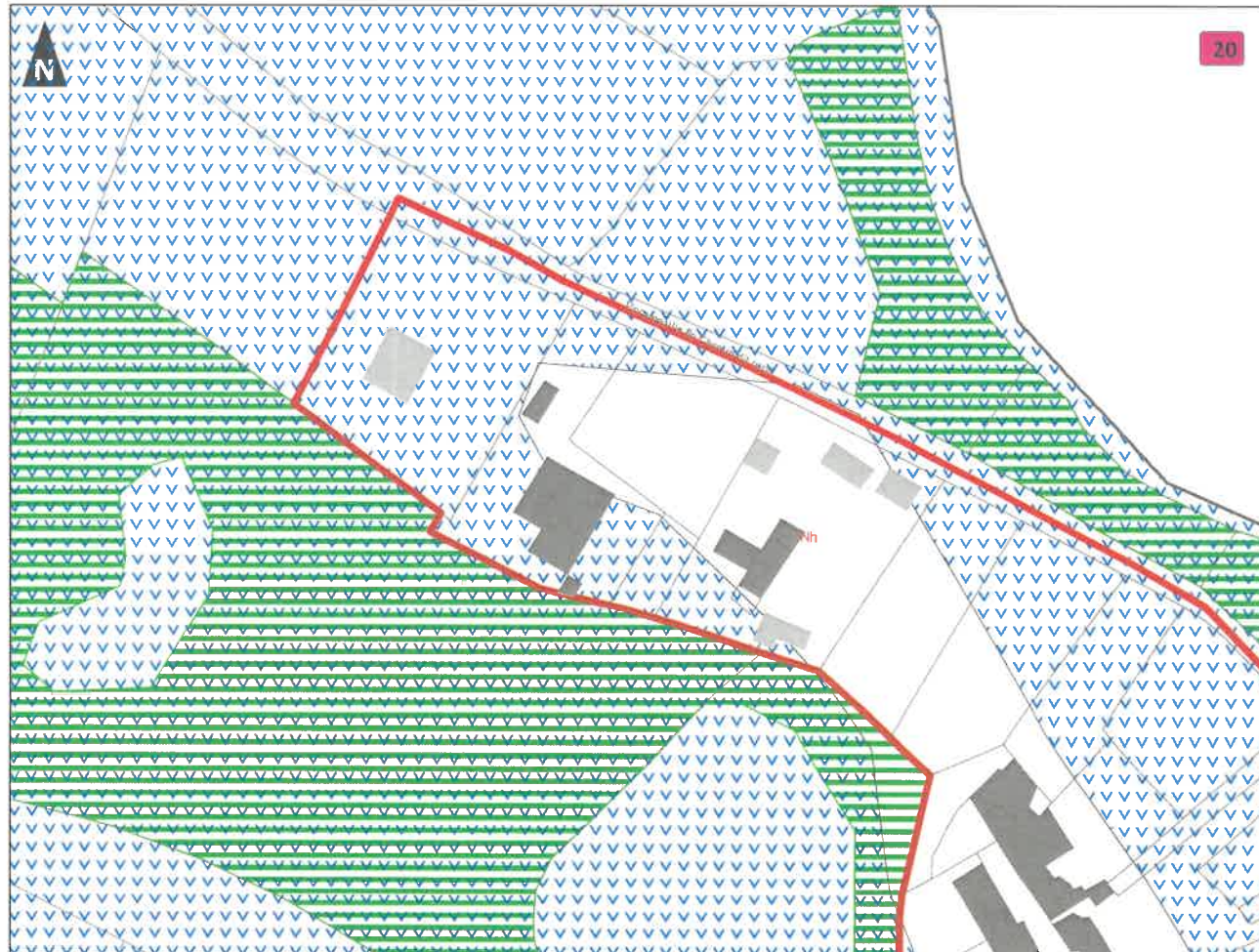


Recensement des bâtiments autorisés
à changer de destination

Identifiant du secteur : **20 CHALONNES-SUR-LOIRE**

Destinations ou sous-destinations retenues :

- | | |
|---|--|
| <input type="checkbox"/> Logement | <input type="checkbox"/> Bureau |
| <input type="checkbox"/> Hébergement | <input type="checkbox"/> Artisanat et commerce de détail |
| <input type="checkbox"/> Restauration | <input type="checkbox"/> Activité de service où s'effectue l'accueil d'une clientèle |
| <input type="checkbox"/> Industrie | <input type="checkbox"/> Hébergement hôtelier et touristique |
| <input type="checkbox"/> Entrepôt | <input type="checkbox"/> Equipements d'intérêt collectif et services publics |
| <input type="checkbox"/> Commerce de gros | |



Cocher ici si le secteur ne comporte pas de bâtiment pouvant changer de destination



Si le secteur comporte des bâtiments pouvant changer de destination, merci de les numéroter sur le plan et de renseigner le tableau correspondant.

Si le secteur comporte plus de bâtiments à renseigner, merci de réimprimer cette page et de numéroter les bâtiments D, E, F, etc.

Fournir une photo de chaque bâtiment en la nommant selon son identifiant.
Exemple : La photo du bâtiment A de ce secteur se nommera "SECTEUR_20_A.jpg"

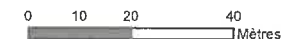
Bâtiment "A"	Oui	Non
Bâtiment présentant une qualité patrimoniale (architecture et matériaux traditionnels)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Bâtiment en état d'accueillir les nouvelles destinations (4 murs porteurs et charpente en bon état)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Bâtiment situé à plus de 100 m d'un bâtiment exploité par une activité agricole	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Bâtiment d'une surface au sol suffisante pour les nouvelles destinations (supérieure ou égale à 80 m ²)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Bâtiment situé hors des zones de risques et nuisances connus	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Bâtiment desservi par des réseaux suffisamment dimensionnés : voirie, eau potable, électricité et défense incendie	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Bâtiment situé à proximité d'une habitation existante	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Bâtiment "B"	Oui	Non
Bâtiment présentant une qualité patrimoniale (architecture et matériaux traditionnels)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Bâtiment en état d'accueillir les nouvelles destinations (4 murs porteurs et charpente en bon état)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Bâtiment situé à plus de 100 m d'un bâtiment exploité par une activité agricole	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Bâtiment d'une surface au sol suffisante pour les nouvelles destinations (supérieure ou égale à 80 m ²)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Bâtiment situé hors des zones de risques et nuisances connus	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Bâtiment desservi par des réseaux suffisamment dimensionnés : voirie, eau potable, électricité et défense incendie	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Bâtiment situé à proximité d'une habitation existante	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Légende

- Zones dont le changement de destination des bâtiments sous conditions peut être étudié
- Espace boisé classé (à conserver ou à créer) au titre de l'article L130-1 du Code de l'Urbanisme
- Boisement à protéger (article L.123-1-5 7°)
- Périmètre de risque minier
- Secteur à protéger pour un motif écologique au titre L. 123-1-5 III) 2° du CU (version suite à la loi ALUR en date du 24 mars 2014)
- Hameau devant être protégé (article L.123-1-5 7°)
- Zone inondable issue des PPRI

En secteurs A3 et A4 seuls les changements de destination des moulins et anciens moulins vers une destination touristique sont autorisés
En secteur Bv3 le changement de destination pour une nouvelle habitation est interdit



Recensement des bâtiments autorisés
à changer de destination

Identifiant du secteur : **21 CHALONNES-SUR-LOIRE**

Destinations ou sous-destinations retenues :

- | | |
|---|--|
| <input type="checkbox"/> Logement | <input type="checkbox"/> Bureau |
| <input type="checkbox"/> Hébergement | <input type="checkbox"/> Artisanat et commerce de détail |
| <input type="checkbox"/> Restauration | <input type="checkbox"/> Activité de service où s'effectue l'accueil d'une clientèle |
| <input type="checkbox"/> Industrie | <input type="checkbox"/> Hébergement hôtelier et touristique |
| <input type="checkbox"/> Entrepôt | <input type="checkbox"/> Equipements d'intérêt collectif et services publics |
| <input type="checkbox"/> Commerce de gros | |



Cocher ici si le secteur ne comporte pas de bâtiment pouvant changer de destination



Si le secteur comporte des bâtiments pouvant changer de destination, merci de les numéroter sur le plan et de renseigner le tableau correspondant.

Si le secteur comporte plus de bâtiments à renseigner, merci de réimprimer cette page et de numéroter les bâtiments D, E, F, etc.

Fournir une photo de chaque bâtiment en la nommant selon son identifiant.

Exemple : La photo du bâtiment A de ce secteur se nommera "SECTEUR_21_A.jpg"



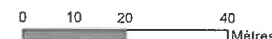
Bâtiment "A"	Oui	Non
Bâtiment présentant une qualité patrimoniale (architecture et matériaux traditionnels)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Bâtiment en état d'accueillir les nouvelles destinations (4 murs porteurs et charpente en bon état)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Bâtiment situé à plus de 100 m d'un bâtiment exploité par une activité agricole	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Bâtiment d'une surface au sol suffisante pour les nouvelles destinations (supérieure ou égale à 80 m2)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Bâtiment situé hors des zones de risques et nuisances connus	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Bâtiment desservi par des réseaux suffisamment dimensionnés : voirie, eau potable, électricité et défense incendie	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Bâtiment situé à proximité d'une habitation existante	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Bâtiment "B"	Oui	Non
Bâtiment présentant une qualité patrimoniale (architecture et matériaux traditionnels)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Bâtiment en état d'accueillir les nouvelles destinations (4 murs porteurs et charpente en bon état)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Bâtiment situé à plus de 100 m d'un bâtiment exploité par une activité agricole	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Bâtiment d'une surface au sol suffisante pour les nouvelles destinations (supérieure ou égale à 80 m2)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Bâtiment situé hors des zones de risques et nuisances connus	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Bâtiment desservi par des réseaux suffisamment dimensionnés : voirie, eau potable, électricité et défense incendie	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Bâtiment situé à proximité d'une habitation existante	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Légende

- Zones dont le changement de destination des bâtiments sous conditions peut être étudié
- Espace boisé classé (à conserver ou à créer) au titre de l'article L.130-1 du Code de l'Urbanisme
- Boisement à protéger (article L.123-1-5 7°)
- Périmètre de risque minier
- Secteur à protéger pour un motif écologique au titre L. 123-1-5 III) 2° du CU (version suite à la loi ALUR en date du 24 mars 2014)
- Hameau devant être protégé (article L.123-1-5 7°)
- Zone inondable issue des PPRI

En secteurs A3 et A4 seuls les changements de destination des moulins et anciens moulins vers une destination touristiques sont autorisés
En secteur Bv3 le changement de destination pour une nouvelle habitation est interdit

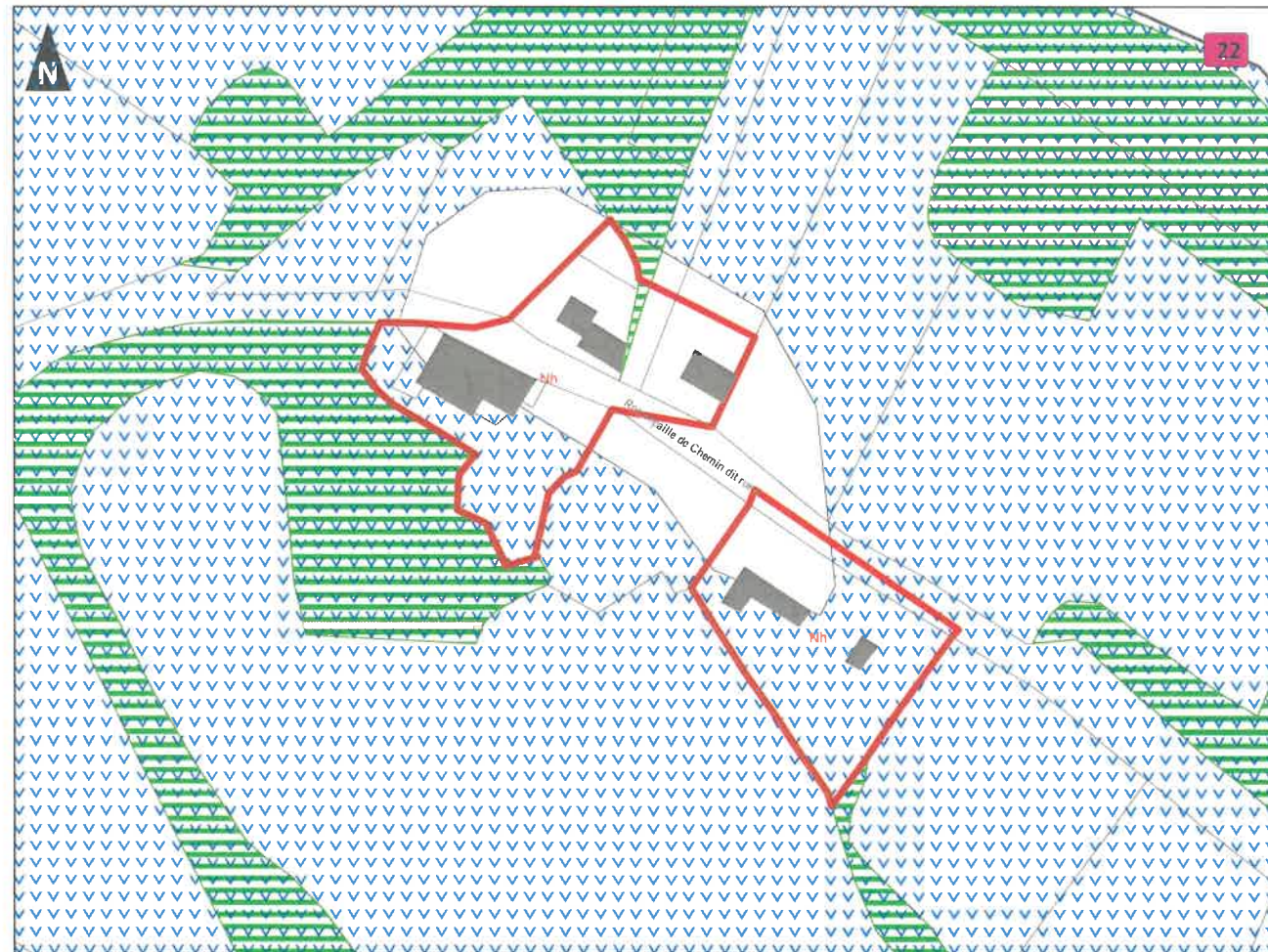
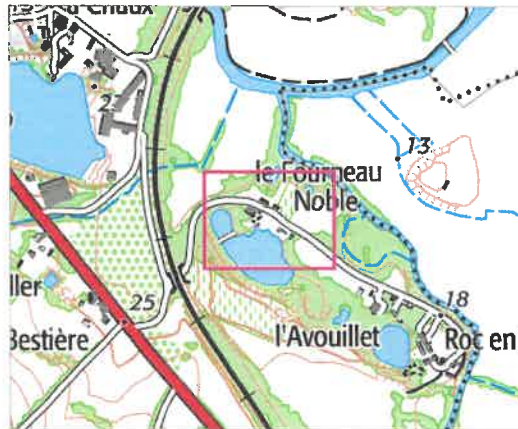


Recensement des bâtiments autorisés
à changer de destination

Identifiant du secteur : **22 CHALONNES-SUR-LOIRE**

Destinations ou sous-destinations retenues :

- | | |
|---|--|
| <input type="checkbox"/> Logement | <input type="checkbox"/> Bureau |
| <input type="checkbox"/> Hébergement | <input type="checkbox"/> Artisanat et commerce de détail |
| <input type="checkbox"/> Restauration | <input type="checkbox"/> Activité de service où s'effectue l'accueil d'une clientèle |
| <input type="checkbox"/> Industrie | <input type="checkbox"/> Hébergement hôtelier et touristique |
| <input type="checkbox"/> Entrepôt | <input type="checkbox"/> Equipements d'intérêt collectif et services publics |
| <input type="checkbox"/> Commerce de gros | |



Cocher ici si le secteur ne comporte pas de bâtiment pouvant changer de destination



Si le secteur comporte des bâtiments pouvant changer de destination, merci de les numéroter sur le plan et de renseigner le tableau correspondant.

Si le secteur comporte plus de bâtiments à renseigner, merci de réimprimer cette page et de numéroter les bâtiments D, E, F, etc.

Fournir une photo de chaque bâtiment en la nommant selon son identifiant.

Exemple : La photo du bâtiment A de ce secteur se nommera "SECTEUR_22_A.jpg"

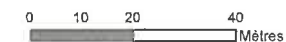
Bâtiment "A"	Oui	Non
Bâtiment présentant une qualité patrimoniale (architecture et matériaux traditionnels)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Bâtiment en état d'accueillir les nouvelles destinations (4 murs porteurs et charpente en bon état)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Bâtiment situé à plus de 100 m d'un bâtiment exploité par une activité agricole	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Bâtiment d'une surface au sol suffisante pour les nouvelles destinations (supérieure ou égale à 80 m ²)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Bâtiment situé hors des zones de risques et nuisances connus	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Bâtiment desservi par des réseaux suffisamment dimensionnés : voirie, eau potable, électricité et défense incendie	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Bâtiment situé à proximité d'une habitation existante	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Bâtiment "B"	Oui	Non
Bâtiment présentant une qualité patrimoniale (architecture et matériaux traditionnels)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Bâtiment en état d'accueillir les nouvelles destinations (4 murs porteurs et charpente en bon état)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Bâtiment situé à plus de 100 m d'un bâtiment exploité par une activité agricole	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Bâtiment d'une surface au sol suffisante pour les nouvelles destinations (supérieure ou égale à 80 m ²)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Bâtiment situé hors des zones de risques et nuisances connus	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Bâtiment desservi par des réseaux suffisamment dimensionnés : voirie, eau potable, électricité et défense incendie	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Bâtiment situé à proximité d'une habitation existante	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Légende

- Zones dont le changement de destination des bâtiments sous conditions peut être étudié
- Espace boisé classé (à conserver ou à créer) au titre de l'article L.130-1 du Code de l'Urbanisme
- Boisement à protéger (article L.123-1-5 7°)
- Périmètre de risque minier
- Secteur à protéger pour un motif écologique au titre L. 123-1-5 III) 2° du CU (version suite à la loi ALUR en date du 24 mars 2014)
- Hameau devant être protégé (article L.123-1-5 7°)
- Zone inondable issue des PPRI

En secteurs A3 et A4 seuls les changements de destination des moulins et anciens moulins vers une destination touristiques sont autorisés
En secteur Bv3 le changement de destination pour une nouvelle habitation est interdit



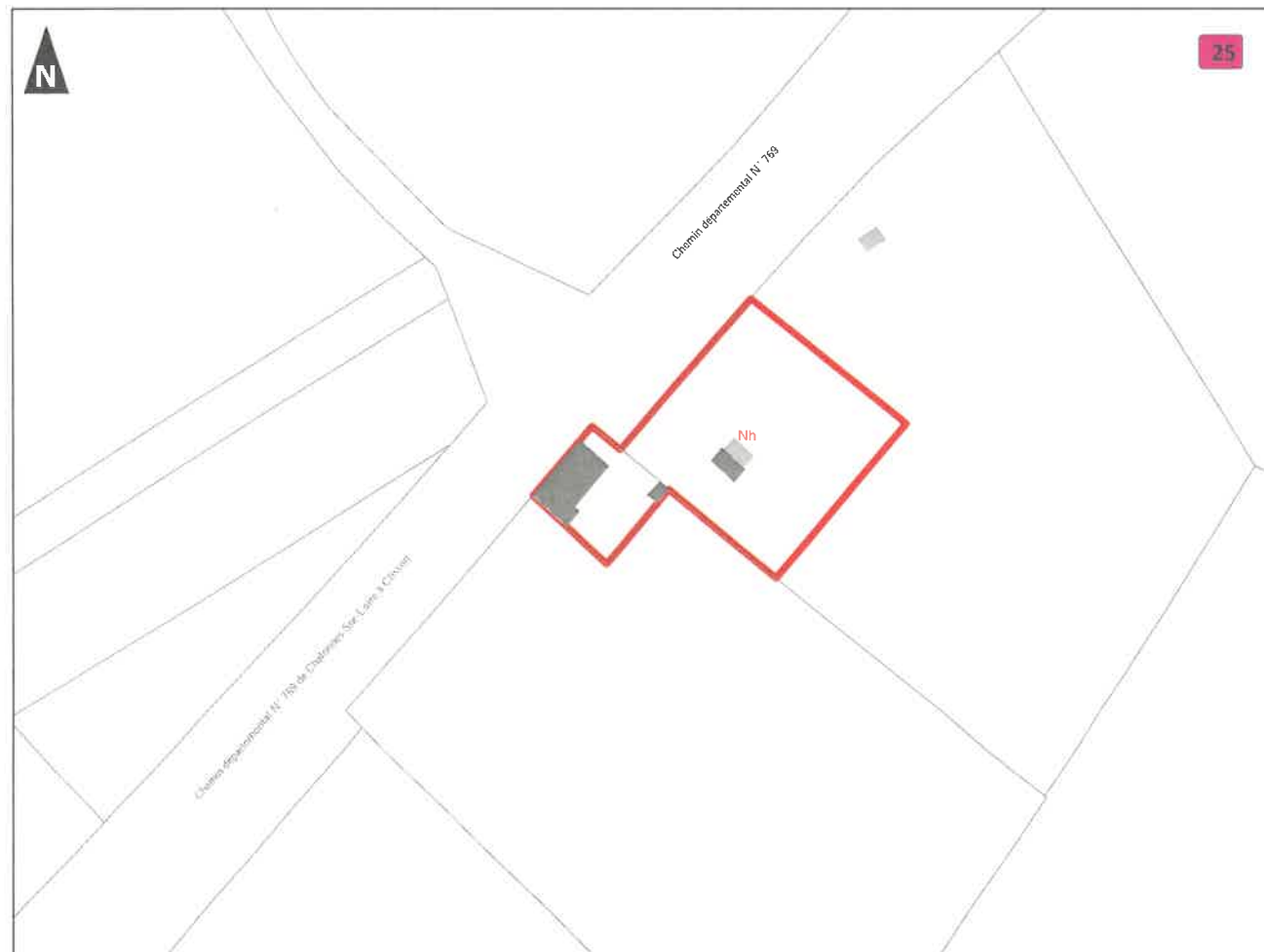
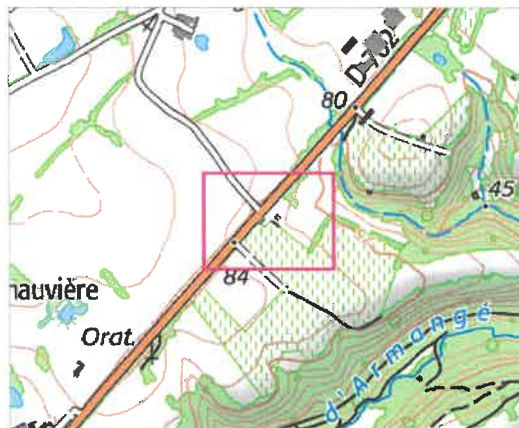
Plan Local d'Urbanisme de la Commune de CHALONNES-SUR-LOIRE

Recensement des bâtiments autorisés à changer de destination

Identifiant du secteur : **25 CHALONNES-SUR-LOIRE**

Destinations ou sous-destinations retenues :

- | | |
|---|--|
| <input type="checkbox"/> Logement | <input type="checkbox"/> Bureau |
| <input type="checkbox"/> Hébergement | <input type="checkbox"/> Artisanat et commerce de détail |
| <input type="checkbox"/> Restauration | <input type="checkbox"/> Activité de service où s'effectue l'accueil d'une clientèle |
| <input type="checkbox"/> Industrie | <input type="checkbox"/> Hébergement hôtelier et touristique |
| <input type="checkbox"/> Entrepôt | <input type="checkbox"/> Equipements d'intérêt collectif et services publics |
| <input type="checkbox"/> Commerce de gros | |



Cocher ici si le secteur ne comporte pas de bâtiment pouvant changer de destination



Si le secteur comporte des bâtiments pouvant changer de destination, merci de les numéroté sur le plan et de renseigner le tableau correspondant.

Si le secteur comporte plus de bâtiments à renseigner, merci de réimprimer cette page et de numéroté les bâtiments D, E, F, etc.

Fournir une photo de chaque bâtiment en la nommant selon son identifiant.
Exemple : La photo du bâtiment A de ce secteur se nommera "SECTEUR_25_A.jpg"

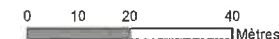
Bâtiment "A"	Oui	Non
Bâtiment présentant une qualité patrimoniale (architecture et matériaux traditionnels)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Bâtiment en état d'accueillir les nouvelles destinations (4 murs porteurs et charpente en bon état)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Bâtiment situé à plus de 100 m d'un bâtiment exploité par une activité agricole	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Bâtiment d'une surface au sol suffisante pour les nouvelles destinations (supérieure ou égale à 80 m2)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Bâtiment situé hors des zones de risques et nuisances connus	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Bâtiment desservi par des réseaux suffisamment dimensionnés : voirie, eau potable, électricité et défense incendie	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Bâtiment situé à proximité d'une habitation existante	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Bâtiment "B"	Oui	Non
Bâtiment présentant une qualité patrimoniale (architecture et matériaux traditionnels)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Bâtiment en état d'accueillir les nouvelles destinations (4 murs porteurs et charpente en bon état)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Bâtiment situé à plus de 100 m d'un bâtiment exploité par une activité agricole	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Bâtiment d'une surface au sol suffisante pour les nouvelles destinations (supérieure ou égale à 80 m2)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Bâtiment situé hors des zones de risques et nuisances connus	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Bâtiment desservi par des réseaux suffisamment dimensionnés : voirie, eau potable, électricité et défense incendie	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Bâtiment situé à proximité d'une habitation existante	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Légende

- Zones dont le changement de destination des bâtiments sous conditions peut être étudié
- Espace boisé classé (à conserver ou à créer) au titre de l'article L130-1 du Code de l'Urbanisme
- Boisement à protéger (article L. 123-1-5 7°)
- Périmètre de risque minier
- Secteur à protéger pour un motif écologique au titre L. 123-1-5 III) 2° du CU (version suite à la loi ALUR en date du 24 mars 2014)
- Hameau devant être protégé (article L. 123-1-5 7°)
- Zone inondable issue des PPRI

*En secteurs A3 et A4 seuls les changements de destination des moulins et anciens moulins vers une destination touristiques sont autorisés
En secteur Bv3 le changement de destination pour une nouvelle habitation est interdit*



Identifiant du secteur : **26 CHALONNES-SUR-LOIRE**

Destinations ou sous-destinations retenues :

- | | |
|---|--|
| <input type="checkbox"/> Logement | <input type="checkbox"/> Bureau |
| <input type="checkbox"/> Hébergement | <input type="checkbox"/> Artisanat et commerce de détail |
| <input type="checkbox"/> Restauration | <input type="checkbox"/> Activité de service où s'effectue l'accueil d'une clientèle |
| <input type="checkbox"/> Industrie | <input type="checkbox"/> Hébergement hôtelier et touristique |
| <input type="checkbox"/> Entrepôt | <input type="checkbox"/> Equipements d'intérêt collectif et services publics |
| <input type="checkbox"/> Commerce de gros | |



Cocher ici si le secteur ne comporte pas de bâtiment pouvant changer de destination



Si le secteur comporte des bâtiments pouvant changer de destination, merci de les numéroter sur le plan et de renseigner le tableau correspondant.

Si le secteur comporte plus de bâtiments à renseigner, merci de réimprimer cette page et de numéroter les bâtiments D, E, F, etc.

Fournir une photo de chaque bâtiment en la nommant selon son identifiant.

Exemple : La photo du bâtiment A de ce secteur se nommera "SECTEUR_26_A.jpg"

Bâtiment "A"	Oui	Non
Bâtiment présentant une qualité patrimoniale (architecture et matériaux traditionnels)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Bâtiment en état d'accueillir les nouvelles destinations (4 murs porteurs et charpente en bon état)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Bâtiment situé à plus de 100 m d'un bâtiment exploité par une activité agricole	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Bâtiment d'une surface au sol suffisante pour les nouvelles destinations (supérieure ou égale à 80 m ²)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Bâtiment situé hors des zones de risques et nuisances connus	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Bâtiment desservi par des réseaux suffisamment dimensionnés : voirie, eau potable, électricité et défense incendie	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Bâtiment situé à proximité d'une habitation existante	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Bâtiment "B"	Oui	Non
Bâtiment présentant une qualité patrimoniale (architecture et matériaux traditionnels)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Bâtiment en état d'accueillir les nouvelles destinations (4 murs porteurs et charpente en bon état)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Bâtiment situé à plus de 100 m d'un bâtiment exploité par une activité agricole	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Bâtiment d'une surface au sol suffisante pour les nouvelles destinations (supérieure ou égale à 80 m ²)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Bâtiment situé hors des zones de risques et nuisances connus	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Bâtiment desservi par des réseaux suffisamment dimensionnés : voirie, eau potable, électricité et défense incendie	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Bâtiment situé à proximité d'une habitation existante	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Légende

- Zones dont le changement de destination des bâtiments sous conditions peut être étudié
- Espace boisé classé (à conserver ou à créer) au titre de l'article L130-1 du Code de l'Urbanisme
- Boisement à protéger (article L.123-1-5 7°)
- Périphérie de risque minier
- Secteur à protéger pour un motif écologique au titre L. 123-1-5 III) 2° du CU (version suite à la loi ALUR en date du 24 mars 2014)
- Hameau devant être protégé (article L.123-1-5 7°)
- Zone inondable issue des PPRI

En secteurs A3 et A4 seuls les changements de destination des moulins et anciens moulins vers une destination touristiques sont autorisés
En secteur Bv3 le changement de destination pour une nouvelle habitation est interdit

0 10 20 40
Mètres

Recensement des bâtiments autorisés
à changer de destination

Identifiant du secteur : **31 CHALONNES-SUR-LOIRE**

Destinations ou sous-destinations retenues :

- | | |
|---|--|
| <input type="checkbox"/> Logement | <input type="checkbox"/> Bureau |
| <input type="checkbox"/> Hébergement | <input type="checkbox"/> Artisanat et commerce de détail |
| <input type="checkbox"/> Restauration | <input type="checkbox"/> Activité de service où s'effectue l'accueil d'une clientèle |
| <input type="checkbox"/> Industrie | <input type="checkbox"/> Hébergement hôtelier et touristique |
| <input type="checkbox"/> Entrepôt | <input type="checkbox"/> Equipements d'intérêt collectif et services publics |
| <input type="checkbox"/> Commerce de gros | |



Cocher ici si le secteur ne comporte pas de bâtiment pouvant changer de destination



Si le secteur comporte des bâtiments pouvant changer de destination, merci de les numéroter sur le plan et de renseigner le tableau correspondant.

Si le secteur comporte plus de bâtiments à renseigner, merci de réimprimer cette page et de numéroter les bâtiments D, E, F, etc.

Fournir une photo de chaque bâtiment en la nommant selon son identifiant.

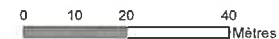
Exemple : La photo du bâtiment A de ce secteur se nommera "SECTEUR_31_A.jpg"

Bâtiment "A"	Oui	Non
Bâtiment présentant une qualité patrimoniale (architecture et matériaux traditionnels)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Bâtiment en état d'accueillir les nouvelles destinations (4 murs porteurs et charpente en bon état)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Bâtiment situé à plus de 100 m d'un bâtiment exploité par une activité agricole	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Bâtiment d'une surface au sol suffisante pour les nouvelles destinations (supérieure ou égale à 80 m ²)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Bâtiment situé hors des zones de risques et nuisances connus	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Bâtiment desservi par des réseaux suffisamment dimensionnés : voirie, eau potable, électricité et défense incendie	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Bâtiment situé à proximité d'une habitation existante	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Bâtiment "B"		
Bâtiment présentant une qualité patrimoniale (architecture et matériaux traditionnels)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Bâtiment en état d'accueillir les nouvelles destinations (4 murs porteurs et charpente en bon état)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Bâtiment situé à plus de 100 m d'un bâtiment exploité par une activité agricole	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Bâtiment d'une surface au sol suffisante pour les nouvelles destinations (supérieure ou égale à 80 m ²)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Bâtiment situé hors des zones de risques et nuisances connus	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Bâtiment desservi par des réseaux suffisamment dimensionnés : voirie, eau potable, électricité et défense incendie	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Bâtiment situé à proximité d'une habitation existante	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Légende

- Zones dont le changement de destination des bâtiments sous conditions peut être étudié
- Espace boisé classé (à conserver ou à créer) au titre de l'article L130-1 du Code de l'Urbanisme
- Boisement à protéger (article L.123-1-5 7°)
- Périmètre de risque minier
- Secteur à protéger pour un motif écologique au titre L. 123-1-5 III) 2° du CU (version suite à la loi ALUR en date du 24 mars 2014)
- Hameau devant être protégé (article L.123-1-5 7°)
- Zone inondable issue des PPRI

En secteurs A3 et A4 seuls les changements de destination des moulins et anciens moulins vers une destination touristiques sont autorisés
En secteur Bv3 le changement de destination pour une nouvelle habitation est interdit

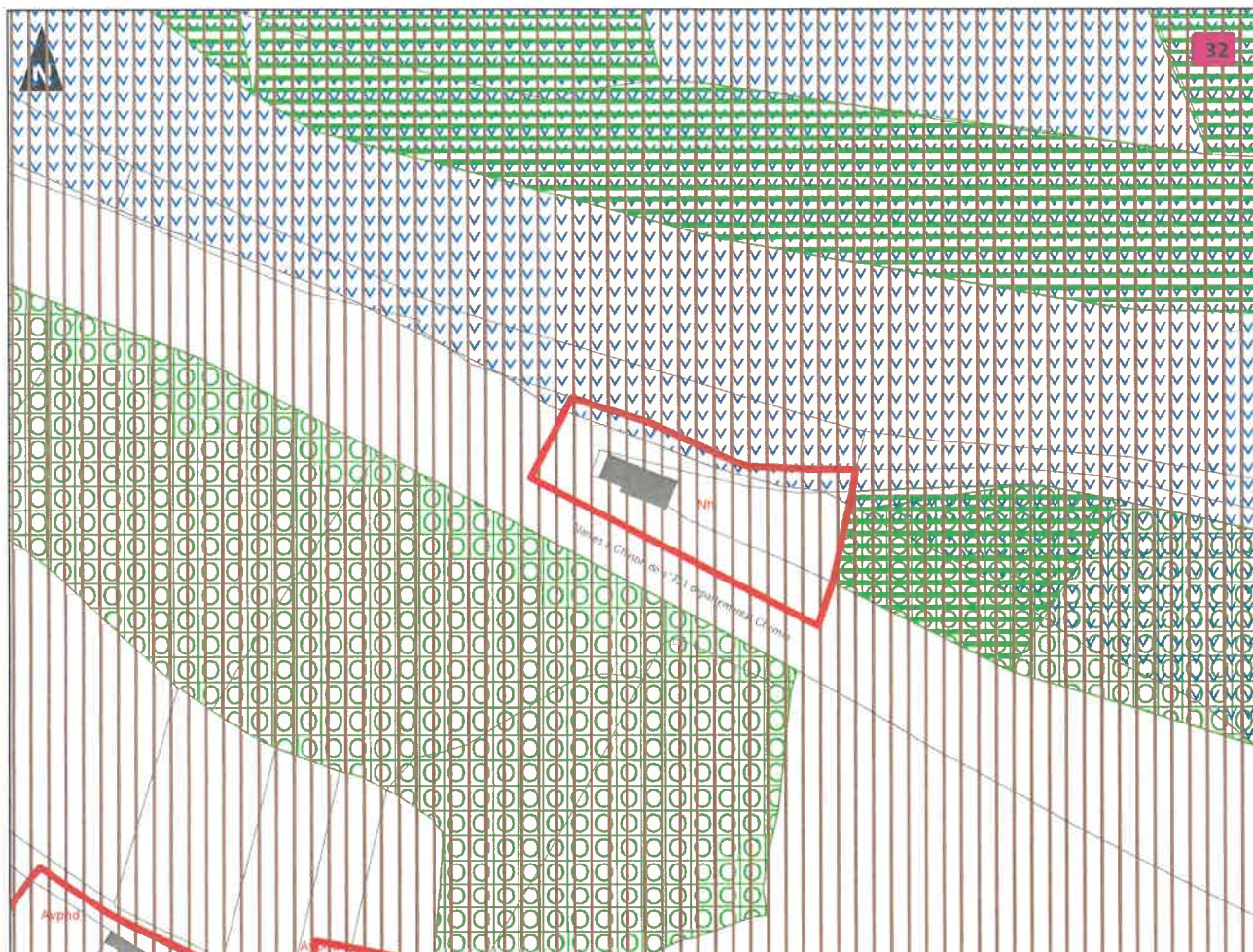


Recensement des bâtiments autorisés
à changer de destination

Identifiant du secteur : **32 CHALONNES-SUR-LOIRE**

Destinations ou sous-destinations retenues :

- | | |
|---|--|
| <input type="checkbox"/> Logement | <input type="checkbox"/> Bureau |
| <input type="checkbox"/> Hébergement | <input type="checkbox"/> Artisanat et commerce de détail |
| <input type="checkbox"/> Restauration | <input type="checkbox"/> Activité de service où s'effectue l'accueil d'une clientèle |
| <input type="checkbox"/> Industrie | <input type="checkbox"/> Hébergement hôtelier et touristique |
| <input type="checkbox"/> Entrepôt | <input type="checkbox"/> Equipements d'intérêt collectif et services publics |
| <input type="checkbox"/> Commerce de gros | |



Cocher ici si le secteur ne comporte pas de bâtiment pouvant changer de destination



Si le secteur comporte des bâtiments pouvant changer de destination, merci de les numéroter sur le plan et de renseigner le tableau correspondant.

Si le secteur comporte plus de bâtiments à renseigner, merci de réimprimer cette page et de numéroter les bâtiments D, E, F, etc.

Fournir une photo de chaque bâtiment en la nommant selon son identifiant.

Exemple : La photo du bâtiment A de ce secteur se nommera "SECTEUR_32_A.jpg"

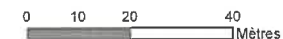
Bâtiment "A"	Oui	Non
Bâtiment présentant une qualité patrimoniale (architecture et matériaux traditionnels)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Bâtiment en état d'accueillir les nouvelles destinations (4 murs porteurs et charpente en bon état)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Bâtiment situé à plus de 100 m d'un bâtiment exploité par une activité agricole	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Bâtiment d'une surface au sol suffisante pour les nouvelles destinations (supérieure ou égale à 80 m2)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Bâtiment situé hors des zones de risques et nuisances connus	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Bâtiment desservi par des réseaux suffisamment dimensionnés : voirie, eau potable, électricité et défense incendie	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Bâtiment situé à proximité d'une habitation existante	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Bâtiment "B"	Oui	Non
Bâtiment présentant une qualité patrimoniale (architecture et matériaux traditionnels)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Bâtiment en état d'accueillir les nouvelles destinations (4 murs porteurs et charpente en bon état)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Bâtiment situé à plus de 100 m d'un bâtiment exploité par une activité agricole	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Bâtiment d'une surface au sol suffisante pour les nouvelles destinations (supérieure ou égale à 80 m2)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Bâtiment situé hors des zones de risques et nuisances connus	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Bâtiment desservi par des réseaux suffisamment dimensionnés : voirie, eau potable, électricité et défense incendie	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Bâtiment situé à proximité d'une habitation existante	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Légende

- Zones dont le changement de destination des bâtiments sous conditions peut être étudié
- Espace boisé classé (à conserver ou à créer) au titre de l'article L130-1 du Code de l'Urbanisme
- Boisement à protéger (article L.123-1-5 7°)
- Périmètre de risque minier
- Secteur à protéger pour un motif écologique au titre L. 123-1-5 III) 2° du CU (version suite à la loi ALUR en date du 24 mars 2014)
- Hameau devant être protégé (article L.123-1-5 7°)
- Zone inondable issue des PPRI

En secteurs A3 et A4 seuls les changements de destination des moulins et anciens moulins vers une destination touristiques sont autorisés
En secteur Bv3 le changement de destination pour une nouvelle habitation est interdit



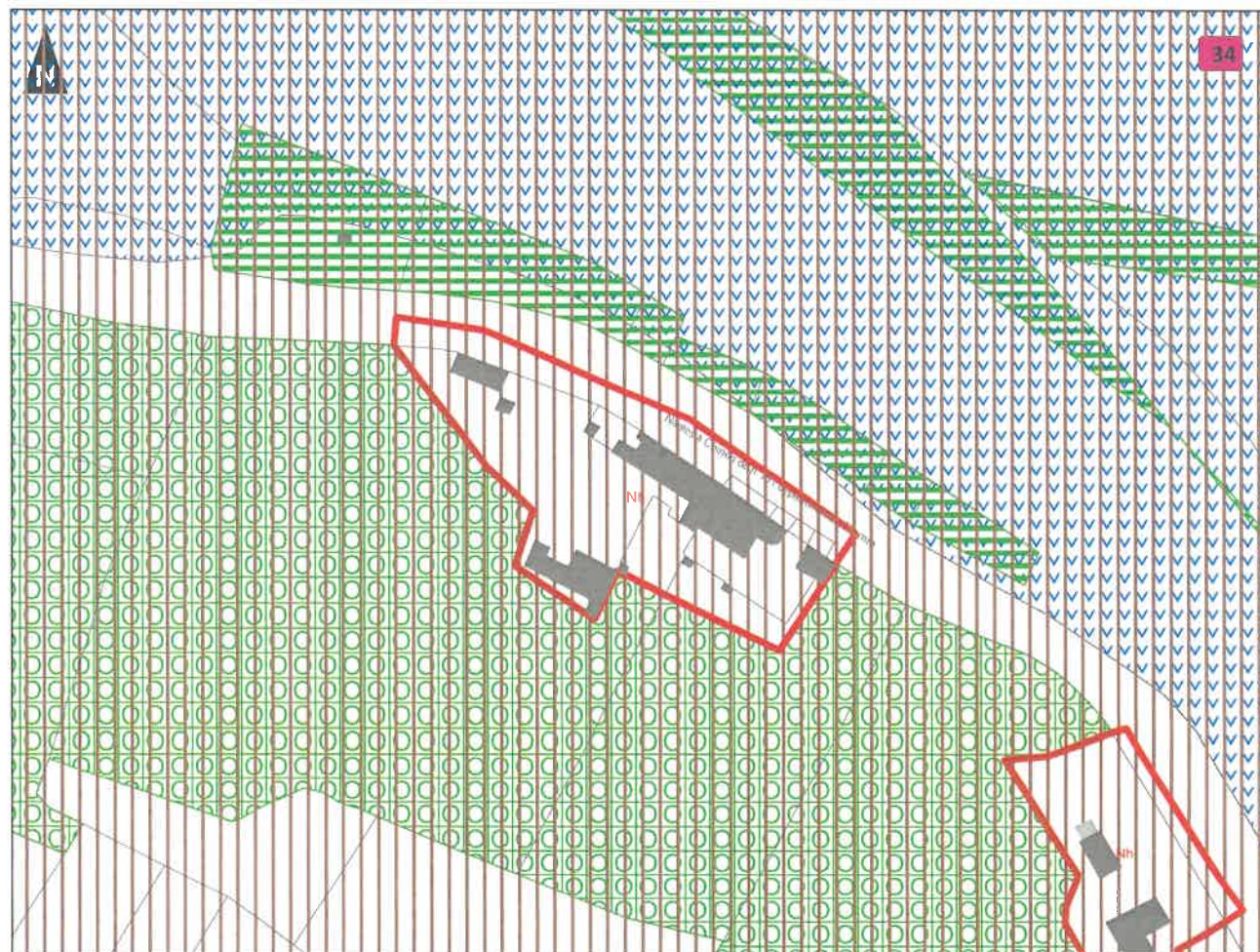
Recensement des bâtiments autorisés
à changer de destination



Identifiant du secteur : **34 CHALONNES-SUR-LOIRE**

Destinations ou sous-destinations retenues :

- | | |
|---|--|
| <input type="checkbox"/> Logement | <input type="checkbox"/> Bureau |
| <input type="checkbox"/> Hébergement | <input type="checkbox"/> Artisanat et commerce de détail |
| <input type="checkbox"/> Restauration | <input type="checkbox"/> Activité de service où s'effectue l'accueil d'une clientèle |
| <input type="checkbox"/> Industrie | <input type="checkbox"/> Hébergement hôtelier et touristique |
| <input type="checkbox"/> Entrepôt | <input type="checkbox"/> Equipements d'intérêt collectif et services publics |
| <input type="checkbox"/> Commerce de gros | |



Cocher ici si le secteur ne comporte pas de bâtiment pouvant changer de destination



Si le secteur comporte des bâtiments pouvant changer de destination, merci de les numérotter sur le plan et de renseigner le tableau correspondant.

Si le secteur comporte plus de bâtiments à renseigner, merci de réimprimer cette page et de numérotter les bâtiments D, E, F, etc.

Fournir une photo de chaque bâtiment en la nommant selon son identifiant.
Exemple : La photo du bâtiment A de ce secteur se nommera "SECTEUR_34_A.jpg"

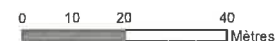
Bâtiment "A"	Oui	Non
Bâtiment présentant une qualité patrimoniale (architecture et matériaux traditionnels)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Bâtiment en état d'accueillir les nouvelles destinations (4 murs porteurs et charpente en bon état)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Bâtiment situé à plus de 100 m d'un bâtiment exploité par une activité agricole	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Bâtiment d'une surface au sol suffisante pour les nouvelles destinations (supérieure ou égale à 80 m ²)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Bâtiment situé hors des zones de risques et nuisances connus	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Bâtiment desservi par des réseaux suffisamment dimensionnés : voirie, eau potable, électricité et défense incendie	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Bâtiment situé à proximité d'une habitation existante	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Bâtiment "B"	Oui	Non
Bâtiment présentant une qualité patrimoniale (architecture et matériaux traditionnels)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Bâtiment en état d'accueillir les nouvelles destinations (4 murs porteurs et charpente en bon état)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Bâtiment situé à plus de 100 m d'un bâtiment exploité par une activité agricole	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Bâtiment d'une surface au sol suffisante pour les nouvelles destinations (supérieure ou égale à 80 m ²)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Bâtiment situé hors des zones de risques et nuisances connus	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Bâtiment desservi par des réseaux suffisamment dimensionnés : voirie, eau potable, électricité et défense incendie	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Bâtiment situé à proximité d'une habitation existante	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Légende

- Zones dont le changement de destination des bâtiments sous conditions peut être étudié
- Espace boisé classé (à conserver ou à créer) au titre de l'article L.130-1 du Code de l'Urbanisme
- Boisement à protéger (article L.123-1-5 7°)
- Périmètre de risque minier
- Secteur à protéger pour un motif écologique au titre L. 123-1-5 III) 2° du CU (version suite à la loi ALUR en date du 24 mars 2014)
- Hameau devant être protégé (article L.123-1-5 7°)
- Zone inondable issue des PPRI

En secteurs A3 et A4 seuls les changements de destination des moulins et anciens moulins vers une destination touristiques sont autorisés
En secteur Bv3 le changement de destination pour une nouvelle habitation est interdit



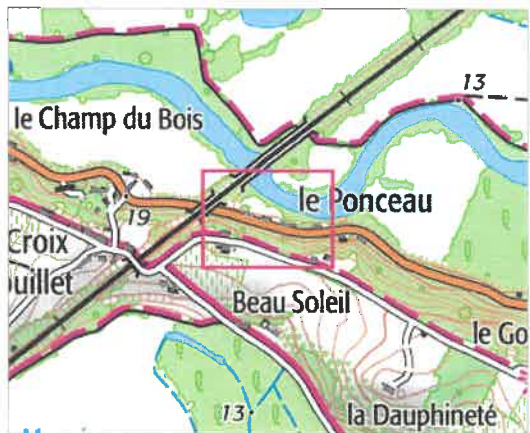
Plan Local d'Urbanisme de la Commune de
CHALONNES-SUR-LOIRE

Recensement des bâtiments autorisés
à changer de destination

Identifiant du secteur : **38 CHALONNES-SUR-LOIRE**

Destinations ou sous-destinations retenues :

- | | |
|---|--|
| <input type="checkbox"/> Logement | <input type="checkbox"/> Bureau |
| <input type="checkbox"/> Hébergement | <input type="checkbox"/> Artisanat et commerce de détail |
| <input type="checkbox"/> Restauration | <input type="checkbox"/> Activité de service où s'effectue l'accueil d'une clientèle |
| <input type="checkbox"/> Industrie | <input type="checkbox"/> Hébergement hôtelier et touristique |
| <input type="checkbox"/> Entrepôt | <input type="checkbox"/> Equipements d'intérêt collectif et services publics |
| <input type="checkbox"/> Commerce de gros | |



Cocher ici si le secteur ne comporte pas de bâtiment pouvant changer de destination



Si le secteur comporte des bâtiments pouvant changer de destination, merci de les numéroter sur le plan et de renseigner le tableau correspondant.

Si le secteur comporte plus de bâtiments à renseigner, merci de réimprimer cette page et de numéroter les bâtiments D, E, F, etc.

Fournir une photo de chaque bâtiment en la nommant selon son identifiant.

Exemple : La photo du bâtiment A de ce secteur se nommera "SECTEUR_38_A.jpg"

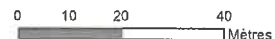
Bâtiment "A"	Oui	Non
Bâtiment présentant une qualité patrimoniale (architecture et matériaux traditionnels)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Bâtiment en état d'accueillir les nouvelles destinations (4 murs porteurs et charpente en bon état)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Bâtiment situé à plus de 100 m d'un bâtiment exploité par une activité agricole	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Bâtiment d'une surface au sol suffisante pour les nouvelles destinations (supérieure ou égale à 80 m ²)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Bâtiment situé hors des zones de risques et nuisances connus	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Bâtiment desservi par des réseaux suffisamment dimensionnés : voirie, eau potable, électricité et défense incendie	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Bâtiment situé à proximité d'une habitation existante	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Bâtiment "B"	Oui	Non
Bâtiment présentant une qualité patrimoniale (architecture et matériaux traditionnels)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Bâtiment en état d'accueillir les nouvelles destinations (4 murs porteurs et charpente en bon état)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Bâtiment situé à plus de 100 m d'un bâtiment exploité par une activité agricole	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Bâtiment d'une surface au sol suffisante pour les nouvelles destinations (supérieure ou égale à 80 m ²)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Bâtiment situé hors des zones de risques et nuisances connus	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Bâtiment desservi par des réseaux suffisamment dimensionnés : voirie, eau potable, électricité et défense incendie	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Bâtiment situé à proximité d'une habitation existante	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Légende

- Zones dont le changement de destination des bâtiments sous conditions peut être étudié
- Espace boisé classé (à conserver ou à créer) au titre de l'article L.130-1 du Code de l'Urbanisme
- Boisement à protéger (article L.123-1-5 7°)
- Périmètre de risque minier
- Secteur à protéger pour un motif écologique au titre L. 123-1-5 III) 2° du CU (version suite à la loi ALUR en date du 24 mars 2014)
- Hameau devant être protégé (article L.123-1-5 7°)
- Zone inondable issue des PPRI

En secteurs A3 et A4 seuls les changements de destination des moulins et anciens moulins vers une destination touristiques sont autorisés
En secteur Bv3 le changement de destination pour une nouvelle habitation est interdit

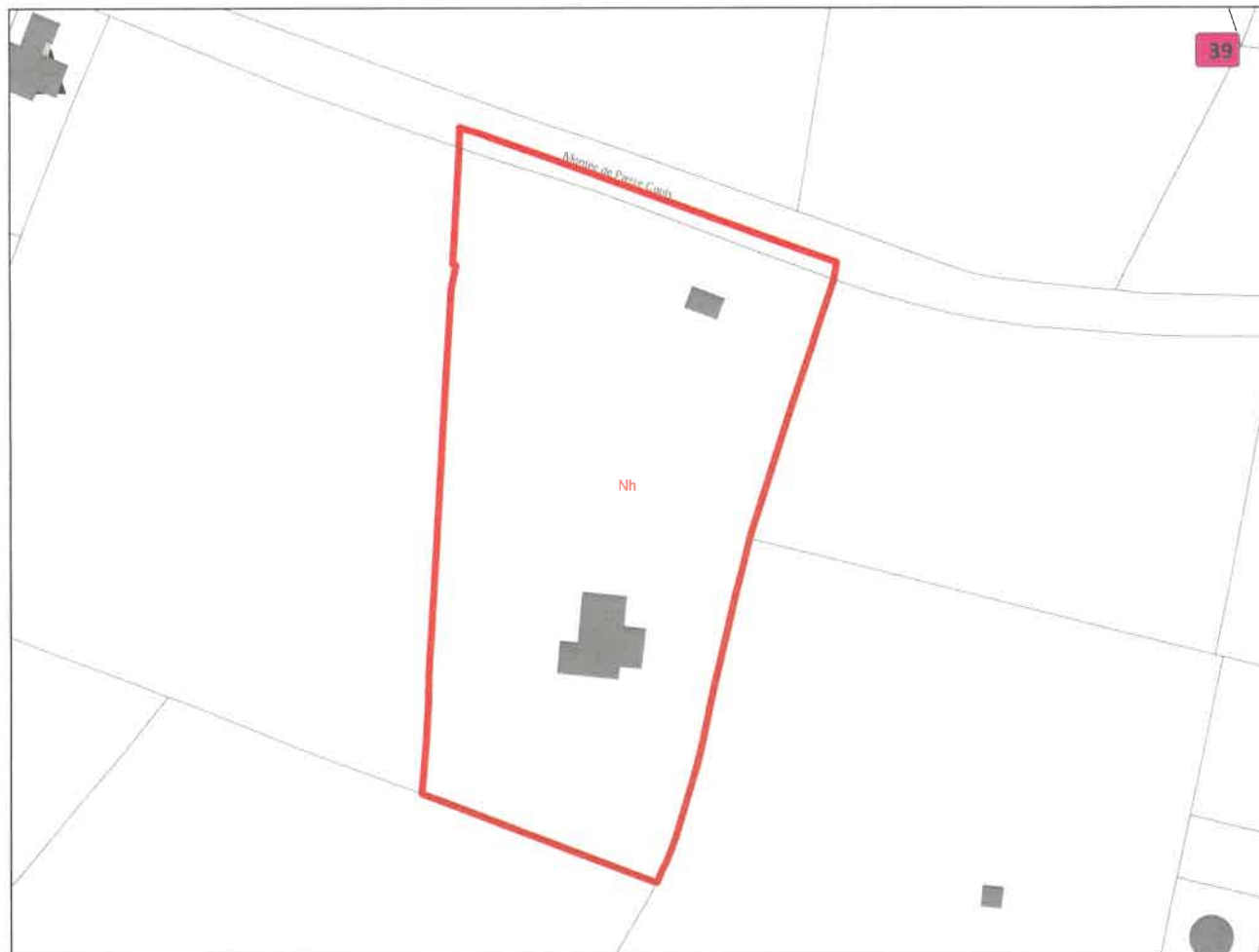




Identifiant du secteur : **39 CHALONNES-SUR-LOIRE**

Destinations ou sous-destinations retenues :

- | | |
|---|--|
| <input type="checkbox"/> Logement | <input type="checkbox"/> Bureau |
| <input type="checkbox"/> Hébergement | <input type="checkbox"/> Artisanat et commerce de détail |
| <input type="checkbox"/> Restauration | <input type="checkbox"/> Activité de service où s'effectue l'accueil d'une clientèle |
| <input type="checkbox"/> Industrie | <input type="checkbox"/> Hébergement hôtelier et touristique |
| <input type="checkbox"/> Entrepôt | <input type="checkbox"/> Equipements d'intérêt collectif et services publics |
| <input type="checkbox"/> Commerce de gros | |



Cocher ici si le secteur ne comporte pas de bâtiment pouvant changer de destination



Si le secteur comporte des bâtiments pouvant changer de destination, merci de les numéroter sur le plan et de renseigner le tableau correspondant.

Si le secteur comporte plus de bâtiments à renseigner, merci de réimprimer cette page et de numéroter les bâtiments D, E, F, etc.

Fournir une photo de chaque bâtiment en la nommant selon son identifiant.
Exemple : La photo du bâtiment A de ce secteur se nommera "SECTEUR_39_A.jpg"

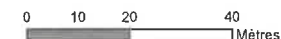
Bâtiment "A"	Oui	Non
Bâtiment présentant une qualité patrimoniale (architecture et matériaux traditionnels)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Bâtiment en état d'accueillir les nouvelles destinations (4 murs porteurs et charpente en bon état)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Bâtiment situé à plus de 100 m d'un bâtiment exploité par une activité agricole	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Bâtiment d'une surface au sol suffisante pour les nouvelles destinations (supérieure ou égale à 80 m2)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Bâtiment situé hors des zones de risques et nuisances connus	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Bâtiment desservi par des réseaux suffisamment dimensionnés : voirie, eau potable, électricité et défense incendie	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Bâtiment situé à proximité d'une habitation existante	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Bâtiment "B"	Oui	Non
Bâtiment présentant une qualité patrimoniale (architecture et matériaux traditionnels)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Bâtiment en état d'accueillir les nouvelles destinations (4 murs porteurs et charpente en bon état)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Bâtiment situé à plus de 100 m d'un bâtiment exploité par une activité agricole	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Bâtiment d'une surface au sol suffisante pour les nouvelles destinations (supérieure ou égale à 80 m2)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Bâtiment situé hors des zones de risques et nuisances connus	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Bâtiment desservi par des réseaux suffisamment dimensionnés : voirie, eau potable, électricité et défense incendie	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Bâtiment situé à proximité d'une habitation existante	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Légende

- Zones dont le changement de destination des bâtiments sous conditions peut être étudié
- Espace boisé classé (à conserver ou à créer) au titre de l'article L130-1 du Code de l'Urbanisme
- Boisement à protéger (article L.123-1-5 7°)
- Périmètre de risque minier
- Secteur à protéger pour un motif écologique au titre L. 123-1-5 III) 2° du CU (version suite à la loi ALUR en date du 24 mars 2014)
- Hameau devant être protégé (article L.123-1-5 7°)
- Zone inondable issue des PPRI

En secteurs A3 et A4 seuls les changements de destination des moulins et anciens moulins vers une destination touristiques sont autorisés
En secteur Bv3 le changement de destination pour une nouvelle habitation est interdit



Plan Local d'Urbanisme de la Commune de
CHALONNES-SUR-LOIRE

Recensement des bâtiments autorisés
à changer de destination

Identifiant du secteur : **40 CHALONNES-SUR-LOIRE**

Destinations ou sous-destinations retenues :

- | | |
|---|--|
| <input type="checkbox"/> Logement | <input type="checkbox"/> Bureau |
| <input type="checkbox"/> Hébergement | <input type="checkbox"/> Artisanat et commerce de détail |
| <input type="checkbox"/> Restauration | <input type="checkbox"/> Activité de service où s'effectue l'accueil d'une clientèle |
| <input type="checkbox"/> Industrie | <input type="checkbox"/> Hébergement hôtelier et touristique |
| <input type="checkbox"/> Entrepôt | <input type="checkbox"/> Equipements d'intérêt collectif et services publics |
| <input type="checkbox"/> Commerce de gros | |



Cocher ici si le secteur ne comporte pas de bâtiment pouvant changer de destination



Si le secteur comporte des bâtiments pouvant changer de destination, merci de les numéroter sur le plan et de renseigner le tableau correspondant.

Si le secteur comporte plus de bâtiments à renseigner, merci de réimprimer cette page et de numéroter les bâtiments D, E, F, etc.

Fournir une photo de chaque bâtiment en la nommant selon son identifiant.

Exemple : La photo du bâtiment A de ce secteur se nommera "SECTEUR_40_A.jpg"

Bâtiment "A"	Oui	Non
Bâtiment présentant une qualité patrimoniale (architecture et matériaux traditionnels)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Bâtiment en état d'accueillir les nouvelles destinations (4 murs porteurs et charpente en bon état)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Bâtiment situé à plus de 100 m d'un bâtiment exploité par une activité agricole	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Bâtiment d'une surface au sol suffisante pour les nouvelles destinations (supérieure ou égale à 80 m ²)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Bâtiment situé hors des zones de risques et nuisances connus	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Bâtiment desservi par des réseaux suffisamment dimensionnés : voirie, eau potable, électricité et défense incendie	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Bâtiment situé à proximité d'une habitation existante	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Bâtiment "B"	Oui	Non
Bâtiment présentant une qualité patrimoniale (architecture et matériaux traditionnels)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Bâtiment en état d'accueillir les nouvelles destinations (4 murs porteurs et charpente en bon état)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Bâtiment situé à plus de 100 m d'un bâtiment exploité par une activité agricole	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Bâtiment d'une surface au sol suffisante pour les nouvelles destinations (supérieure ou égale à 80 m ²)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Bâtiment situé hors des zones de risques et nuisances connus	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Bâtiment desservi par des réseaux suffisamment dimensionnés : voirie, eau potable, électricité et défense incendie	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Bâtiment situé à proximité d'une habitation existante	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Légende

- Zones dont le changement de destination des bâtiments sous conditions peut être étudié
- Espace boisé classé (à conserver ou à créer) au titre de l'article L130-1 du Code de l'Urbanisme
- Boisement à protéger (article L.123-1-5 7°)
- Périmètre de risque minier
- Secteur à protéger pour un motif écologique au titre L. 123-1-5 III) 2° du CU (version suite à la loi ALUR en date du 24 mars 2014)
- Hameau devant être protégé (article L.123-1-5 7°)
- Zone inondable issue des PPRI

En secteurs A3 et A4 seuls les changements de destination des moulins et anciens moulins vers une destination touristiques sont autorisés
En secteur Bv3 le changement de destination pour une nouvelle habitation est interdit

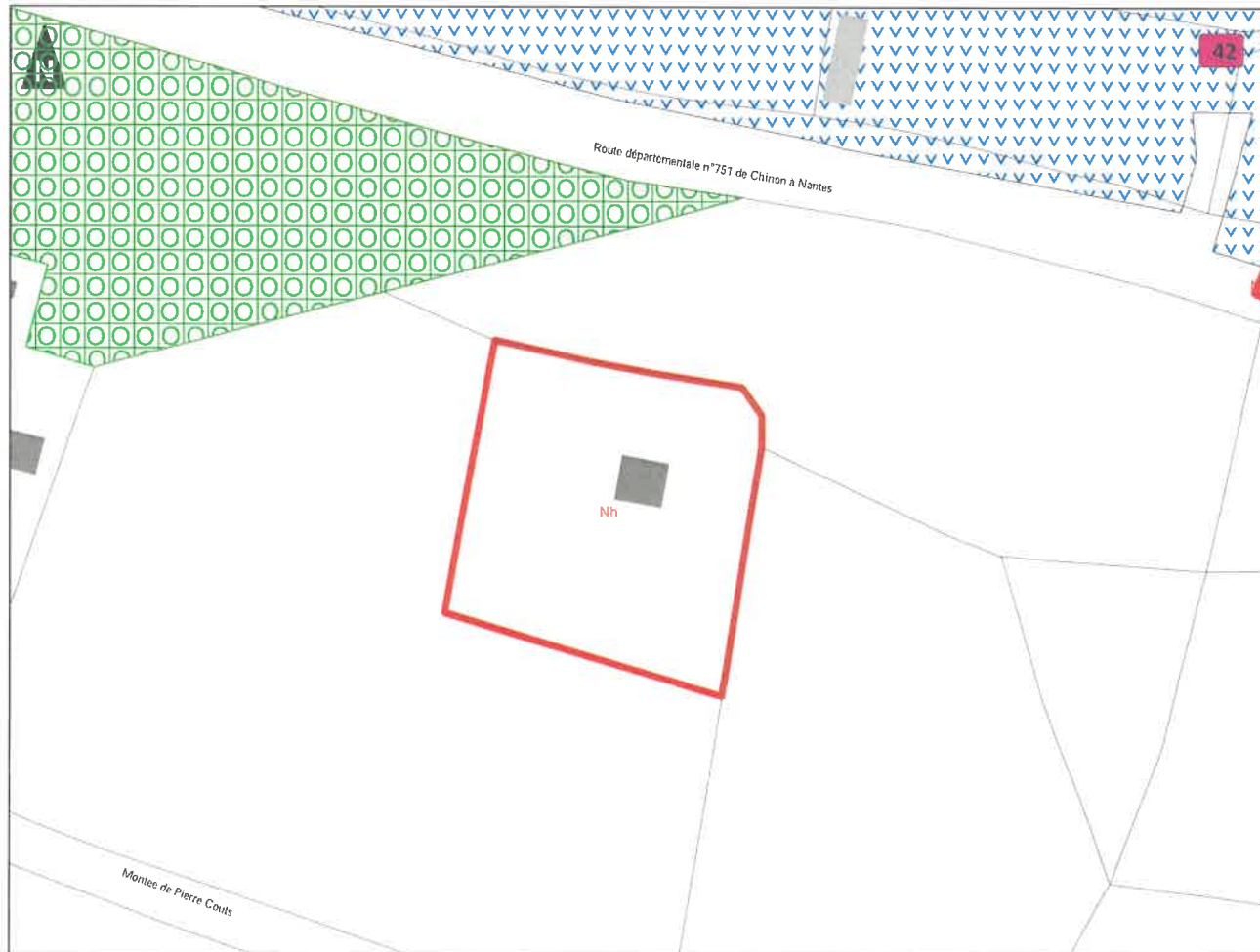
0 10 20 40 Mètres

Recensement des bâtiments autorisés
à changer de destination

Identifiant du secteur : **42 CHALONNES-SUR-LOIRE**

Destinations ou sous-destinations retenues :

- | | |
|---|--|
| <input type="checkbox"/> Logement | <input type="checkbox"/> Bureau |
| <input type="checkbox"/> Hébergement | <input type="checkbox"/> Artisanat et commerce de détail |
| <input type="checkbox"/> Restauration | <input type="checkbox"/> Activité de service où s'effectue l'accueil d'une clientèle |
| <input type="checkbox"/> Industrie | <input type="checkbox"/> Hébergement hôtelier et touristique |
| <input type="checkbox"/> Entrepôt | <input type="checkbox"/> Equipements d'intérêt collectif et services publics |
| <input type="checkbox"/> Commerce de gros | |



Cocher ici si le secteur ne comporte pas de bâtiment pouvant changer de destination



Si le secteur comporte des bâtiments pouvant changer de destination, merci de les numéroter sur le plan et de renseigner le tableau correspondant.








Si le secteur comporte plus de bâtiments à renseigner, merci de réimprimer cette page et de numéroter les bâtiments D, E, F, etc.

Fournir une photo de chaque bâtiment en la nommant selon son identifiant.

Exemple : La photo du bâtiment A de ce secteur se nommera "SECTEUR_42_A.jpg"

Bâtiment "A"	Oui	Non
Bâtiment présentant une qualité patrimoniale (architecture et matériaux traditionnels)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Bâtiment en état d'accueillir les nouvelles destinations (4 murs porteurs et charpente en bon état)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Bâtiment situé à plus de 100 m d'un bâtiment exploité par une activité agricole	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Bâtiment d'une surface au sol suffisante pour les nouvelles destinations (supérieure ou égale à 80 m ²)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Bâtiment situé hors des zones de risques et nuisances connus	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Bâtiment desservi par des réseaux suffisamment dimensionnés : voirie, eau potable, électricité et défense incendie	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Bâtiment situé à proximité d'une habitation existante	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Bâtiment "B"		
Bâtiment présentant une qualité patrimoniale (architecture et matériaux traditionnels)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Bâtiment en état d'accueillir les nouvelles destinations (4 murs porteurs et charpente en bon état)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Bâtiment situé à plus de 100 m d'un bâtiment exploité par une activité agricole	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Bâtiment d'une surface au sol suffisante pour les nouvelles destinations (supérieure ou égale à 80 m ²)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Bâtiment situé hors des zones de risques et nuisances connus	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Bâtiment desservi par des réseaux suffisamment dimensionnés : voirie, eau potable, électricité et défense incendie	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Bâtiment situé à proximité d'une habitation existante	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

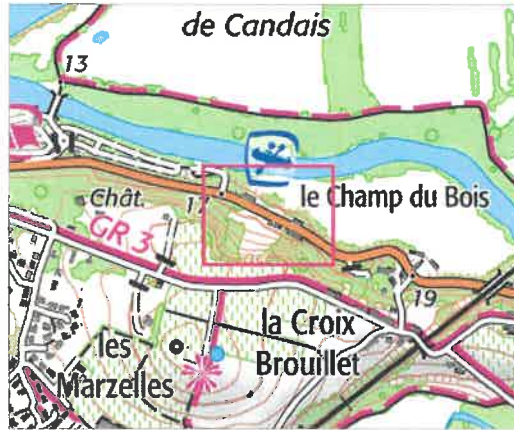
Légende

-  Zones dont le changement de destination des bâtiments sous conditions peut être étudié
-  Espace boisé classé (à conserver ou à créer) au titre de l'article L130-1 du Code de l'Urbanisme
-  Boisement à protéger (article L.123-1-5 7°)
-  Périmètre de risque minier
-  Secteur à protéger pour un motif écologique au titre L. 123-1-5 III) 2° du CU (version suite à la loi ALUR en date du 24 mars 2014)
-  Hameau devant être protégé (article L.123-1-5 7°)
-  Zone inondable issue des PPRI

En secteurs A3 et A4 seuls les changements de destination des moulins et anciens moulins vers une destination touristiques sont autorisés
En secteur Bv3 le changement de destination pour une nouvelle habitation est interdit

0 10 20 40
Mètres

Recensement des bâtiments autorisés
à changer de destination



Cocher ici si le secteur ne comporte pas de bâtiment pouvant changer de destination



Si le secteur comporte des bâtiments pouvant changer de destination, merci de les numérotter sur le plan et de renseigner le tableau correspondant.

Si le secteur comporte plus de bâtiments à renseigner, merci de réimprimer cette page et de numérotter les bâtiments D, E, F, etc.

Fournir une photo de chaque bâtiment en la nommant selon son identifiant.
Exemple : La photo du bâtiment A de ce secteur se nommera "SECTEUR_43_A.jpg"

Identifiant du secteur : **43 CHALONNES-SUR-LOIRE**

Destinations ou sous-destinations retenues :

- | | |
|---|--|
| <input type="checkbox"/> Logement | <input type="checkbox"/> Bureau |
| <input type="checkbox"/> Hébergement | <input type="checkbox"/> Artisanat et commerce de détail |
| <input type="checkbox"/> Restauration | <input type="checkbox"/> Activité de service où s'effectue l'accueil d'une clientèle |
| <input type="checkbox"/> Industrie | <input type="checkbox"/> Hébergement hôtelier et touristique |
| <input type="checkbox"/> Entrepôt | <input type="checkbox"/> Equipements d'intérêt collectif et services publics |
| <input type="checkbox"/> Commerce de gros | |



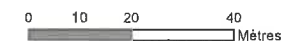
Bâtiment "A"	Oui	Non
Bâtiment présentant une qualité patrimoniale (architecture et matériaux traditionnels)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Bâtiment en état d'accueillir les nouvelles destinations (4 murs porteurs et charpente en bon état)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Bâtiment situé à plus de 100 m d'un bâtiment exploité par une activité agricole	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Bâtiment d'une surface au sol suffisante pour les nouvelles destinations (supérieure ou égale à 80 m2)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Bâtiment situé hors des zones de risques et nuisances connus	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Bâtiment desservi par des réseaux suffisamment dimensionnés : voirie, eau potable, électricité et défense incendie	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Bâtiment situé à proximité d'une habitation existante	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Bâtiment "B"	Oui	Non
Bâtiment présentant une qualité patrimoniale (architecture et matériaux traditionnels)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Bâtiment en état d'accueillir les nouvelles destinations (4 murs porteurs et charpente en bon état)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Bâtiment situé à plus de 100 m d'un bâtiment exploité par une activité agricole	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Bâtiment d'une surface au sol suffisante pour les nouvelles destinations (supérieure ou égale à 80 m2)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Bâtiment situé hors des zones de risques et nuisances connus	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Bâtiment desservi par des réseaux suffisamment dimensionnés : voirie, eau potable, électricité et défense incendie	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Bâtiment situé à proximité d'une habitation existante	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Légende

- Zones dont le changement de destination des bâtiments sous conditions peut être étudié
- Espace boisé classé (à conserver ou à créer) au titre de l'article L130-1 du Code de l'Urbanisme
- Boisement à protéger (article L.123-1-5 7°)
- Périmètre de risque minier
- Secteur à protéger pour un motif écologique au titre L. 123-1-5 III) 2° du CU (version suite à la loi ALUR en date du 24 mars 2014)
- Hameau devant être protégé (article L.123-1-5 7°)
- Zone inondable issue des PPRI

En secteurs A3 et A4 seuls les changements de destination des moulins et anciens moulins vers une destination touristiques sont autorisés
En secteur Bv3 le changement de destination pour une nouvelle habitation est interdit



Identifiant du secteur : **44 CHALONNES-SUR-LOIRE**

Destinations ou sous-destinations retenues :

- | | |
|---|--|
| <input type="checkbox"/> Logement | <input type="checkbox"/> Bureau |
| <input type="checkbox"/> Hébergement | <input type="checkbox"/> Artisanat et commerce de détail |
| <input type="checkbox"/> Restauration | <input type="checkbox"/> Activité de service où s'effectue l'accueil d'une clientèle |
| <input type="checkbox"/> Industrie | <input type="checkbox"/> Hébergement hôtelier et touristique |
| <input type="checkbox"/> Entrepôt | <input type="checkbox"/> Equipements d'intérêt collectif et services publics |
| <input type="checkbox"/> Commerce de gros | |



Cocher ici si le secteur ne comporte pas de bâtiment pouvant changer de destination



Si le secteur comporte des bâtiments pouvant changer de destination, merci de les numéroter sur le plan et de renseigner le tableau correspondant.

Si le secteur comporte plus de bâtiments à renseigner, merci de réimprimer cette page et de numéroter les bâtiments D, E, F, etc.

Fournir une photo de chaque bâtiment en la nommant selon son identifiant.

Exemple : La photo du bâtiment A de ce secteur se nommera "SECTEUR_44_A.jpg"

Bâtiment "A"	Oui	Non
Bâtiment présentant une qualité patrimoniale (architecture et matériaux traditionnels)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Bâtiment en état d'accueillir les nouvelles destinations (4 murs porteurs et charpente en bon état)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Bâtiment situé à plus de 100 m d'un bâtiment exploité par une activité agricole	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Bâtiment d'une surface au sol suffisante pour les nouvelles destinations (supérieure ou égale à 80 m ²)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Bâtiment situé hors des zones de risques et nuisances connus	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Bâtiment desservi par des réseaux suffisamment dimensionnés : voirie, eau potable, électricité et défense incendie	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Bâtiment situé à proximité d'une habitation existante	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Bâtiment "B"		
Bâtiment présentant une qualité patrimoniale (architecture et matériaux traditionnels)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Bâtiment en état d'accueillir les nouvelles destinations (4 murs porteurs et charpente en bon état)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Bâtiment situé à plus de 100 m d'un bâtiment exploité par une activité agricole	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Bâtiment d'une surface au sol suffisante pour les nouvelles destinations (supérieure ou égale à 80 m ²)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Bâtiment situé hors des zones de risques et nuisances connus	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Bâtiment desservi par des réseaux suffisamment dimensionnés : voirie, eau potable, électricité et défense incendie	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Bâtiment situé à proximité d'une habitation existante	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Légende

- Zones dont le changement de destination des bâtiments sous conditions peut être étudié
- Espace boisé classé (à conserver ou à créer) au titre de l'article L130-1 du Code de l'Urbanisme
- Boisement à protéger (article L.123-1-5 7°)
- Périmètre de risque minier
- Secteur à protéger pour un motif écologique au titre L. 123-1-5 III) 2° du CU (version suite à la loi ALUR en date du 24 mars 2014)
- Hameau devant être protégé (article L.123-1-5 7°)
- Zone inondable issue des PPRi

En secteurs A3 et A4 seuls les changements de destination des moulins et anciens moulins vers une destination touristiques sont autorisés
En secteur Bv3 le changement de destination pour une nouvelle habitation est interdit



Identifiant du secteur : **45 CHALONNES-SUR-LOIRE**

Destinations ou sous-destinations retenues :

- | | |
|---|--|
| <input type="checkbox"/> Logement | <input type="checkbox"/> Bureau |
| <input type="checkbox"/> Hébergement | <input type="checkbox"/> Artisanat et commerce de détail |
| <input type="checkbox"/> Restauration | <input type="checkbox"/> Activité de service où s'effectue l'accueil d'une clientèle |
| <input type="checkbox"/> Industrie | <input type="checkbox"/> Hébergement hôtelier et touristique |
| <input type="checkbox"/> Entrepôt | <input type="checkbox"/> Equipements d'intérêt collectif et services publics |
| <input type="checkbox"/> Commerce de gros | |



Cocher ici si le secteur ne comporte pas de bâtiment pouvant changer de destination



Si le secteur comporte des bâtiments pouvant changer de destination, merci de les numéroter sur le plan et de renseigner le tableau correspondant.

Si le secteur comporte plus de bâtiments à renseigner, merci de réimprimer cette page et de numéroter les bâtiments D, E, F, etc.

Fournir une photo de chaque bâtiment en la nommant selon son identifiant.
Exemple : La photo du bâtiment A de ce secteur se nommera "SECTEUR_45_A.jpg"

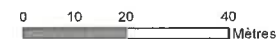
Bâtiment "A"	Oui	Non
Bâtiment présentant une qualité patrimoniale (architecture et matériaux traditionnels)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Bâtiment en état d'accueillir les nouvelles destinations (4 murs porteurs et charpente en bon état)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Bâtiment situé à plus de 100 m d'un bâtiment exploité par une activité agricole	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Bâtiment d'une surface au sol suffisante pour les nouvelles destinations (supérieure ou égale à 80 m2)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Bâtiment situé hors des zones de risques et nuisances connus	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Bâtiment desservi par des réseaux suffisamment dimensionnés : voirie, eau potable, électricité et défense incendie	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Bâtiment situé à proximité d'une habitation existante	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Bâtiment "B"	Oui	Non
Bâtiment présentant une qualité patrimoniale (architecture et matériaux traditionnels)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Bâtiment en état d'accueillir les nouvelles destinations (4 murs porteurs et charpente en bon état)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Bâtiment situé à plus de 100 m d'un bâtiment exploité par une activité agricole	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Bâtiment d'une surface au sol suffisante pour les nouvelles destinations (supérieure ou égale à 80 m2)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Bâtiment situé hors des zones de risques et nuisances connus	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Bâtiment desservi par des réseaux suffisamment dimensionnés : voirie, eau potable, électricité et défense incendie	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Bâtiment situé à proximité d'une habitation existante	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Légende

- Zones dont le changement de destination des bâtiments sous conditions peut être étudié
- Espace boisé classé (à conserver ou à créer) au titre de l'article L130-1 du Code de l'Urbanisme
- Boisement à protéger (article L.123-1-5 7°)
- Périmètre de risque minier
- Secteur à protéger pour un motif écologique au titre L. 123-1-5 III) 2° du CU (version suite à la loi ALUR en date du 24 mars 2014)
- Hameau devant être protégé (article L.123-1-5 7°)
- Zone inondable issue des PPRI

En secteurs A3 et A4 seuls les changements de destination des moulins et anciens moulins vers une destination touristiques sont autorisés
En secteur Bv3 le changement de destination pour une nouvelle habitation est interdit



Recensement des bâtiments autorisés
à changer de destination

Identifiant du secteur : **47 CHALONNES-SUR-LOIRE**

Destinations ou sous-destinations retenues :

- | | |
|---|--|
| <input type="checkbox"/> Logement | <input type="checkbox"/> Bureau |
| <input type="checkbox"/> Hébergement | <input type="checkbox"/> Artisanat et commerce de détail |
| <input type="checkbox"/> Restauration | <input type="checkbox"/> Activité de service où s'effectue l'accueil d'une clientèle |
| <input type="checkbox"/> Industrie | <input type="checkbox"/> Hébergement hôtelier et touristique |
| <input type="checkbox"/> Entrepôt | <input type="checkbox"/> Equipements d'intérêt collectif et services publics |
| <input type="checkbox"/> Commerce de gros | |



Cocher ici si le secteur ne comporte pas de bâtiment pouvant changer de destination



Si le secteur comporte des bâtiments pouvant changer de destination, merci de les numéroter sur le plan et de renseigner le tableau correspondant.

Si le secteur comporte plus de bâtiments à renseigner, merci de réimprimer cette page et de numéroter les bâtiments D, E, F, etc.

Fournir une photo de chaque bâtiment en la nommant selon son identifiant.

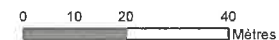
Exemple : La photo du bâtiment A de ce secteur se nommera "SECTEUR_47_A.jpg"

Bâtiment "A"	Oui	Non
Bâtiment présentant une qualité patrimoniale (architecture et matériaux traditionnels)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Bâtiment en état d'accueillir les nouvelles destinations (4 murs porteurs et charpente en bon état)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Bâtiment situé à plus de 100 m d'un bâtiment exploité par une activité agricole	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Bâtiment d'une surface au sol suffisante pour les nouvelles destinations (supérieure ou égale à 80 m ²)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Bâtiment situé hors des zones de risques et nuisances connus	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Bâtiment desservi par des réseaux suffisamment dimensionnés : voirie, eau potable, électricité et défense incendie	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Bâtiment situé à proximité d'une habitation existante	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Bâtiment "B"		
Bâtiment présentant une qualité patrimoniale (architecture et matériaux traditionnels)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Bâtiment en état d'accueillir les nouvelles destinations (4 murs porteurs et charpente en bon état)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Bâtiment situé à plus de 100 m d'un bâtiment exploité par une activité agricole	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Bâtiment d'une surface au sol suffisante pour les nouvelles destinations (supérieure ou égale à 80 m ²)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Bâtiment situé hors des zones de risques et nuisances connus	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Bâtiment desservi par des réseaux suffisamment dimensionnés : voirie, eau potable, électricité et défense incendie	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Bâtiment situé à proximité d'une habitation existante	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Légende

- Zones dont le changement de destination des bâtiments sous conditions peut être étudié
- Espace boisé classé (à conserver ou à créer) au titre de l'article L.130-1 du Code de l'Urbanisme
- Boisement à protéger (article L.123-1-5 7°)
- Périmètre de risque minier
- Secteur à protéger pour un motif écologique au titre L. 123-1-5 III) 2° du CU (version suite à la loi ALUR en date du 24 mars 2014)
- Hameau devant être protégé (article L.123-1-5 7°)
- Zone inondable issue des PPRI

En secteurs A3 et A4 seuls les changements de destination des moulins et anciens moulins vers une destination touristiques sont autorisés
En secteur Bv3 le changement de destination pour une nouvelle habitation est interdit



Recensement des bâtiments autorisés
à changer de destination

Identifiant du secteur : **51 CHALONNES-SUR-LOIRE**

Destinations ou sous-destinations retenues :

- | | |
|---|--|
| <input type="checkbox"/> Logement | <input type="checkbox"/> Bureau |
| <input type="checkbox"/> Hébergement | <input type="checkbox"/> Artisanat et commerce de détail |
| <input type="checkbox"/> Restauration | <input type="checkbox"/> Activité de service où s'effectue l'accueil d'une clientèle |
| <input type="checkbox"/> Industrie | <input type="checkbox"/> Hébergement hôtelier et touristique |
| <input type="checkbox"/> Entrepôt | <input type="checkbox"/> Equipements d'intérêt collectif et services publics |
| <input type="checkbox"/> Commerce de gros | |



Cocher ici si le secteur ne comporte pas de bâtiment pouvant changer de destination



Si le secteur comporte des bâtiments pouvant changer de destination, merci de les numéroter sur le plan et de renseigner le tableau correspondant.

Si le secteur comporte plus de bâtiments à renseigner, merci de réimprimer cette page et de numéroter les bâtiments D, E, F, etc.

Fournir une photo de chaque bâtiment en la nommant selon son identifiant.

Exemple : La photo du bâtiment A de ce secteur se nommera "SECTEUR_51_A.jpg"

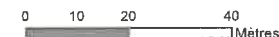
Bâtiment "A"	Oui	Non
Bâtiment présentant une qualité patrimoniale (architecture et matériaux traditionnels)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Bâtiment en état d'accueillir les nouvelles destinations (4 murs porteurs et charpente en bon état)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Bâtiment situé à plus de 100 m d'un bâtiment exploité par une activité agricole	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Bâtiment d'une surface au sol suffisante pour les nouvelles destinations (supérieure ou égale à 80 m ²)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Bâtiment situé hors des zones de risques et nuisances connus	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Bâtiment desservi par des réseaux suffisamment dimensionnés : voirie, eau potable, électricité et défense incendie	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Bâtiment situé à proximité d'une habitation existante	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Bâtiment "B"	Oui	Non
Bâtiment présentant une qualité patrimoniale (architecture et matériaux traditionnels)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Bâtiment en état d'accueillir les nouvelles destinations (4 murs porteurs et charpente en bon état)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Bâtiment situé à plus de 100 m d'un bâtiment exploité par une activité agricole	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Bâtiment d'une surface au sol suffisante pour les nouvelles destinations (supérieure ou égale à 80 m ²)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Bâtiment situé hors des zones de risques et nuisances connus	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Bâtiment desservi par des réseaux suffisamment dimensionnés : voirie, eau potable, électricité et défense incendie	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Bâtiment situé à proximité d'une habitation existante	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Légende

- Zones dont le changement de destination des bâtiments sous conditions peut être étudié
- Espace boisé classé (à conserver ou à créer) au titre de l'article L130-1 du Code de l'Urbanisme
- Boisement à protéger (article L.123-1-5 7°)
- Périmètre de risque minier
- Secteur à protéger pour un motif écologique au titre L. 123-1-5 III) 2° du CU (version suite à la loi ALUR en date du 24 mars 2014)
- Hameau devant être protégé (article L.123-1-5 7°)
- Zone inondable issue des PPRI

En secteurs A3 et A4 seuls les changements de destination des moulins et anciens moulins vers une destination touristiques sont autorisés
En secteur Bv3 le changement de destination pour une nouvelle habitation est interdit



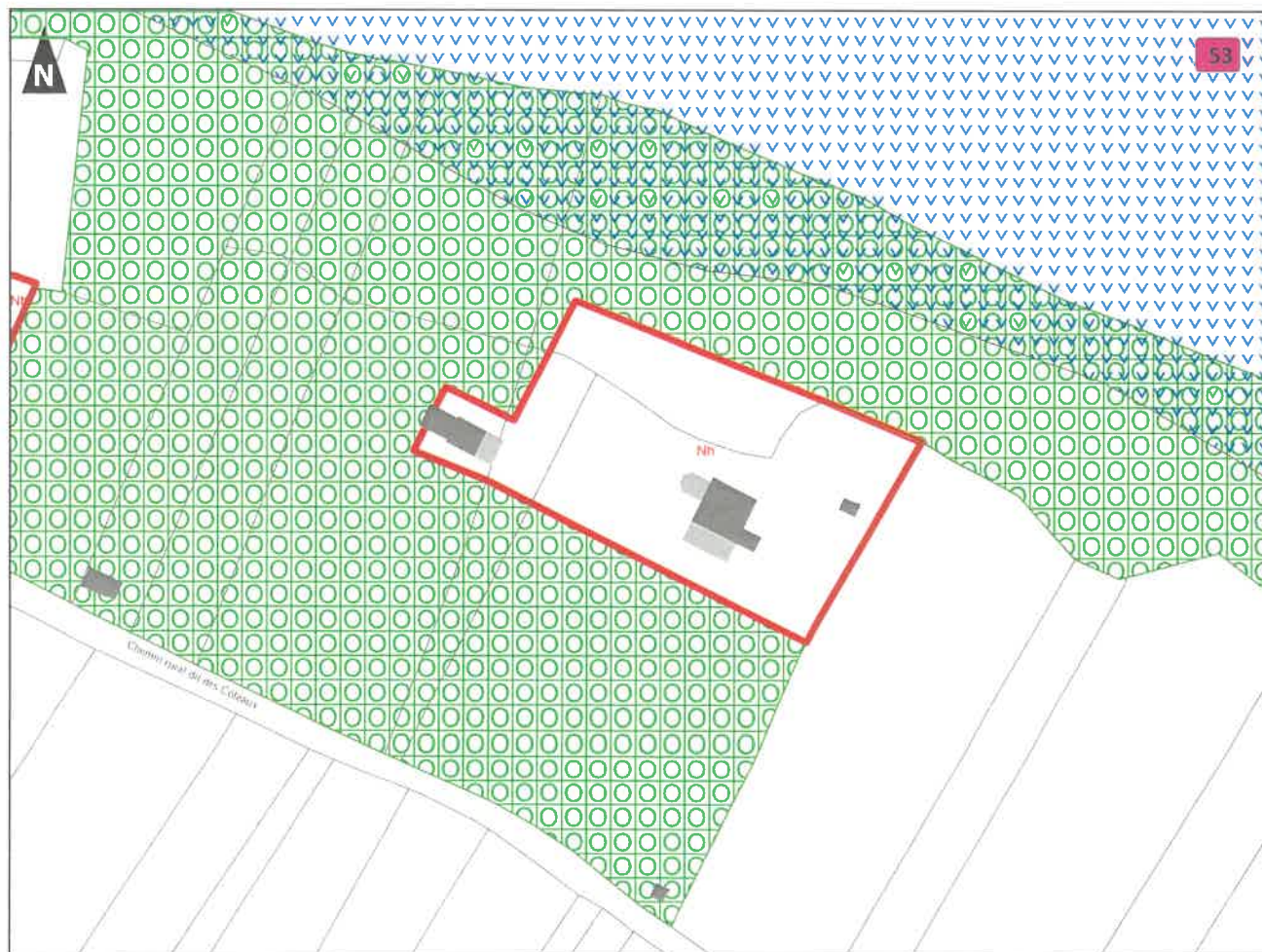
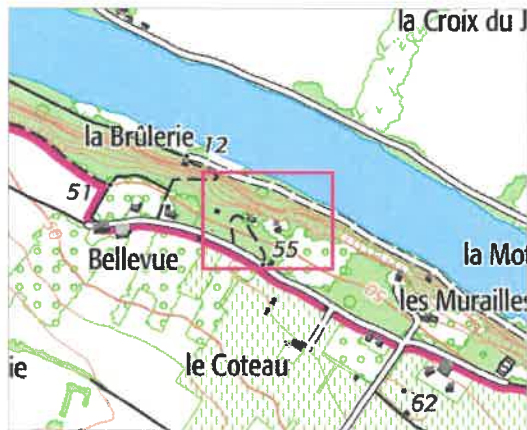
Plan Local d'Urbanisme de la Commune de
CHALONNES-SUR-LOIRE

Recensement des bâtiments autorisés
à changer de destination

Identifiant du secteur : **53 CHALONNES-SUR-LOIRE**

Destinations ou sous-destinations retenues :

- | | |
|---|--|
| <input type="checkbox"/> Logement | <input type="checkbox"/> Bureau |
| <input type="checkbox"/> Hébergement | <input type="checkbox"/> Artisanat et commerce de détail |
| <input type="checkbox"/> Restauration | <input type="checkbox"/> Activité de service où s'effectue l'accueil d'une clientèle |
| <input type="checkbox"/> Industrie | <input type="checkbox"/> Hébergement hôtelier et touristique |
| <input type="checkbox"/> Entrepôt | <input type="checkbox"/> Equipements d'intérêt collectif et services publics |
| <input type="checkbox"/> Commerce de gros | |



Cocher ici si le secteur ne comporte pas de bâtiment pouvant changer de destination



Si le secteur comporte des bâtiments pouvant changer de destination, merci de les numéroter sur le plan et de renseigner le tableau correspondant.

Si le secteur comporte plus de bâtiments à renseigner, merci de réimprimer cette page et de numéroter les bâtiments D, E, F, etc.

Fournir une photo de chaque bâtiment en la nommant selon son identifiant.

Exemple : La photo du bâtiment A de ce secteur se nommera "SECTEUR_53_A.jpg"

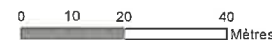
Bâtiment "A"	Oui	Non
Bâtiment présentant une qualité patrimoniale (architecture et matériaux traditionnels)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Bâtiment en état d'accueillir les nouvelles destinations (4 murs porteurs et charpente en bon état)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Bâtiment situé à plus de 100 m d'un bâtiment exploité par une activité agricole	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Bâtiment d'une surface au sol suffisante pour les nouvelles destinations (supérieure ou égale à 80 m2)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Bâtiment situé hors des zones de risques et nuisances connus	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Bâtiment desservi par des réseaux suffisamment dimensionnés : voirie, eau potable, électricité et défense incendie	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Bâtiment situé à proximité d'une habitation existante	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Bâtiment "B"	Oui	Non
Bâtiment présentant une qualité patrimoniale (architecture et matériaux traditionnels)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Bâtiment en état d'accueillir les nouvelles destinations (4 murs porteurs et charpente en bon état)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Bâtiment situé à plus de 100 m d'un bâtiment exploité par une activité agricole	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Bâtiment d'une surface au sol suffisante pour les nouvelles destinations (supérieure ou égale à 80 m2)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Bâtiment situé hors des zones de risques et nuisances connus	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Bâtiment desservi par des réseaux suffisamment dimensionnés : voirie, eau potable, électricité et défense incendie	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Bâtiment situé à proximité d'une habitation existante	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Légende

- Zones dont le changement de destination des bâtiments sous conditions peut être étudié
- Espace boisé classé (à conserver ou à créer) au titre de l'article L130-1 du Code de l'Urbanisme
- Boisement à protéger (article L.123-1-5 7°)
- Périmètre de risque minier
- Secteur à protéger pour un motif écologique au titre L. 123-1-5 III) 2° du CU (version suite à la loi ALUR en date du 24 mars 2014)
- Hameau devant être protégé (article L.123-1-5 7°)
- Zone inondable issue des PPRi

En secteurs A3 et A4 seuls les changements de destination des moulins et anciens moulins vers une destination touristiques sont autorisés
En secteur Bv3 le changement de destination pour une nouvelle habitation est interdit



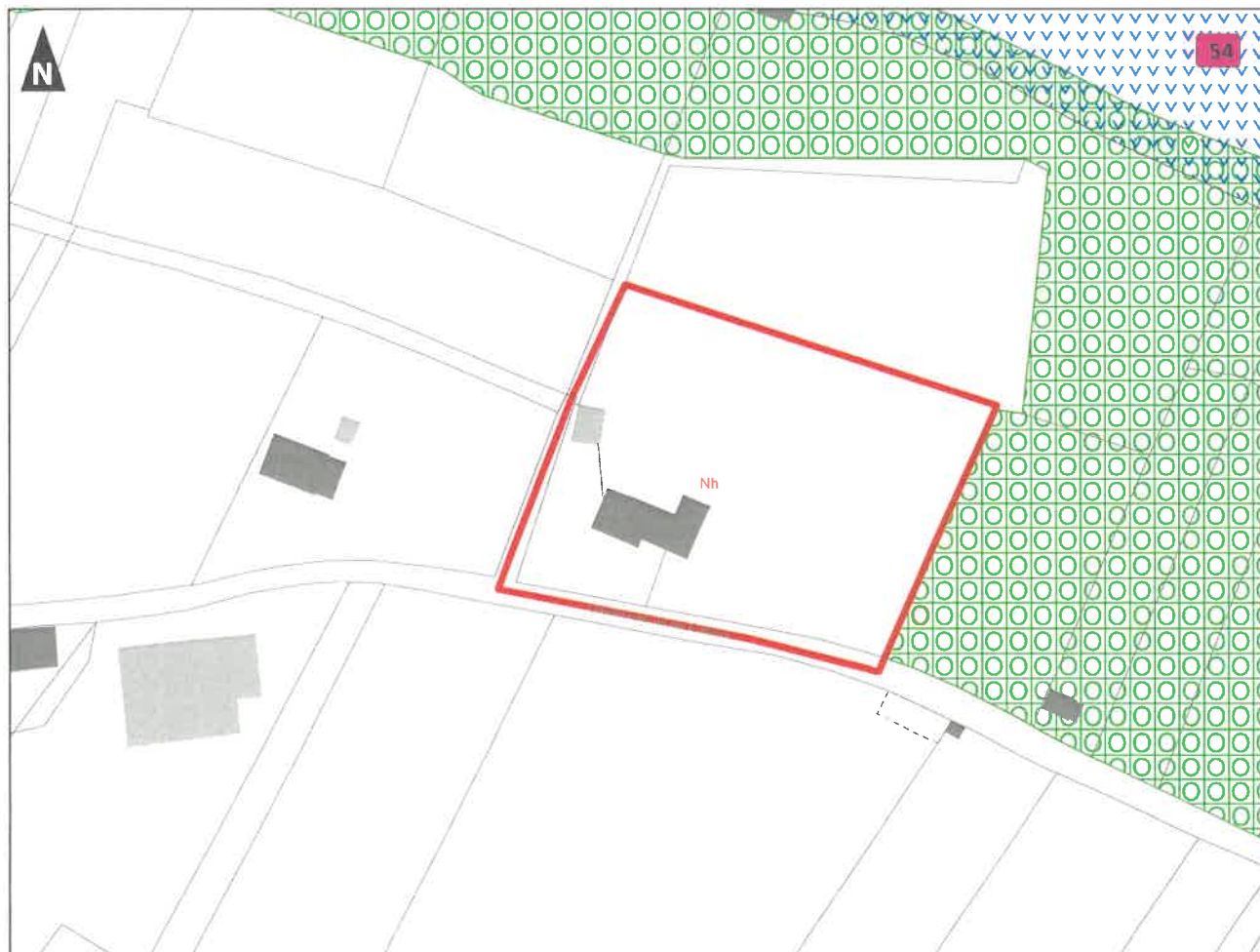
Recensement des bâtiments autorisés
à changer de destination



Identifiant du secteur : **54 CHALONNES-SUR-LOIRE**

Destinations ou sous-destinations retenues :

- | | |
|---|--|
| <input type="checkbox"/> Logement | <input type="checkbox"/> Bureau |
| <input type="checkbox"/> Hébergement | <input type="checkbox"/> Artisanat et commerce de détail |
| <input type="checkbox"/> Restauration | <input type="checkbox"/> Activité de service où s'effectue l'accueil d'une clientèle |
| <input type="checkbox"/> Industrie | <input type="checkbox"/> Hébergement hôtelier et touristique |
| <input type="checkbox"/> Entrepôt | <input type="checkbox"/> Equipements d'intérêt collectif et services publics |
| <input type="checkbox"/> Commerce de gros | |



Cocher ici si le secteur ne comporte pas de bâtiment pouvant changer de destination



Si le secteur comporte des bâtiments pouvant changer de destination, merci de les numéroter sur le plan et de renseigner le tableau correspondant.

Si le secteur comporte plus de bâtiments à renseigner, merci de réimprimer cette page et de numéroter les bâtiments D, E, F, etc.

Fournir une photo de chaque bâtiment en la nommant selon son identifiant.

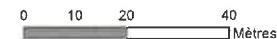
Exemple : La photo du bâtiment A de ce secteur se nommera "SECTEUR_54_A.jpg"

Bâtiment "A"	Oui	Non
Bâtiment présentant une qualité patrimoniale (architecture et matériaux traditionnels)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Bâtiment en état d'accueillir les nouvelles destinations (4 murs porteurs et charpente en bon état)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Bâtiment situé à plus de 100 m d'un bâtiment exploité par une activité agricole	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Bâtiment d'une surface au sol suffisante pour les nouvelles destinations (supérieure ou égale à 80 m ²)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Bâtiment situé hors des zones de risques et nuisances connus	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Bâtiment desservi par des réseaux suffisamment dimensionnés : voirie, eau potable, électricité et défense incendie	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Bâtiment situé à proximité d'une habitation existante	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Bâtiment "B"		
Bâtiment présentant une qualité patrimoniale (architecture et matériaux traditionnels)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Bâtiment en état d'accueillir les nouvelles destinations (4 murs porteurs et charpente en bon état)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Bâtiment situé à plus de 100 m d'un bâtiment exploité par une activité agricole	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Bâtiment d'une surface au sol suffisante pour les nouvelles destinations (supérieure ou égale à 80 m ²)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Bâtiment situé hors des zones de risques et nuisances connus	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Bâtiment desservi par des réseaux suffisamment dimensionnés : voirie, eau potable, électricité et défense incendie	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Bâtiment situé à proximité d'une habitation existante	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Légende

- Zones dont le changement de destination des bâtiments sous conditions peut être étudié
- Espace boisé classé (à conserver ou à créer) au titre de l'article L130-1 du Code de l'Urbanisme
- Boisement à protéger (article L.123-1-5 7°)
- Périmètre de risque minier
- Secteur à protéger pour un motif écologique au titre L. 123-1-5 III) 2° du CU (version suite à la loi ALUR en date du 24 mars 2014)
- Hameau devant être protégé (article L.123-1-5 7°)
- Zone inondable issue des PPRI

En secteurs A3 et A4 seuls les changements de destination des moulins et anciens moulins vers une destination touristiques sont autorisés
En secteur Bv3 le changement de destination pour une nouvelle habitation est interdit

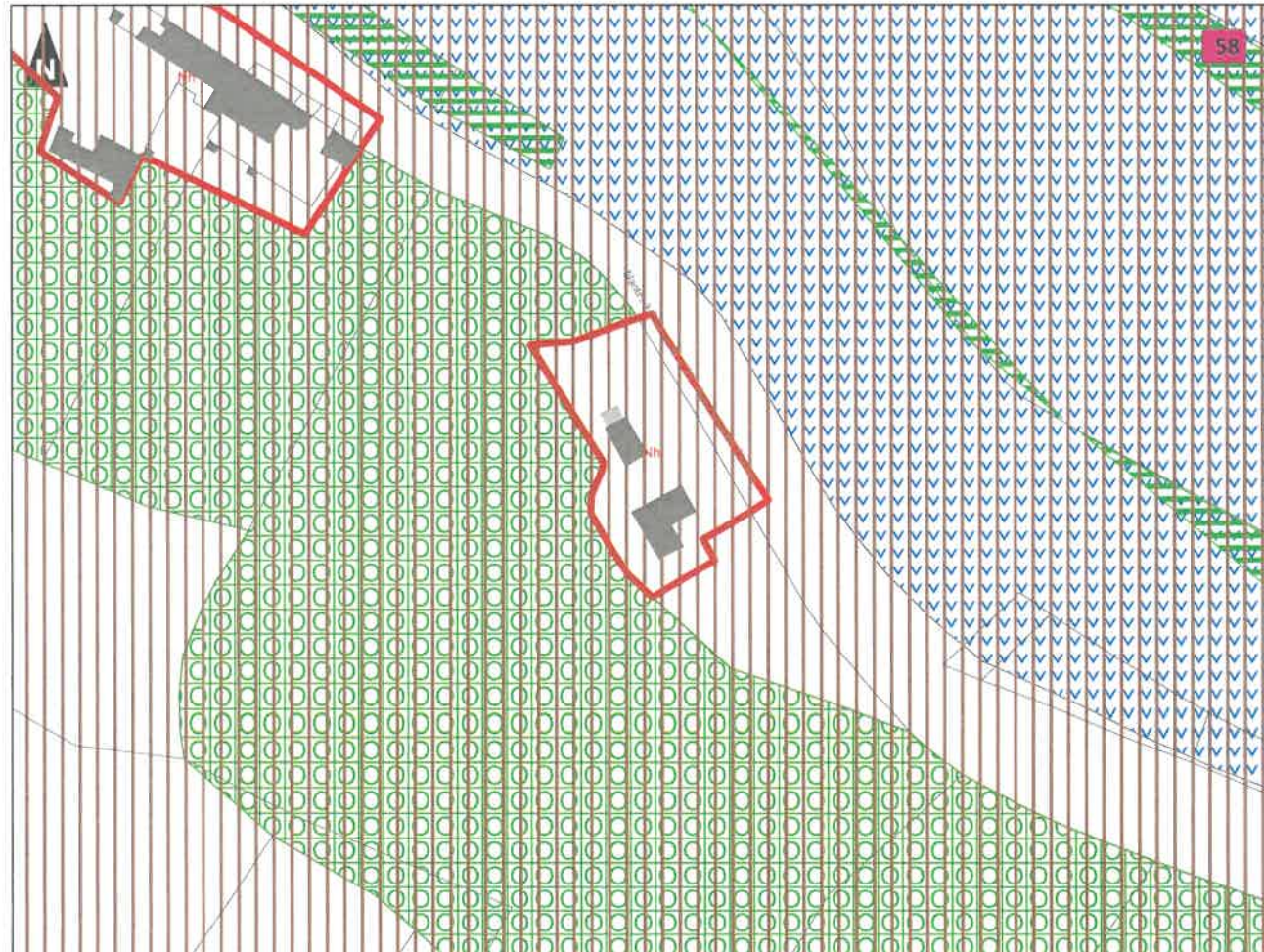


**Recensement des bâtiments autorisés
à changer de destination**

Identifiant du secteur : **58 CHALONNES-SUR-LOIRE**

Destinations ou sous-destinations retenues :

- | | |
|---|--|
| <input type="checkbox"/> Logement | <input type="checkbox"/> Bureau |
| <input type="checkbox"/> Hébergement | <input type="checkbox"/> Artisanat et commerce de détail |
| <input type="checkbox"/> Restauration | <input type="checkbox"/> Activité de service où s'effectue l'accueil d'une clientèle |
| <input type="checkbox"/> Industrie | <input type="checkbox"/> Hébergement hôtelier et touristique |
| <input type="checkbox"/> Entrepôt | <input type="checkbox"/> Equipements d'intérêt collectif et services publics |
| <input type="checkbox"/> Commerce de gros | |



Cocher ici si le secteur ne comporte pas de bâtiment pouvant changer de destination



Si le secteur comporte des bâtiments pouvant changer de destination, merci de les numéroter sur le plan et de renseigner le tableau correspondant.

Si le secteur comporte plus de bâtiments à renseigner, merci de réimprimer cette page et de numéroter les bâtiments D, E, F, etc.

Fournir une photo de chaque bâtiment en la nommant selon son identifiant.

Exemple : La photo du bâtiment A de ce secteur se nommera "SECTEUR_58_A.jpg"

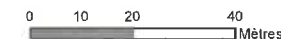
Bâtiment "A"	Oui	Non
Bâtiment présentant une qualité patrimoniale (architecture et matériaux traditionnels)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Bâtiment en état d'accueillir les nouvelles destinations (4 murs porteurs et charpente en bon état)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Bâtiment situé à plus de 100 m d'un bâtiment exploité par une activité agricole	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Bâtiment d'une surface au sol suffisante pour les nouvelles destinations (supérieure ou égale à 80 m2)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Bâtiment situé hors des zones de risques et nuisances connus	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Bâtiment desservi par des réseaux suffisamment dimensionnés : voirie, eau potable, électricité et défense incendie	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Bâtiment situé à proximité d'une habitation existante	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Bâtiment "B"	Oui	Non
Bâtiment présentant une qualité patrimoniale (architecture et matériaux traditionnels)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Bâtiment en état d'accueillir les nouvelles destinations (4 murs porteurs et charpente en bon état)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Bâtiment situé à plus de 100 m d'un bâtiment exploité par une activité agricole	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Bâtiment d'une surface au sol suffisante pour les nouvelles destinations (supérieure ou égale à 80 m2)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Bâtiment situé hors des zones de risques et nuisances connus	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Bâtiment desservi par des réseaux suffisamment dimensionnés : voirie, eau potable, électricité et défense incendie	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Bâtiment situé à proximité d'une habitation existante	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Légende

- Zones dont le changement de destination des bâtiments sous conditions peut être étudié
- Espace boisé classé (à conserver ou à créer) au titre de l'article L130-1 du Code de l'Urbanisme
- Boisement à protéger (article L.123-1-5 7°)
- Périmètre de risque minier
- Secteur à protéger pour un motif écologique au titre L. 123-1-5 III) 2° du CU (version suite à la loi ALUR en date du 24 mars 2014)
- Hameau devant être protégé (article L.123-1-5 7°)
- Zone inondable issue des PPRI

En secteurs A3 et A4 seuls les changements de destination des moulins et anciens moulins vers une destination touristiques sont autorisés
En secteur Bv3 le changement de destination pour une nouvelle habitation est interdit



**Recensement des bâtiments autorisés
à changer de destination**

Identifiant du secteur : **59 CHALONNES-SUR-LOIRE**

Destinations ou sous-destinations retenues :

- | | |
|---|--|
| <input type="checkbox"/> Logement | <input type="checkbox"/> Bureau |
| <input type="checkbox"/> Hébergement | <input type="checkbox"/> Artisanat et commerce de détail |
| <input type="checkbox"/> Restauration | <input type="checkbox"/> Activité de service où s'effectue l'accueil d'une clientèle |
| <input type="checkbox"/> Industrie | <input type="checkbox"/> Hébergement hôtelier et touristique |
| <input type="checkbox"/> Entrepôt | <input type="checkbox"/> Equipements d'intérêt collectif et services publics |
| <input type="checkbox"/> Commerce de gros | |



Cocher ici si le secteur ne comporte pas de bâtiment pouvant changer de destination



Si le secteur comporte des bâtiments pouvant changer de destination, merci de les numéroter sur le plan et de renseigner le tableau correspondant.

Si le secteur comporte plus de bâtiments à renseigner, merci de réimprimer cette page et de numéroter les bâtiments D, E, F, etc.

Fournir une photo de chaque bâtiment en la nommant selon son identifiant.

Exemple : La photo du bâtiment A de ce secteur se nommera "SECTEUR_59_A.jpg"



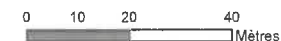
Bâtiment "A"	Oui	Non
Bâtiment présentant une qualité patrimoniale (architecture et matériaux traditionnels)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Bâtiment en état d'accueillir les nouvelles destinations (4 murs porteurs et charpente en bon état)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Bâtiment situé à plus de 100 m d'un bâtiment exploité par une activité agricole	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Bâtiment d'une surface au sol suffisante pour les nouvelles destinations (supérieure ou égale à 80 m2)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Bâtiment situé hors des zones de risques et nuisances connus	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Bâtiment desservi par des réseaux suffisamment dimensionnés : voirie, eau potable, électricité et défense incendie	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Bâtiment situé à proximité d'une habitation existante	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Bâtiment "B"	Oui	Non
Bâtiment présentant une qualité patrimoniale (architecture et matériaux traditionnels)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Bâtiment en état d'accueillir les nouvelles destinations (4 murs porteurs et charpente en bon état)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Bâtiment situé à plus de 100 m d'un bâtiment exploité par une activité agricole	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Bâtiment d'une surface au sol suffisante pour les nouvelles destinations (supérieure ou égale à 80 m2)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Bâtiment situé hors des zones de risques et nuisances connus	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Bâtiment desservi par des réseaux suffisamment dimensionnés : voirie, eau potable, électricité et défense incendie	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Bâtiment situé à proximité d'une habitation existante	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Légende

- Zones dont le changement de destination des bâtiments sous conditions peut être étudié
- Espace boisé classé (à conserver ou à créer) au titre de l'article L130-1 du Code de l'Urbanisme
- Boisement à protéger (article L.123-1-5 7°)
- Périmètre de risque minier
- Secteur à protéger pour un motif écologique au titre L. 123-1-5 III) 2° du CU (version suite à la loi ALUR en date du 24 mars 2014)
- Hameau devant être protégé (article L.123-1-5 7°)
- Zone inondable issue des PPRI

En secteurs A3 et A4 seuls les changements de destination des moulins et anciens moulins vers une destination touristiques sont autorisés
En secteur Bv3 le changement de destination pour une nouvelle habitation est interdit

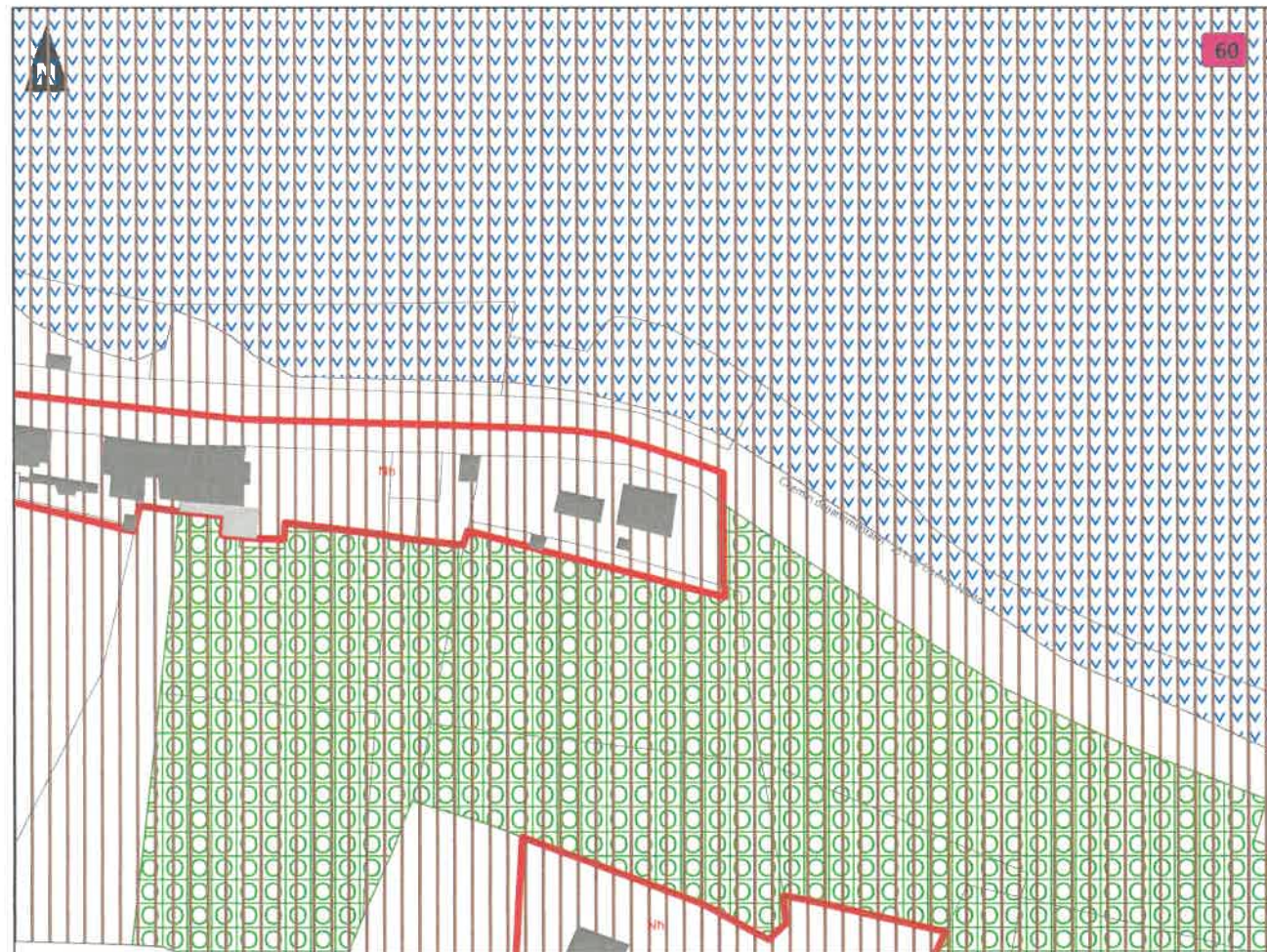


Recensement des bâtiments autorisés
à changer de destination

Identifiant du secteur : **60 CHALONNES-SUR-LOIRE**

Destinations ou sous-destinations retenues :

- | | |
|---|--|
| <input type="checkbox"/> Logement | <input type="checkbox"/> Bureau |
| <input type="checkbox"/> Hébergement | <input type="checkbox"/> Artisanat et commerce de détail |
| <input type="checkbox"/> Restauration | <input type="checkbox"/> Activité de service où s'effectue l'accueil d'une clientèle |
| <input type="checkbox"/> Industrie | <input type="checkbox"/> Hébergement hôtelier et touristique |
| <input type="checkbox"/> Entrepôt | <input type="checkbox"/> Equipements d'intérêt collectif et services publics |
| <input type="checkbox"/> Commerce de gros | |



Cocher ici si le secteur ne comporte pas de bâtiment pouvant changer de destination



Si le secteur comporte des bâtiments pouvant changer de destination, merci de les numéroter sur le plan et de renseigner le tableau correspondant.

Si le secteur comporte plus de bâtiments à renseigner, merci de réimprimer cette page et de numéroter les bâtiments D, E, F, etc.

Fournir une photo de chaque bâtiment en la nommant selon son identifiant.
Exemple : La photo du bâtiment A de ce secteur se nommera "SECTEUR_60_A.jpg"

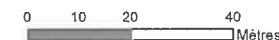
Bâtiment "A"	Oui	Non
Bâtiment présentant une qualité patrimoniale (architecture et matériaux traditionnels)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Bâtiment en état d'accueillir les nouvelles destinations (4 murs porteurs et charpente en bon état)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Bâtiment situé à plus de 100 m d'un bâtiment exploité par une activité agricole	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Bâtiment d'une surface au sol suffisante pour les nouvelles destinations (supérieure ou égale à 80 m ²)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Bâtiment situé hors des zones de risques et nuisances connus	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Bâtiment desservi par des réseaux suffisamment dimensionnés : voirie, eau potable, électricité et défense incendie	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Bâtiment situé à proximité d'une habitation existante	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Bâtiment "B"	Oui	Non
Bâtiment présentant une qualité patrimoniale (architecture et matériaux traditionnels)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Bâtiment en état d'accueillir les nouvelles destinations (4 murs porteurs et charpente en bon état)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Bâtiment situé à plus de 100 m d'un bâtiment exploité par une activité agricole	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Bâtiment d'une surface au sol suffisante pour les nouvelles destinations (supérieure ou égale à 80 m ²)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Bâtiment situé hors des zones de risques et nuisances connus	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Bâtiment desservi par des réseaux suffisamment dimensionnés : voirie, eau potable, électricité et défense incendie	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Bâtiment situé à proximité d'une habitation existante	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Légende

- Zones dont le changement de destination des bâtiments sous conditions peut être étudié
- Espace boisé classé (à conserver ou à créer) au titre de l'article L130-1 du Code de l'Urbanisme
- Boisement à protéger (article L.123-1-5 7°)
- Périmètre de risque minier
- Secteur à protéger pour un motif écologique au titre L. 123-1-5 III) 2° du CU (version suite à la loi ALUR en date du 24 mars 2014)
- Hameau devant être protégé (article L.123-1-5 7°)
- Zone inondable issue des PPRI

En secteurs A3 et A4 seuls les changements de destination des moulins et anciens moulins vers une destination touristiques sont autorisés
En secteur Bv3 le changement de destination pour une nouvelle habitation est interdit



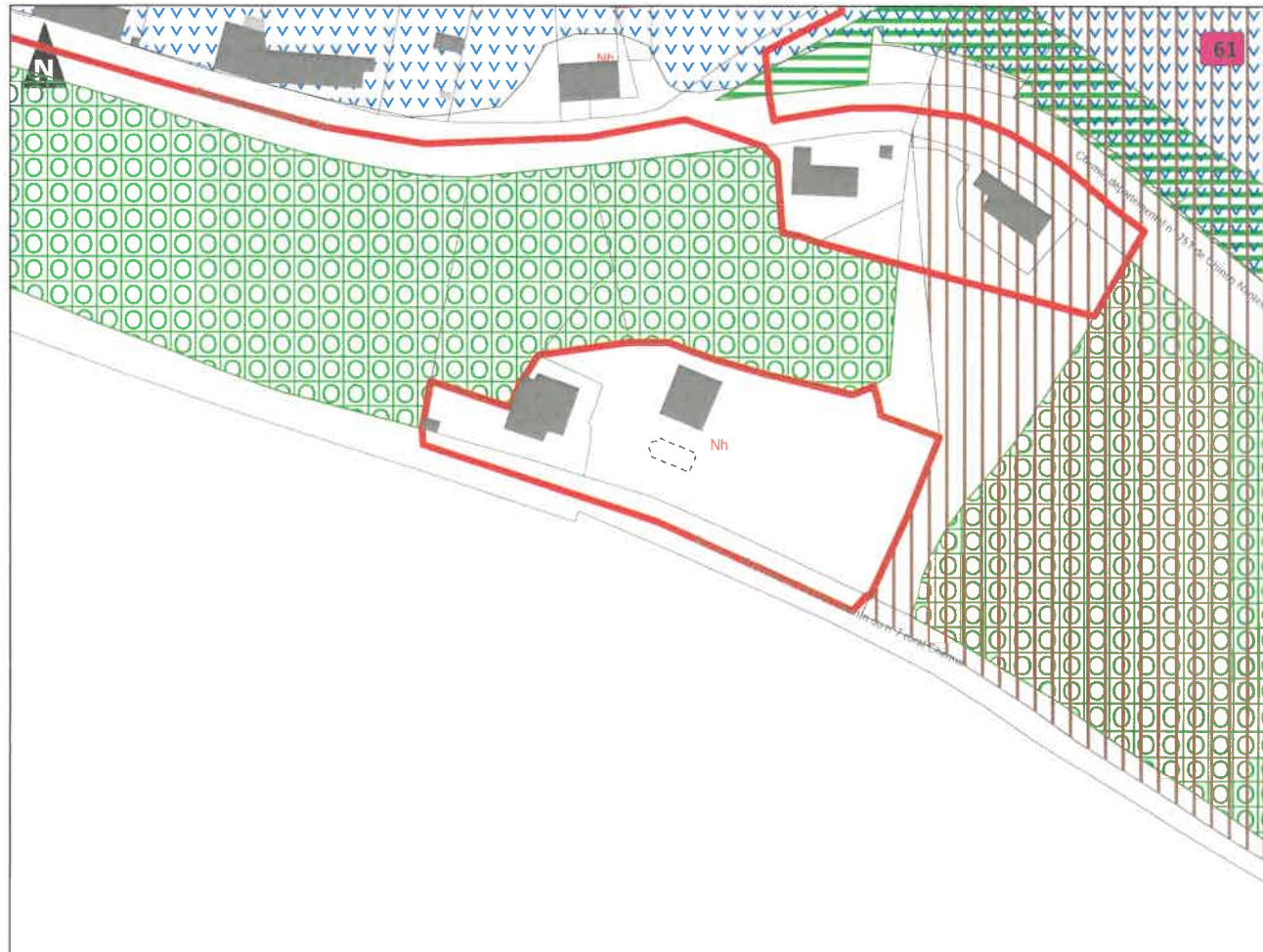
Plan Local d'Urbanisme de la Commune de
CHALONNES-SUR-LOIRE

Recensement des bâtiments autorisés
à changer de destination

Identifiant du secteur : **61 CHALONNES-SUR-LOIRE**

Destinations ou sous-destinations retenues :

- | | |
|---|--|
| <input type="checkbox"/> Logement | <input type="checkbox"/> Bureau |
| <input type="checkbox"/> Hébergement | <input type="checkbox"/> Artisanat et commerce de détail |
| <input type="checkbox"/> Restauration | <input type="checkbox"/> Activité de service où s'effectue l'accueil d'une clientèle |
| <input type="checkbox"/> Industrie | <input type="checkbox"/> Hébergement hôtelier et touristique |
| <input type="checkbox"/> Entrepôt | <input type="checkbox"/> Equipements d'intérêt collectif et services publics |
| <input type="checkbox"/> Commerce de gros | |



Cocher ici si le secteur ne comporte pas de bâtiment pouvant changer de destination



Si le secteur comporte des bâtiments pouvant changer de destination, merci de les numérotés sur le plan et de renseigner le tableau correspondant.

Si le secteur comporte plus de bâtiments à renseigner, merci de réimprimer cette page et de numérotés les bâtiments D, E, F, etc.

Fournir une photo de chaque bâtiment en la nommant selon son identifiant.

Exemple : La photo du bâtiment A de ce secteur se nommera "SECTEUR_61_A.jpg"

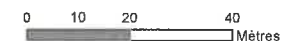
Bâtiment "A"	Oui	Non
Bâtiment présentant une qualité patrimoniale (architecture et matériaux traditionnels)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Bâtiment en état d'accueillir les nouvelles destinations (4 murs porteurs et charpente en bon état)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Bâtiment situé à plus de 100 m d'un bâtiment exploité par une activité agricole	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Bâtiment d'une surface au sol suffisante pour les nouvelles destinations (supérieure ou égale à 80 m2)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Bâtiment situé hors des zones de risques et nuisances connus	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Bâtiment desservi par des réseaux suffisamment dimensionnés : voirie, eau potable, électricité et défense incendie	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Bâtiment situé à proximité d'une habitation existante	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Bâtiment "B"	Oui	Non
Bâtiment présentant une qualité patrimoniale (architecture et matériaux traditionnels)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Bâtiment en état d'accueillir les nouvelles destinations (4 murs porteurs et charpente en bon état)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Bâtiment situé à plus de 100 m d'un bâtiment exploité par une activité agricole	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Bâtiment d'une surface au sol suffisante pour les nouvelles destinations (supérieure ou égale à 80 m2)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Bâtiment situé hors des zones de risques et nuisances connus	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Bâtiment desservi par des réseaux suffisamment dimensionnés : voirie, eau potable, électricité et défense incendie	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Bâtiment situé à proximité d'une habitation existante	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Légende

- Zones dont le changement de destination des bâtiments sous conditions peut être étudié
- Espace boisé classé (à conserver ou à créer) au titre de l'article L.130-1 du Code de l'Urbanisme
- Boisement à protéger (article L.123-1-5 7°)
- Périmètre de risque minier
- Secteur à protéger pour un motif écologique au titre L. 123-1-5 III) 2° du CU (version suite à la loi ALUR en date du 24 mars 2014)
- Hameau devant être protégé (article L.123-1-5 7°)
- Zone inondable issue des PPRI

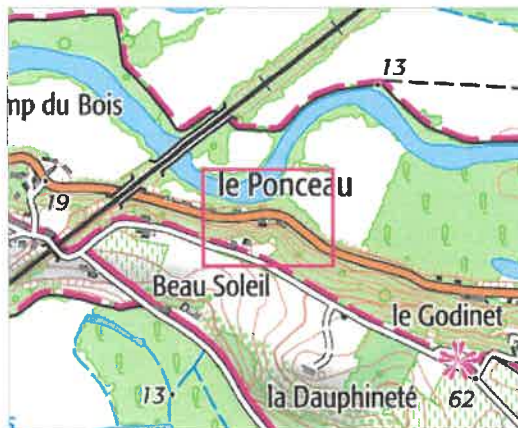
En secteurs A3 et A4 seuls les changements de destination des moulins et anciens moulins vers une destination touristiques sont autorisés
En secteur Bv3 le changement de destination pour une nouvelle habitation est interdit



Identifiant du secteur : **62 CHALONNES-SUR-LOIRE**

Destinations ou sous-destinations retenues :

- | | |
|---|--|
| <input type="checkbox"/> Logement | <input type="checkbox"/> Bureau |
| <input type="checkbox"/> Hébergement | <input type="checkbox"/> Artisanat et commerce de détail |
| <input type="checkbox"/> Restauration | <input type="checkbox"/> Activité de service où s'effectue l'accueil d'une clientèle |
| <input type="checkbox"/> Industrie | <input type="checkbox"/> Hébergement hôtelier et touristique |
| <input type="checkbox"/> Entrepôt | <input type="checkbox"/> Equipements d'intérêt collectif et services publics |
| <input type="checkbox"/> Commerce de gros | |



Cocher ici si le secteur ne comporte pas de bâtiment pouvant changer de destination



Si le secteur comporte des bâtiments pouvant changer de destination, merci de les numéroter sur le plan et de renseigner le tableau correspondant.

Si le secteur comporte plus de bâtiments à renseigner, merci de réimprimer cette page et de numéroter les bâtiments D, E, F, etc.

Fournir une photo de chaque bâtiment en la nommant selon son identifiant.

Exemple : La photo du bâtiment A de ce secteur se nommera "SECTEUR_62_A.jpg"

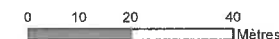
Bâtiment "A"	Oui	Non
Bâtiment présentant une qualité patrimoniale (architecture et matériaux traditionnels)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Bâtiment en état d'accueillir les nouvelles destinations (4 murs porteurs et charpente en bon état)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Bâtiment situé à plus de 100 m d'un bâtiment exploité par une activité agricole	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Bâtiment d'une surface au sol suffisante pour les nouvelles destinations (supérieure ou égale à 80 m2)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Bâtiment situé hors des zones de risques et nuisances connus	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Bâtiment desservi par des réseaux suffisamment dimensionnés : voirie, eau potable, électricité et défense incendie	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Bâtiment situé à proximité d'une habitation existante	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Bâtiment "B"	Oui	Non
Bâtiment présentant une qualité patrimoniale (architecture et matériaux traditionnels)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Bâtiment en état d'accueillir les nouvelles destinations (4 murs porteurs et charpente en bon état)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Bâtiment situé à plus de 100 m d'un bâtiment exploité par une activité agricole	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Bâtiment d'une surface au sol suffisante pour les nouvelles destinations (supérieure ou égale à 80 m2)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Bâtiment situé hors des zones de risques et nuisances connus	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Bâtiment desservi par des réseaux suffisamment dimensionnés : voirie, eau potable, électricité et défense incendie	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Bâtiment situé à proximité d'une habitation existante	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Légende

- Zones dont le changement de destination des bâtiments sous conditions peut être étudié
- Espace boisé classé (à conserver ou à créer) au titre de l'article L130-1 du Code de l'Urbanisme
- Boisement à protéger (article L.123-1-5 7°)
- Périmètre de risque minier
- Secteur à protéger pour un motif écologique au titre L. 123-1-5 III) 2° du CU (version suite à la loi ALUR en date du 24 mars 2014)
- Hameau devant être protégé (article L.123-1-5 7°)
- Zone inondable issue des PPRI

En secteurs A3 et A4 seuls les changements de destination des moulins et anciens moulins vers une destination touristiques sont autorisés
En secteur Bv3 le changement de destination pour une nouvelle habitation est interdit



Plan Local d'Urbanisme de la Commune de
CHALONNES-SUR-LOIRE

Recensement des bâtiments autorisés
à changer de destination

Identifiant du secteur : **64 CHALONNES-SUR-LOIRE**

Destinations ou sous-destinations retenues :

- | | |
|---|--|
| <input type="checkbox"/> Logement | <input type="checkbox"/> Bureau |
| <input type="checkbox"/> Hébergement | <input type="checkbox"/> Artisanat et commerce de détail |
| <input type="checkbox"/> Restauration | <input type="checkbox"/> Activité de service où s'effectue l'accueil d'une clientèle |
| <input type="checkbox"/> Industrie | <input type="checkbox"/> Hébergement hôtelier et touristique |
| <input type="checkbox"/> Entrepôt | <input type="checkbox"/> Equipements d'intérêt collectif et services publics |
| <input type="checkbox"/> Commerce de gros | |



Cocher ici si le secteur ne comporte pas de bâtiment pouvant changer de destination



Si le secteur comporte des bâtiments pouvant changer de destination, merci de les numéroter sur le plan et de renseigner le tableau correspondant.

Si le secteur comporte plus de bâtiments à renseigner, merci de réimprimer cette page et de numéroter les bâtiments D, E, F, etc.

Fournir une photo de chaque bâtiment en la nommant selon son identifiant.
Exemple : La photo du bâtiment A de ce secteur se nommera "SECTEUR_64_A.jpg"

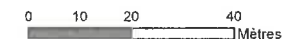
Bâtiment "A"	Oui	Non
Bâtiment présentant une qualité patrimoniale (architecture et matériaux traditionnels)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Bâtiment en état d'accueillir les nouvelles destinations (4 murs porteurs et charpente en bon état)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Bâtiment situé à plus de 100 m d'un bâtiment exploité par une activité agricole	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Bâtiment d'une surface au sol suffisante pour les nouvelles destinations (supérieure ou égale à 80 m2)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Bâtiment situé hors des zones de risques et nuisances connus	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Bâtiment desservi par des réseaux suffisamment dimensionnés : voirie, eau potable, électricité et défense incendie	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Bâtiment situé à proximité d'une habitation existante	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Bâtiment "B"	Oui	Non
Bâtiment présentant une qualité patrimoniale (architecture et matériaux traditionnels)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Bâtiment en état d'accueillir les nouvelles destinations (4 murs porteurs et charpente en bon état)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Bâtiment situé à plus de 100 m d'un bâtiment exploité par une activité agricole	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Bâtiment d'une surface au sol suffisante pour les nouvelles destinations (supérieure ou égale à 80 m2)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Bâtiment situé hors des zones de risques et nuisances connus	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Bâtiment desservi par des réseaux suffisamment dimensionnés : voirie, eau potable, électricité et défense incendie	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Bâtiment situé à proximité d'une habitation existante	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Légende

- Zones dont le changement de destination des bâtiments sous conditions peut être étudié
- Espace boisé classé (à conserver ou à créer) au titre de l'article L130-1 du Code de l'Urbanisme
- Boisement à protéger (article L.123-1-5 7°)
- Périmètre de risque minier
- Secteur à protéger pour un motif écologique au titre L. 123-1-5 III) 2° du CU (version suite à la loi ALUR en date du 24 mars 2014)
- Hameau devant être protégé (article L.123-1-5 7°)
- Zone inondable issue des PPRI

En secteurs A3 et A4 seuls les changements de destination des moulins et anciens moulins vers une destination touristiques sont autorisés
En secteur Bv3 le changement de destination pour une nouvelle habitation est interdit

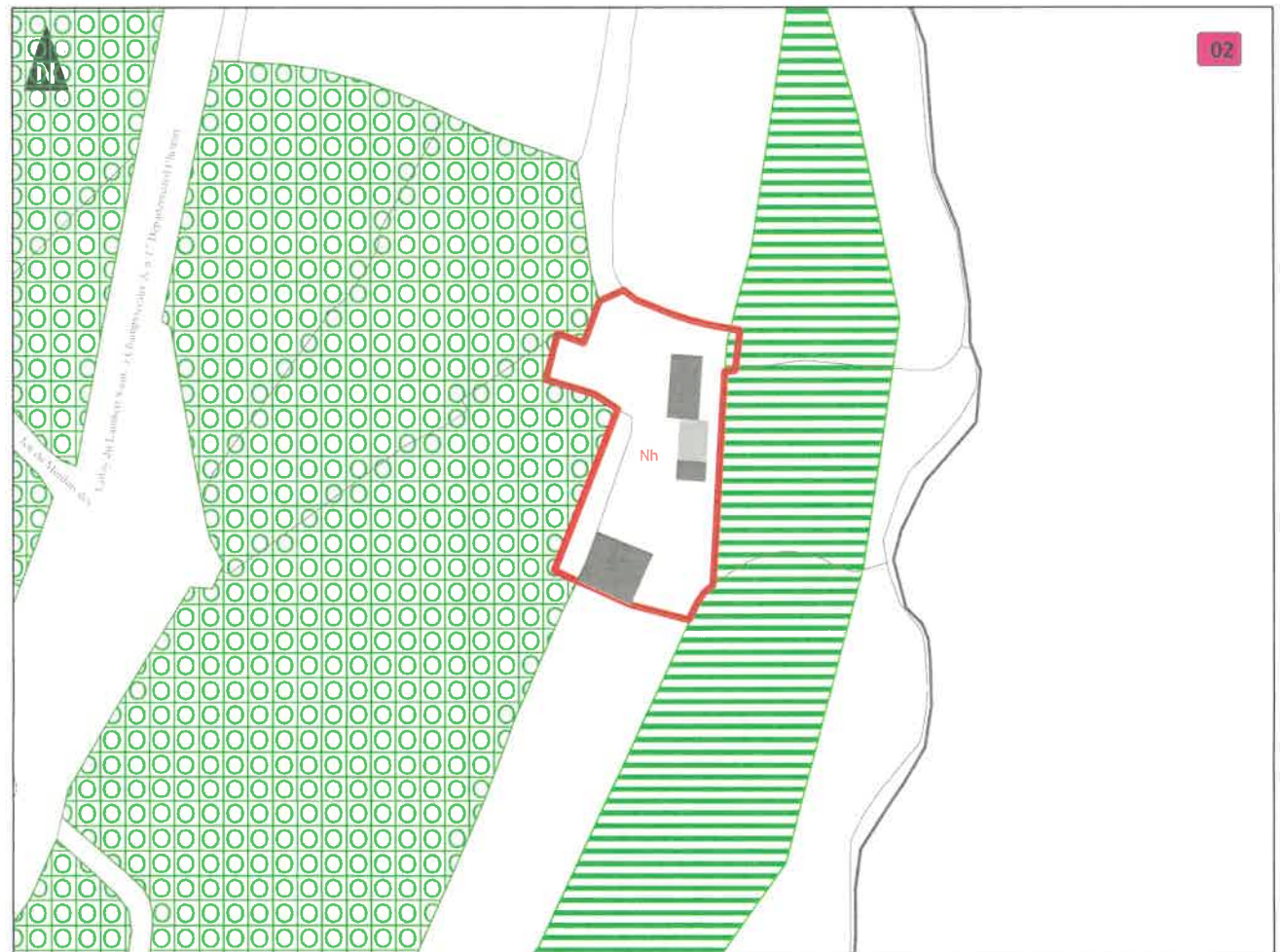
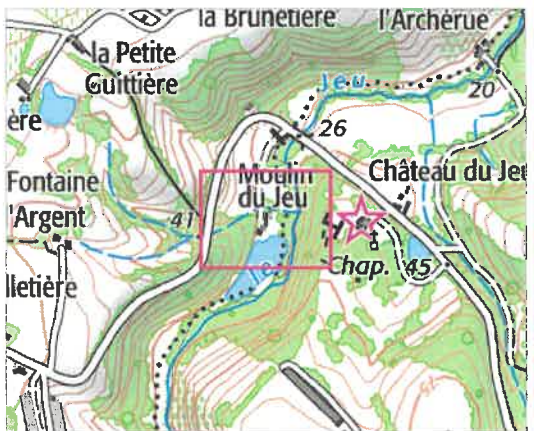


Recensement des bâtiments autorisés
à changer de destination

Identifiant du secteur : **02 CHALONNES-SUR-LOIRE**

Destinations ou sous-destinations retenues :

- | | |
|---|--|
| <input type="checkbox"/> Logement | <input type="checkbox"/> Bureau |
| <input type="checkbox"/> Hébergement | <input type="checkbox"/> Artisanat et commerce de détail |
| <input type="checkbox"/> Restauration | <input type="checkbox"/> Activité de service où s'effectue l'accueil d'une clientèle |
| <input type="checkbox"/> Industrie | <input type="checkbox"/> Hébergement hôtelier et touristique |
| <input type="checkbox"/> Entrepôt | <input type="checkbox"/> Equipements d'intérêt collectif et services publics |
| <input type="checkbox"/> Commerce de gros | |



Cocher ici si le secteur ne comporte pas de bâtiment pouvant changer de destination



Si le secteur comporte des bâtiments pouvant changer de destination, merci de les numéroter sur le plan et de renseigner le tableau correspondant.

Si le secteur comporte plus de bâtiments à renseigner, merci de réimprimer cette page et de numéroter les bâtiments D, E, F, etc.

Fournir une photo de chaque bâtiment en la nommant selon son identifiant.

Exemple : La photo du bâtiment A de ce secteur se nommera "SECTEUR_02_A.jpg"

Bâtiment "A"	Oui	Non
Bâtiment présentant une qualité patrimoniale (architecture et matériaux traditionnels)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Bâtiment en état d'accueillir les nouvelles destinations (4 murs porteurs et charpente en bon état)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Bâtiment situé à plus de 100 m d'un bâtiment exploité par une activité agricole	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Bâtiment d'une surface au sol suffisante pour les nouvelles destinations (supérieure ou égale à 80 m ²)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Bâtiment situé hors des zones de risques et nuisances connus	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Bâtiment desservi par des réseaux suffisamment dimensionnés : voirie, eau potable, électricité et défense incendie	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Bâtiment situé à proximité d'une habitation existante	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Bâtiment "B"	Oui	Non
Bâtiment présentant une qualité patrimoniale (architecture et matériaux traditionnels)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Bâtiment en état d'accueillir les nouvelles destinations (4 murs porteurs et charpente en bon état)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Bâtiment situé à plus de 100 m d'un bâtiment exploité par une activité agricole	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Bâtiment d'une surface au sol suffisante pour les nouvelles destinations (supérieure ou égale à 80 m ²)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Bâtiment situé hors des zones de risques et nuisances connus	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Bâtiment desservi par des réseaux suffisamment dimensionnés : voirie, eau potable, électricité et défense incendie	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Bâtiment situé à proximité d'une habitation existante	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Légende

- Zones dont le changement de destination des bâtiments sous conditions peut être étudié
- Espace boisé classé (à conserver ou à créer) au titre de l'article L130-1 du Code de l'Urbanisme
- Boisement à protéger (article L.123-1-5 7°)
- Périmètre de risque minier
- Secteur à protéger pour un motif écologique au titre L. 123-1-5 III) 2° du CU (version suite à la loi ALUR en date du 24 mars 2014)
- Hameau devant être protégé (article L.123-1-5 7°)
- Zone inondable issue des PPR1

En secteurs A3 et A4 seuls les changements de destination des moulins et anciens moulins vers une destination touristiques sont autorisés
En secteur Bv3 le changement de destination pour une nouvelle habitation est interdit

